



# LE LIVRE BLEU

de la Métropole Aix-Marseille-Provence

JUIN 2018

**TOME 2 : PROGRAMME D' ACTIONS**







LE  
LIVRE  
BLEU

DE LA MÉTROPOLE  
AIX-MARSEILLE-  
PROVENCE

**TOME 2** : PROGRAMME D'ACTIONS

---

MAI 2018



# SOMMAIRE

---

## INTRODUCTION

### 1. DÉVELOPPER ET AMÉNAGER

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DU LITTORAL

AUGMENTER LA CAPACITÉ DES PORTS

VALORISER ET AMÉNAGER LES ESPACES LITTORAUX

EXPLOITER LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES DE LA MER

DÉVELOPPER LES FILIÈRES PROFESSIONNELLES DE LA MER

TOURISME BLEU ET VERT

### 2. PROTÉGER ET SÉCURISER

SÉCURISER

RESTAURER

PROTÉGER LES MILIEUX

LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES

### 3. GÉRER ET ENTRETENIR

AMÉLIORER LES SERVICES

DÉVELOPPER LE RÉSEAU D'EXPERTS ET LA GOUVERNANCE

COMMUNICATION, ÉVÉNEMENTIEL, SENSIBILISATION

METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME ANNUEL





# INTRODUCTION

---

## 100 ACTIONS POUR LE LITTORAL

Le livre Bleu de la Métropole Aix-Marseille-Provence se compose d'un diagnostic (Tome 1) et d'un programme d'actions (Tome 2). Le présent document constitue le programme d'actions du Livre Bleu. Il comprend une centaine de fiches actions opérationnelles, élaborées de manière partenariale et sélectionnées lors de réunions à plusieurs séquences. Elles traduisent concrètement de la stratégie littorale et portuaire portée par la Métropole Aix-Marseille-Provence et témoignent de la volonté et de l'engagement des acteurs locaux dans la démarche. Les actions ont été regroupées au sein de trois grandes rubriques qui font écho aux enjeux identifiés dans le diagnostic :

- développer et aménager ;
- protéger et sécuriser ;
- gérer et entretenir.

Le Contrat de Baie (2015) constitue le volet qualité des eaux et des milieux du Livre Bleu. Il va être révisé courant 2018 et présenté en Comité de Bassin de l'Agence de l'eau en 2019, notamment afin d'élargir son périmètre au golfe de Fos. Certaines actions nouvelles, identifiées par les partenaires dans le cadre du Livre Bleu, pourront ainsi être intégrées au Contrat de Baie.

## UN PROGRAMME D' ACTIONS QUI SE CONSTRUIT DANS LE TEMPS

Aix-Marseille-Provence est une jeune Métropole officiellement créée depuis 2 ans (1er janvier 2016). Elle est encore dans une phase de « mise en place ». Ainsi, certains projets importants n'apparaissent pas dans ce premier programme d'actions, car ils ne sont pas assez aboutis, qu'il s'agisse du portage de l'action, de son chiffrage, de son financement, de son calendrier voire même des divergences scientifiques autour du projet. En voici quelques exemples : l'amélioration de la qualité de l'accueil des pêcheurs dans les ports métropolitains, l'étude

pour le développement des capacités d'accueil pour la grande plaisance, la procédure de requalification de la Zone de Mouillages et d'Equipements Léger (ZMEL) de Port Notre Dame (Saint-Chamas) en port de plaisance, la réouverture expérimentale à la courantologie du tunnel du Rove, le développement du réseau de navettes trans-étang de Berre, la mise en œuvre d'ouvrages sous-marins destinés à protéger les espaces littoraux contre l'érosion, etc. Pour autant, ces projets et les enjeux auxquels ils sont rattachés ne sont pas oubliés. Ils pourront à terme intégrer le programme d'actions s'ils se concrétisent. Le Livre Bleu est en effet une démarche vivante et itérative.





# DÉVELOPPER ET AMÉNAGER





# 1 Améliorer la qualité et l'accessibilité du littoral.xls

ACTION N° 1 Améliorer la qualité et l'accessibilité du littoral	
opérations associées n°	<p>1_1 Etude pour l'ouverture au public de nouveaux sites littoraux et lacustres</p> <p>1_2 Extension des capacités des plages</p> <p>1_3 Restructuration et valorisation des plages de Corbières</p> <p>1_4 Renovation du Parc Balnéaire du Prado</p> <p>1_5 Valorisation de la plage de Pointe Rouge_opération terrestre</p> <p>1_6 Définition d'une stratégie de gestion des cales de mise à l'eau</p> <p>1_7 Requalification des rives de l'étang de Berre à Saint Chamas_accessibilité de la population</p> <p>1_8 Etude pour l'aménagement de sentiers littoraux</p> <p>1_8bis Aménagement de sentiers littoraux Pays de Martigues</p> <p>1_8ter Aménagement du sentier littoral PN Calanques</p>
DEFI principal * : 1	COUT de l'ACTION TTC 13 962 300 €
* ( 1 : développer et aménager -2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)	
PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :	
Métropole AMP, UPACA, conservatoire du littoral, communes du littoral	Parc national des Calanques, PNR Camargue, GIPREB, ONF CD13
GPMM, DDTM13	Région Sud
ENJEUX et objectifs de l'action	
<p>Objectifs de l'action :</p> <p><b>AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ EN TRANSPORT EN COMMUN</b></p> <p>L'accessibilité des espaces littoraux en voiture est globalement satisfaisante. En effet, les ¾ des habitants de la Métropole ont accès au littoral marin et/ou lacustre en une demi-heure ou moins de voiture, dans des conditions de circulation normales (hors week-end et saison estivale). Cette situation doit être nuancée car le fonctionnement spécifique des périodes très attractives n'est pas intégré (week-end, ponts et jours fériés, vacances d'été).</p> <p>Certains secteurs se démarquent par une accessibilité très limitée. C'est notamment le cas des Goudes/Callelongue, qui constitue pourtant l'une des principales portes d'entrée au Parc national des Calanques et dont l'unique voie d'accès peut être très saturée. D'autre part, l'accessibilité en transport en commun des espaces littoraux est nettement moins satisfaisante, alors que l'Agenda de la mobilité de la Métropole n'aborde quasiment pas cette problématique.</p> <p>Un réseau de navettes maritimes, se développe progressivement sur le territoire. La continuité territoriale avec l'archipel habité du Frioul est assurée toute l'année par des navettes conçues pour circuler par temps de fort Mistral. Au départ du Vieux-Port, il est également possible d'accéder à la Pointe-Rouge et aux Goudes à l'Estet à l'Estaque à l'Ouest, à raison d'un départ toutes les heures d'avril à septembre. Bien que les titulaires d'abonnements RTM chargés sur une carte TRANSPASS puissent circuler en libre accès, ces navettes saisonnières sont plutôt orientées vers une pratique loisirs/tourisme. L'Agenda de la mobilité intègre également l'expérimentation de plusieurs lignes de navettes sur l'étang de Berre à horizon 2020. Un bilan sera fait après un an de mise en service (usage et coût). Le projet de PDU Ouest étang de Berre (2015) fait également mention d'une ligne pendulaire interne depuis Martigues vers la ZIP et Port-Saint-Louis-du-Rhône via le chenal de Caronte et Port-de-Bouc.</p> <p><b>SENTIER DU LITTORAL : TENDRE VERS LA CONTINUITÉ DES CHEMINEMENTS</b></p> <p>Le constat de l'accessibilité du littoral "provençal" :</p> <p>Le sentier du littoral a pour objectif de permettre à tous d'accéder librement et gratuitement au rivage, en contexte naturel ou urbain. D'après les données du Ministère de la Transition écologique et solidaire, 22,5 % du linéaire côtier de la Métropole est inaccessible. D'autre part, le sentier est discontinu. Son aménagement se heurte en effet à la présence du port de commerce, de zones industrielles, de propriétés privées proches du rivage, d'un relief qui rend difficile tout aménagement ou encore de sites à forte sensibilité écologique. L'enjeu est de tendre, autant que faire se peut, vers la continuité du sentier. Plusieurs outils sont à la disposition des pouvoirs publics, comme la servitude de passage pour les piétons sur les propriétés riveraines du DPM, la création de sections sur l'arrière en cas d'obstacle infranchissable, voire la création d'espace en sursol afin de rétablir la vue sur la mer à l'image des aménagements réalisés sur les bassins Est du port de commerce (Silo, Terrasses du port).</p> <p>Pour autant, il existe d'importants potentiels d'aménagement du sentier du littoral. Ainsi, les rives lagunaires de l'étang de Berre sont le support de plusieurs projets, dont certains sont portés par le Contrat d'étang. Exemples : extension du sentier de découverte sur la commune de Vitrolles, aménagement du sentier entre Ferrière et Figuerolles à Martigues, requalification des berges à Saint-Chamas, etc. D'autre part, le Contrat de baie de la Métropole Marseillaise prévoit la réalisation d'une étude de définition pour réaliser la continuité des cheminements piétons littoraux.</p> <p><b>STRUCTURER LES ACTIVITÉS NAUTIQUES GRÂCE AUX CALES DE MISES À L'EAU</b></p> <p>Les cales et rampes de mise à l'eau permettent aux unités transportables –qui constituent les ¾ de la flotte française – d'accéder à un bassin de navigation. D'autre part, elles favorisent la pratique d'activités nautiques qui nécessitent des embarcations légères : semi-rigides, kayak de mer, jetskis, etc. Elles représentent une alternative intéressante pour favoriser l'accès aux sports et loisirs nautiques des métropolitains, dans un contexte de saturation des ports de plaisance. On estime qu'une cale de 1 couloir permet de traiter des flux équivalents à un port de 100 places. Pour autant, les 33 cales de mise à l'eau présentes sur le territoire métropolitain sont inégalement réparties et les conditions d'accès et de stationnement sont souvent difficiles. C'est ce qu'a révélé l'étude du Conseil Régional Paca réalisée en 2011, qui identifiait également deux sites potentiels pour accueillir une cale de mise à l'eau « exemplaire » à l'Ouest du golfe de Fos et dans le secteur des anciens chantiers navals de La Ciotat. Pour être fonctionnel, l'aménagement d'une cale doit être bien calibré en fonction des flux à accueillir : espace de préparation et de manœuvre, d'armement sur l'eau, de stationnement à terre... Il y a par ailleurs un véritable enjeu autour de la gestion de ces sites, auxquels il conviendrait d'associer une offre de services qualitative et payante (ex. stationnement adapté, eau de rinçage, service de réparation/entretien, restauration, ...).</p>	



ACTION N°		FA 1		AMELIORER LA QUALITE ET L'ACCESSIBILITE DU LITTORAL							
OPERATION n°		1_1		Etude pour l'ouverture au public de nouveaux sites littoraux et lacustres							
<b>DEFI principal * :</b>		1		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>							
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<b>DIAGNOSTIC :</b>							
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Métropole AMP DIR MER		Digue du large, roselière de Boumandariel, Etang de Berre, Golfe de Fos / GPMM							
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>				Les espaces littoraux d'Aix-Marseille-Provence, publics mais également privés, peuvent être des lieux de vie, des espaces de convivialité. L'aménagement d'espaces publics qualitatifs a un rôle primordial dans la pratique quotidienne de ces espaces. D'autre part, les nombreuses manifestations populaires ou "plus pointues" qui s'y déroulent contribuent au vivre ensemble et favorisent la cohésion sociale. Quelques exemples :							
Métropole AMP				- les sardinades et oursinades, manifestations populaires qui rassemblent les amateurs des produits de la mer sur la Côte Bleue, Fos-sur-Mer et Port-de-Bouc ;							
Ville de Marseille				- les plages du Prado, qui accueillent de nombreuses manifestations festives : retransmission de matchs de football lors de compétitions internationales, concerts gratuits...							
GPMM				- le rooftop des Terrasses du Port, lieu de soirées musicales en plein air ;							
Gestionnaires concernés (gestionnaires de ports privés par exemple)				- les "Apéros du bateau" : concerts live dans la rade de Marseille sur des bateaux accueillant 250 personnes ;							
Parc national des Calanques				- la manifestation "Septembre en mer", dédiée au grand public, qui concentre sur un mois une grande palette d'activités autour de la mer sur l'ensemble du territoire métropolitain.							
<b>TERRITOIRE:</b>				Cette attractivité pose la question de la vocation future de certains espaces littoraux et de leurs aménagements en vue de restituer, même partiellement, l'accès ou la vue sur la mer au grand public. Exemples de sites à enjeu :							
Littoral métropolitain - maritime et lagunaire				les espaces portuaires compris entre le J4 et la Joliette à Marseille, la digue du large, le parc à vocation de loisirs del'Esteou à Marignane...							
<b>TYPE D'OPERATION:</b>				<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>							
Etude		X		Une étude visant à apprécier la faisabilité de l'ouverture de nouveaux sites au grand public sera réalisée par la Métropole en partenariat avec les propriétaires des ouvrages.							
Gestion/Exploitation											
Travaux/prestation											
Expérimentation											
Animation											
Communication / sensibilisation											
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>											
<b>COUT OPERATION HT</b>		20 000 €		<b>Planning</b>			<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<u>Détail :</u>											
Etude		20 000 €		Cahier des charges							
				réalisation de l'étude							
				mise en œuvre							
Métropole AMP	Communes membres	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	Associations					
20%	0%	0%	40%	40%	0%	0%					
4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €					



## 1\_2 Extension des capacités des plages.xls

ACTION N°		FA 1		AMELIORER LA QUALITE ET L'ACCESSIBILITE DU LITTORAL								
OPERATION n°		1_2		Extension des capacités d'accueil des plages (Pointe-Rouge...)								
<b>DEFI principal * :</b>		1		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>								
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<b>DIAGNOSTIC :</b>								
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Ville de Marseille		Sur le littoral métropolitain, on recense 70 sites de baignade (dont la qualité de l'eau est surveillée), 1,4 millions de baigneurs par an. 5 plages sont aujourd'hui aménagées pour l'accueil des personnes à mobilité réduite.								
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>				La baignade est l'un des loisirs balnéaires à portée du plus grand nombre. Le territoire offre l'avantage d'une grande diversité de sites, conjuguant des côtes sauvages rocheuses, sableuses et des plages en contexte plus urbain. La côte méditerranéenne est clairement identifiée comme une destination balnéaire, malgré des problèmes récurrents de qualité des eaux sur certains sites.								
Métropole AMP				L'étang de Berre souffre quant à lui aujourd'hui d'une image dévalorisée, principalement liée à l'eutrophisation de l'étang (présence d'algues vertes).								
Ville de Marseille				Bien que l'anse de Ferrière à Martigues reste interdite d'accès, il offre aujourd'hui des conditions le plus souvent très favorables à la baignade.								
Communes littorales et lagunaires				Les plages d'Aix-Marseille-Provence, déjà très fréquentées l'été, risquent de l'être davantage avec les effets du changement climatique (augmentation des températures estivales).								
Gestionnaires concernés (gestionnaires de ports privés par exemple)				Pour mémoire, la fréquentation des plages marseillaises avait plus que doublé pendant la canicule de 2003, avec une fréquentation nocturne inédite. L'aménagement, l'accessibilité des plages – notamment aux personnes à mobilité réduite – et la qualité des eaux de baignade revêtent donc des enjeux importants.								
Parc national des Calanques				Ponctuellement sur le littoral, des autorisations ont été délivrées à des prestataires privés pour de la location de matelas et de la restauration. C'est notamment le cas à Marseille, Cassis, La Ciotat et Carry-le-Rouet. Depuis 2006, la loi encadre la délivrance des concessions de plage : durée maximum de 12 ans, équipements démontables et transportables, respect d'un pourcentage minimum du linéaire et de surface de chaque plage inoccupée (80 % pour les plages naturelles, 50 % pour les plages artificielles).								
<b>TERRITOIRE:</b>				Le projet d'aménagement et de valorisation de la plage de la Pointe-Rouge porté par la Ville de Marseille s'inscrit pleinement dans ces critères. L'un des fils conducteurs du projet réside dans la création d'un cheminement piéton accessible aux personnes à mobilité réduite longeant les cabanons historiques de la plage et qui desservira les nouvelles terrasses des restaurateurs, dont l'emprise globale sur le sable sera réduite. Le cahier de prescriptions architecturales et paysagères précise que les constructions – modules et planchers – seront aisément démontables, afin de permettre un retour à l'état initial du site en fin de concession.								
<b>Littoral marseillais</b>				<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>								
<b>TYPE D'OPERATION:</b>				Etude pour l'extension de la capacité d'accueil des plages, chaque commune pourra réaliser ce type d'étude et pourra être aidé par les contributeurs ci-dessous identifiés. L'extension ne doit pas éluder le prisme de l'acceptabilité des milieux concernés.								
Etude		X										
Gestion/Exploitation												
Travaux/prestation												
Expérimentation												
Animation												
Communication / sensibilisation												
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>												
<b>COUT OPERATION HT</b>		20 000 €		<b>Planning</b>			2018	2019	2020	2021	2022	
<u>Détail :</u>												
Etude		20 000 €		Cahier des charges								
				réalisation de l'étude								
				mise en œuvre								
<b>Métropole AMP</b>		<b>Communes</b>		<b>Agence de l'eau</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>Privés</b>		<b>Associations</b>
20%		20%		40%		20%		0%		0%		0%
4 000,00 €		4 000,00 €		8 000,00 €		4 000,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €





ACTION N°		FA 1		Extension des capacités des plages						
OPERATION n°		1_3		Restructuration et extension des plages de Corbière						
<b>DEFI principal * :</b> * ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)			<b>1</b>	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>						
<b>Maitre d'ouvrage</b> Ville de Marseille			<b>DIAGNOSTIC :</b> Topographie globale du site constituant une entrave majeure à l'accès au littoral pour les usagers privés. Capacités d'accueil insuffisantes pour les usagers privés d'autres offres balnéaires en rade Nord. Territoire enclavé. Difficultés d'accès au site et de circulation en interne pour l'ensemble des flux (usagers, véhicules, maintenance, secours...).  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> Etudes préalables permettant d'affiner et de formaliser le diagnostic (études topographiques, pollutions, foncières, ....) Etudes programmatiques permettant de recenser les besoins et contraintes, et établir la faisabilité Etudes de maîtrise d'oeuvre visant à établir un ou plusieurs scénarii de projets opérationnels.							
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>  Metropole AMP GPMM Region Sud										
<b>TERRITOIRE:</b> Littoral marseillais										
<b>TYPE D'OPERATION:</b>										
Etude		<b>X</b>								
Gestion/Exploitation										
Travaux/prestation										
Expérimentation										
Animation										
Communication / sensibilisation										
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>  Consommation Financière										
<b>COUT OPERATION HT</b>		<b>390 000 €</b>	<b>Planning</b>		<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	
<u>Détail :</u>										
Etudes préalables		80 000 €	Constitition d'un groupe de travail		x					
Etudes programmatiques		60 000 €	Cahier des charges			x				
Etudes MOE		250 000 €	Réalisation de l'étude				x	x		
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département		Europe		Associations		
0%	40%	0%	10%	10%		40%		0%		
0,00 €	156 000,00 €	0,00 €	39 000,00 €	39 000,00 €		156 000,00 €		0,00 €		



1\_4 Rénovation du Parc Balnéaire du Prado.xls

ACTION N°		FA 1		AMELIORER LA QUALITE ET L'ACCESSIBILITE DU LITTORAL											
<b>OPERATION n°</b>		1_4		<b>Rénovation du Parc Balnéaire du Prado</b>											
<b>DEFI principal * :</b>		1		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>											
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<b>DIAGNOSTIC :</b>											
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Ville de Marseille		Le Parc Balnéaire du Prado -PBP- subit des dégradations qui s'intensifient année après année, en raison de :											
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>		Métropole AMP		- l'érosion maritime et éolienne qui sape ses aménagements et déstabilise ses plages et le trait de côte, - un usage intensif qui génère une usure de son territoire et de ses installations, - l'accueil inadapté de manifestations de grande envergure, sources de pollutions de son territoire terrestre et maritime.											
<b>TERRITOIRE:</b>		littoral marseillais		Par ailleurs, les pratiques, les usages et les vocations de ce site ont évolué lors des dernières décennies, en même temps que sa fréquentation s'accroissait.											
<b>TYPE D'OPERATION:</b>				De nombreuses interventions ont été engagées par la Ville de Marseille ces dernières années pour entretenir les installations (infrastructures et superstructures), maintenir un niveau d'offre de services raisonnable dans des conditions de sécurité acceptables, et adapter le Parc Balnéaire du Prado aux évolutions des pratiques. Celui-ci apparaît néanmoins aujourd'hui vieillissant et la gestion de son inadaptation croissante aux contraintes et pressions générées par ces nouvelles dynamiques, de plus en plus onéreuse, ne parvient plus à maintenir un niveau d'offre de services publics à la hauteur des ambitions touristiques de Marseille.											
Etude				Le Parc Balnéaire du Prado est situé sur le Domaine Public Maritime, propriété de l'Etat. Sa gestion est assurée par la Ville sous forme de conventions d'occupations conclues dans les années 70/80 qui seront échues à court terme. La Ville a engagé avec l'Etat une démarche afin de les renouveler sous la forme d'une concession unique couvrant la totalité de l'emprise du PBP. Cette démarche nécessite de produire un projet fonctionnel d'aménagement valable pour la durée de la concession, soit les 12 années à venir.											
Gestion/Exploitation				<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>											
Travaux/prestation		X		Lancement d'une mission de maîtrise d'oeuvre pour définir et réaliser un projet de revalorisation du PBP qui suppose une restructuration de son territoire, une remise à niveau de ses aménagements, une sécurisation des accès et de son emprise, une redéfinition et rénovation de ses équipements dont le réseau d'assainissement (EU et EP), la réalisation d'ouvrages complémentaires de protection contre la mer en intégrant notamment l'hypothèse d'une remise en eau de l'Huveaune.											
Expérimentation															
Animation															
Communication / sensibilisation															
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>															
Evolution du trait de côte															
Stabilité sédimentaire des espaces balnéaires															
Evolution des aménagements soumis à érosion															
Consommation financière															
<b>COUT OPERATION HT</b>		10 500 000 €		<b>Planning</b>		2018		2019		2020		2021		2022	
<b>Détail :</b>															
Travaux		10 000 000 €		Constituion d'un groupe de t		x									
Maîtrise d'œuvre		500 000 €		Cahier des charges		x									
				Réalisation de l'étude				x							
				Réalisation de travaux				x		x		x			
Métropole AMP		Communes		Agence de l'eau		Région		Département		Europe		Associations			
20%		10%		20%		0%		10%		40%		0%			
2 100 000,00 €		1 050 000,00 €		2 100 000,00 €		0,00 €		1 050 000,00 €		4 200 000,00 €		0,00 €			



ACTION N°		FA 1		AMELIORER LA QUALITE ET L'ACCESSIBILITE DU LITTORAL											
OPERATION n°		1_5		Valorisation de la plage de Pointe Rouge : opération terrestre											
<b>DEFI principal * :</b>		1		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>											
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<b>DIAGNOSTIC :</b>											
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Ville de Marseille		La plage et l'anse de la Pointe Rouge se situent entre deux équipements littoraux majeurs de la Ville de Marseille : le port de la Pointe Rouge et le Parc Balnéaire du Prado. Cet espace, peu aménagé mais habité et très fréquenté, est soumis depuis plusieurs décennies à des problématiques environnementales (qualité de l'eau, déchets) et sociales (conflits d'usages, insécurité) auxquelles s'ajoutent des enjeux économiques (restauration, voile légère) et urbanistiques (noyau villageois connexe).											
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>				<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>											
Métropole AMP				La Ville de Marseille souhaite intervenir sur cet espace en conduisant un projet de valorisation grâce à l'obtention d'une concession de plage délivrée par les services de l'État.											
DDTM13				- Réalisation d'une allée piétonne en rez-de-plage, le long des cabanons existants											
<b>TERRITOIRE:</b>				- Requalification des trois entrées principales											
Littoral marseillais				- Meilleure insertion paysagère des établissements de plage											
<b>TYPE D'OPERATION:</b>															
Etude															
Gestion/Exploitation															
Travaux/prestation		X													
Expérimentation															
Animation															
Communication / sensibilisation															
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>															
<b>COUT OPERATION HT</b>		1 500 000 €		<b>Planning</b>		2018		2019		2020		2021		2022	
Détail :				Réalisation		x		x		x					
Travaux		1 500 000 €													
<b>Métropole AMP</b>		<b>Communes</b>		<b>Agence de l'eau</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>Privés</b>		<b>Associations</b>			
0%		20%		0%		0%		80%		0%		0%			
0,00 €		300 000,00 €		0,00 €		0,00 €		1 200 000,00 €		0,00 €		0,00 €			



1\_6 Définition d'une stratégie de gestion des cales de mise à l'eau.xls

ACTION N°		FA 1					Améliorer la qualité et l'accessibilité du littoral					
<b>OPERATION n°</b>		<b>1_6 Définition d'une stratégie de gestion des cales de mise à l'eau</b>										
<b>DEFI principal * :</b>		1	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>									
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b>            Les cales et rampes de mise à l'eau permettent aux unités transportables qui constituent les ¾ de la flotte française - d'accéder à un bassin de navigation. D'autre part, elles favorisent la pratique d'activités nautiques qui nécessitent des embarcations légères : semi-rigides, kayak de mer, jets-skis, etc. Elles représentent une alternative intéressante pour favoriser l'accès aux sports et loisirs nautiques des métropolitains, dans un contexte de saturation des ports de plaisance. On estime qu'une cale de 1 couloir permet de traiter des flux équivalents à un port de 100 places.  <b>Pour autant, les 33 cales de mise à l'eau présentes sur Aix-Marseille-Provence sont inégalement réparties et les conditions d'accès et de stationnement sont souvent difficiles.</b> C'est ce qu'a révélé l'étude du Conseil Régional PACA réalisée en 2011, qui identifiait également deux sites potentiels pour accueillir une cale de mise à l'eau « exemplaire » à l'ouest du golfe de Fos et dans le secteur des anciens chantiers navals de La Ciotat.</p> <p>Il est ressorti des réunions de concertation autour du LIVRE BLEU que pour être fonctionnel, l'aménagement d'une cale doit être bien calibré en fonction des flux à accueillir : espace de réparation et de manœuvre, d'armement sur l'eau, de stationnement à terre...</p> <p>Il y a par ailleurs un véritable enjeu autour de la gestion de ces sites, auxquels il conviendrait d'associer une offre de services qualitative et payante (ex. stationnement adapté, eau de rinçage, service de réparation/entretien, restauration, ...).</p> <p><i>cf. carte des cales de mise à l'eau présente dans le TOME 1 - DIAGNOSTIC du LIVRE BLEU.</i></p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>            Il est donc proposé, sur la base de l'étude du Conseil Régional PACA réalisée en 2011, d'élaborer une stratégie de gestion des cales de mise à l'eau.            Une étude pourra être lancée sur:            - la mise à jour de l'état de gestion des cales de mise à l'eau (certaines ont été fermées par leurs gestionnaires depuis 2011);            - l'identification des zones de cogestion, de surfréquentation ;            - la formalisation de proposition d'ouverture de nouvelles cales et de détermination de la nature du (des) usage(s) à réserver/cale le cas échéant;            - des propositions chiffrées sur les différents modes de gestion. une attention particulière sera faite à la gestion en DSP.</p>										
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Métropole AMP										
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>		Métropole AMP Communes du littoral GPMM Gestionnaires concernés (gestionnaires de ports privés par exemple) Parc national des Calanques UPACA										
<b>TERRITOIRE:</b>		Littoral métropolitain - maritime et lagunaire										
<b>TYPE D'OPERATION:</b>												
Etude		X										
Gestion/Exploitation												
Travaux/prestation												
Expérimentation												
Animation												
Communication / sensibilisation												
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>												
<b>COUT OPERATION HT</b>		20 000 €	<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>				
Détail :												
Etude		20 000 €	Constitution d'un groupe de travail	x								
			Cahier des charges	x								
			Réalisation de l'étude		x							
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	Associations						
20%	0%	60%	20%	0%	0%	0%						
4 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €						





ACTION N°		FA 1	AMELIORER LA QUALITE ET L'ACCESSIBILITE DU LITTORAL					
<b>OPERATION n°</b>		<b>1_7</b>	<b>Requalification des rives de l'étang de Berre - accessibilité de la population</b>					
<b>DEFI principal * :</b>		<b>1</b>	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>					
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)			<p><b>DIAGNOSTIC :</b>  <b>COMMUNES CONCERNÉES:</b> Berre-l'Étang, Châteauneuf-les-Martigues, Istres, Marignane, Martigues, Miramas, Rognac, Saint-Chamas, Saint-Mitre-les-Remparts, Vitrolles.  <b>CHIFFRES CLÉS:</b> 75 km de côtes, <b>27 %</b> du trait de côte artificialisé, Un plan d'eau de <b>15 500</b> hectares et d'environ <b>1 000</b> millions de m3 d'eau, <b>16</b> sites de baignade dont la qualité des eaux est surveillée, <b>10</b> ports de plaisance, <b>3</b> ports de pêche et environ, <b>1 800</b> places  <b>CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES:</b>                      * Une imbrication de différentes vocations, avec notamment :                      - une présence marquée de l'urbanisation et de l'industrie lourde sur les rives Sud et Est ;                      - des espaces naturels sur les rives Ouest et Nord et des zones humides réservoirs de biodiversité sur les berges basses ;                      - des espaces agricoles productifs qui participent à la qualité paysagère                      * Un territoire qui souffre d'une image dégradée, intimement liée à l'industrialisation de ses rives et la dégradation de la qualité des eaux et des milieux de l'étang.                      * Des indicateurs d'état chimique et écologique insuffisants sur les trois masses d'eau délimitées par le SDAGE, avec encore 1 200 millions de m3 d'eau douce rejetés annuellement par la centrale de Saint-Chamas (soit plus que le volume total de l'étang).                      * Mais un territoire qui amorce une transformation profonde, perceptible au travers :                      - de la mutation industrielle : fermeture de la raffinerie Lyondell Basel en 2014, reconversion en cours de Total La Mède en bio-raffinerie... ;                      - du développement des aménagements et infrastructures nautiques et de plaisance, s'appuyant sur une très bonne qualité sanitaire des eaux de baignade ;                      - du projet de réouverture du canal du Rove à la courantologie et des réflexions autour de la dérivation des rejets de la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas (étude de faisabilité GIPREB/SOGREAH, 2007).  <b>ENJEUX LITTORAUX</b>                      * Faire de l'étang de Berre le « poumon bleu » de la Métropole basé sur un projet de réhabilitation globale, à la fois écologique et économique.                      * Réhabiliter l'image de l'étang, faire connaître les qualités paysagères des espaces naturels et agricoles aux abords de ses rives, notamment en poursuivant l'aménagement du sentier de découverte.                      * Développer le tourisme de proximité axé sur les sports et loisirs nautiques et balnéaires.                      ...  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>                      A l'instar de l'étude accessibilité - chemin piétons littoraux - inscrite dans le Contrat de Baie pour la partie littorale, il est proposé que le GIPREB, au travers du Contrat d'Etang pilote la même étude visant le cheminement piétons autour des rives visent à obtenir une continuité littorale.</p>					
<b>Maitre d'ouvrage</b>		GIPREB						
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>								
Métropole AMP								
Ville de St-Chamas								
<b>TERRITOIRE:</b>								
Littoral métropolitain - maritime et lagunaire								
<b>TYPE D'OPERATION:</b>								
Etude		<b>X</b>						
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>								
<b>COUT OPERATION HT</b>		<b>20 000 €</b>	<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Détail :								
Etude		20 000 €	Cahier des charges					
			Réalisation de l'étude					
			Mise en œuvre					
<b>Métropole AMP</b>	<b>Communes membres</b>	<b>Agence de l'eau</b>	<b>Région</b>	<b>Département</b>	<b>Privés</b>	<b>GIPREB</b>		
10%	20%	0%	25%	25%	0%	20%		
2 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €		



ACTION N°		FA 1		Améliorer la qualité et l'accèsibilité du littoral								
OPERATION n°		1_8		Aménagement de sentiers littoraux : étude de faisabilité								
<b>DEFI principal * : Développer et Aménager</b>				<b>1</b>								
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>								
<b>Maitre d'ouvrage</b>				Métropole AMP								
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>				<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>Le sentier littoral existe déjà sur un important linéaire mais, à l'interface des zones naturelles et résidentielles, l'accessibilité au littoral reste difficile. La continuité n'est pas assurée et le promeneur est souvent contraint de s'écarter du rivage, au détriment de la beauté des paysages et de l'agrément d'un cheminement au bord de l'eau.</p> <p>Sur le linéaire de la Cote Bleue et au sein du parc national des Calanques le sentier du littoral est globalement continue.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Le projet consiste à lancer une étude de faisabilité pour assurer une continuité des sentiers littoraux en s'appuyant sur les sentiers existants les plus pertinents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diagnostic du sentier du littoral métropolitain (statut sur les 255 km)</li> <li>- identification des points de ruptures et de discontinuités</li> <li>- proposition de cheminements alternatifs et d'actions en collaboration avec les Mairies et les propriétaires (CDL, Etat, etc.)</li> </ul>								
<b>TERRITOIRE:</b>				Littoral métropolitain								
<b>TYPE D'OPERATION:</b>												
Etude					X							
Gestion/Exploitation												
Travaux/prestation												
Expérimentation												
Animation					X							
Communication / sensibilisation												
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>												
Linéaire de sentier aménagé, montant des travaux												
<b>COUT OPERATION HT</b>				30 000 €		<b>Planning</b>		2018	2019	2020	2021	2022
<b>Détail :</b>												
Etude de faisabilité				30 000 €		Etude de faisabilité				x		
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	Associations						
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%						
30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €						



ACTION N°		FA 1		Améliorer la qualité et l'accèsibilité du littoral													
<b>OPERATION n°</b>		1_8 Bis		<b>Aménagement de sentiers littoraux - Territoire Pays de Martigues</b>													
<b>DEFI principal * : Développer et aménager</b>				<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>													
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<p><b>DIAGNOSTIC</b> : Le Territoire du Pays de Martigues, dans le cadre de sa compétence sur la valorisation du patrimoine naturel et paysager envisage d'aménager le sentier littoral sur les communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts. Sur les 3 communes concernées, le sentier littoral existe déjà sur un important linéaire mais, à l'interface des zones naturelles et résidentielles, l'accessibilité au littoral reste difficile. La continuité n'est pas assurée et le promeneur est souvent contraint de s'écarter du rivage, au détriment de la beauté des paysages et de l'agrément d'un cheminement au bord de l'eau.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b> : Le projet consiste donc à assurer une continuité des sentiers littoraux en s'appuyant sur les sentiers existants les plus pertinents (GR2013, sentier de Découverte de l'Étang de Berre ou autres sentiers) et en remplaçant les sections urbaines (éloignées du rivage, sans visibilité directe du littoral) par l'aménagement de nouvelles sections, valorisant le littoral, les sites naturels et les paysages.</p> <p>Ces nouvelles sections induisant des aménagements complexes et parfois coûteux, nécessitent aussi une large concertation avec les utilisateurs et les riverains directement concernés par le projet. Les emprises de ces nouvelles sections de sentiers littoraux seront majoritairement situées sur ou en limite du Domaine Public Maritime en veillant à s'adapter à la topographie existante, à préserver l'intégrité des sites et des paysages et à préserver la tranquillité des riverains directement concernés par le projet.</p> <p>L'aménagement du sentier concerne 3 secteurs littoraux :  - le secteur Ferrières-Touret de Vallier (Martigues) soit 3330ml (dont 1640ml à aménager)  - le secteur Varage-Patorgue (Saint-Mitre-les-Remparts) soit 2300ml (dont 330ml à aménager)  - le secteur de la Pointe de la Baumasse (Port-de-Bouc) soit 800ml (dont 100 ml à aménager)</p> <p>Le budget inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement du Conseil de Territoire du pays de Martigues est de 576 000 € TTC réparti sur la période 2017-2020.</p> <p>Ce projet est susceptible de bénéficier de subvention dans le cadre du Contrat d'Étang mis en place par le GIPREB en 2013 afin de soutenir l'ensemble des actions susceptibles de revaloriser l'étang de Berre. Ce contrat associe financeurs et porteurs de projets sur une période de 5 ans.</p>													
<b>Maitre d'ouvrage</b>											Métropole AMP - CT Pays de Martigues						
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>																	
DDTM 13																	
Commune de Martigues																	
Commune de Port-de-Bouc																	
Commune de Saint-Mitre-les-Remparts																	
GIPREB																	
Associations de randonnée																	
<b>TERRITOIRE:</b>																	
Littoral métropolitain - maritime et lagunaire																	
<b>TYPE D'OPERATION:</b>																	
Etude				X													
Gestion/Exploitation																	
Travaux/prestation				X													
Expérimentation																	
Animation																	
Communication / sensibilisation				x													
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																	
Linéaire de sentier aménagé, montant des travaux																	
<b>COUT OPERATION HT</b>				462 300 €													
<u>Détail :</u>																	
Etude de Maitrise d'œuvre		26 300 €		Etude de Maitrise d'œuvre		x											
Travaux		436 000 €		Consultation Travaux		x											
				Réalisation des travaux		x		x		x							
<b>Métropole AMP</b>		<b>Communes</b>		<b>Agence de l'eau</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>Privés</b>		<b>Associations</b>					
100%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%			
462 300,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €			



ACTION N°		FA 1					Améliorer la qualité et l'accessibilité du littoral													
<b>OPERATION n°</b>	<b>1_8</b>	<b>Ouverture d'un sentier du littoral en Parc national des Calanques, reliant Marseille à La Ciotat</b>																		
<b>DEFI principal * :</b>		1		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>																
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>Espace de circulation piétonne en bordure du domaine maritime, le <b>sentier du littoral</b> se doit d'être bien aménagé car il correspond à une offre de service à forte valeur touristique ajoutée.</p> <p>Si ces sentiers du littoral existent au coeur du massif des Calanques, ils font en revanche défaut pour la liaison entre la ville et la nature. La continuité est à établir, qui a pleinement sens dans un Parc national urbain.</p> <p>Leur réalisation s'impose, tant pour l'offre touristique que pour la préservation des habitats littoraux très vulnérables et mis à mal par une fréquentation, aujourd'hui, diffuse non maîtrisée.</p> <p>Deux sites sont prioritaires : le littoral sud de Marseille, qui sera le littoral naturel périurbain vitrine pour les JO 2024, et la liaison entre la vieille ville de La Ciotat et le Cap Canaille.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Le programme comprend la définition des ouvrages, en lien avec les propriétaires. Deux natures de chantiers sont identifiées :</p> <p>- <b>Raccorder la ville au littoral « sauvage » des Calanques</b> Une priorité est identifiée sur le <b>littoral sud de Marseille</b>, pour créer un sentier du littoral entre La Madrague / Mont Rose et Callelongue. L'ouverture d'un sentier du littoral est aussi identifié à <b>La Ciotat</b>, pour connecter la vieille ville et les espaces naturels de Ste Frétoise et du sémaphore.</p> <p>- <b>restaurer les tronçons existants de sentier littoral soumis à fréquentation intense.</b> La forte fréquentation de certains sites du littoral des Calanques (accès à En Vau et Port Pin) conduit à repenser et rétablir des sentiers du littoral capable d'accueillir un public très nombreux, en sécurisant les circulations et en préservant les milieux naturels traversés.</p> <p>Ces travaux seront en partie réalisés dans le cadre du programme Life "habitats calanques".</p>																		
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Parc national des Calanques																		
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>		<p>Métropole AMP</p> <p>CD 13</p> <p>Villes de Marseille, Cassis, La Ciotat</p> <p>ONF</p> <p>Conservatoire du littoral</p>																		
<b>TERRITOIRE:</b>		Littoral métropolitain - Marseille et La Ciotat																		
<b>TYPE D'OPERATION:</b>		<table border="1"> <tr> <td>Etude</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gestion/Exploitation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux/prestation</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Expérimentation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Animation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Communication / sensibilisation</td> <td></td> </tr> </table>							Etude		Gestion/Exploitation		Travaux/prestation	X	Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation	
Etude																				
Gestion/Exploitation																				
Travaux/prestation	X																			
Expérimentation																				
Animation																				
Communication / sensibilisation																				
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>		<p>Nb de km de sentier littoral continuité du sentier littoral entre la ville et le littoral sauvage.</p>																		
<b>COUT OPERATION HT</b>		1 000 000 €		<b>Planning</b>			<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>									
<b>Détail :</b>																				
Etude de définition et investissements		1 000 000 €		Etude de définition			x	x												
				Cahier des charges			x	x												
				Réalisation des aménagements				x	x	x										
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	Parc national des Calanques														
0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%														
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €														





ACTION N° 2		<b>Améliorer les capacité d'accueil et les services dans les ports de plaisance</b>	
<b>opérations associées n°</b>		2_1 Accompagnement des projets d'extension des ports de plaisance_ports métropolitains 2_2 Accompagnement des projets d'extension des ports de plaisance_ports situés sur GPMM 2_3 Amélioration des conditions et des capacités d'accueil des plaisanciers de passage 2_4 Etude d'opportunité pour la création de nouveaux services dans les ports de plaisance	
<b>DEFI principal * :</b>		1	
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<b>COUT de l'ACTION TTC</b>	<b>280 000 €</b>
<b><u>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</u></b>			
Métropole AMP		GPMM, Parc national des Calanques	
Communes du littoral		CD13, Région SUD	
UPACA		Gestionnaires des ports	
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>			
<b>Objectifs de l'action :</b>			
<p>Le territoire métropolitain comprend 53 ports de plaisance, 8 ports de pêche et 3 zones de mouillage et d'équipement léger (ZMEL) à Martigues et Cassis. Au total, le territoire propose 21 000 postes, dont 75 % des places à flot réparties dans 53 ports et 3 ZMEL et 15 % des places à sec réparties dans 21 ports à sec.</p> <p>L'autorité portuaire est une compétence partagée entre trois principaux acteurs : la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Grand Port Maritime de Marseille et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.</p> <p>Le territoire métropolitain offre des conditions de navigation exceptionnelles : vents, ensoleillement, paysages littoraux attractifs... La navigation de plaisance est en premier lieu très populaire et peu tournée vers l'extérieur. Une forte proportion des places est occupée par des résidents de la Métropole et des bateaux de taille modeste. Les statistiques témoignent du faible taux d'utilisation des bateaux, avec une moyenne annuelle de 4 jours de sortie.</p> <p>La demande d'anneaux dans les ports de plaisance reste forte, mais les capacités d'extension des sites portuaires de la Métropole sont très limitées. Le Livre Bleu souhaite accompagner les quelques extensions portuaires en projet sur le territoire métropolitain.</p> <p>Toutefois, celles-ci ne suffiront pas à elles seules à satisfaire la forte demande en place dans les ports de plaisance. D'autres leviers d'actions doivent être mobilisés en parallèle : l'optimisation des plans d'eau et l'augmentation du nombre de places de passage, notamment de façon temporaire (mouillages en étoile), couplées à la réduction du nombre de bateaux ventouses et à la création d'une fourrière à bateaux, le développement encadré de la location de bateaux, l'aménagement de cales de mise à l'eau...</p> <p>La demande d'anneaux dans les ports de plaisance reste aujourd'hui encore forte. Pour autant, les capacités d'extension des sites portuaires de la Métropole restent très limitées.</p> <p>Les statistiques témoignent du faible taux d'utilisation des bateaux (4 jours/an en moyenne !).</p> <p>Les ports à sec peuvent apparaître comme une solution... néanmoins temporaire : l'espace demandé à terre pour cet usage entrera très vite en conflit avec d'autres usages des sols.</p>			



ACTION N°		FA 2	Améliorer les capacité d'accueil et les services dans les ports de plaisance					
OPERATION n°		2_1	Accompagnement des projets d'extension des ports de plaisance : les ports métropolitains					
<b>DEFI principal * :</b>		1	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>					
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)			<b>DIAGNOSTIC :</b>					
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Métropole AMP DIR MER	<p>Plusieurs extensions portuaires sont en projet sur le territoire. Elles sont principalement localisées autour de l'étang de Berre et à l'Ouest du territoire, ce qui témoigne d'une dynamique forte de rééquilibrage des infrastructures de plaisance sur ces deux secteurs. Les projets prévoient 800 anneaux à flot supplémentaires sur l'étang de Berre, ce qui représente une augmentation de 40 % de la capacité d'accueil sur l'étang.</p> <p>Ces projets sont répartis sur les ports Albert Sanson (Berre l'Etang), le Pertuis (Saint-Chamas) et les Heures Claires (Istres) où les travaux vont être prochainement engagés. À l'Ouest de la Métropole, deux extensions sont en projet sur les ports à sec de Navy Service et Napoléon (Port-Saint-Louis-du-Rhône). À Marseille, le projet Estaque Maritime prévoit notamment l'extension terrestre du port de La Lave. Par ailleurs, des pistes de création de mouillage en étoile dans les avants-ports, comme à La Ciotat pourra être étudiée.</p> <p>Ces extensions portuaires ne suffiront pas à elles seules à satisfaire la forte demande en place dans les ports de plaisance. L'optimisation des plans d'eau, couplée à la réduction du nombre de bateaux ventouses et à la création d'une fourrière à bateaux, inexistante sur le territoire, constituent d'autres leviers d'actions.</p> <p>D'autre part, les pratiques évoluent fortement vers des usages plus occasionnels qui favorisent l'accès au service et non plus à la propriété : « uberisation » de la plaisance, bateau en copropriété, bateau-partage, etc. L'Union des ports de plaisance de Paca (UPaca) a d'ailleurs lancé un observatoire sur les nouveaux usages de la plaisance, dont les résultats devront être pris en compte pour que la stratégie réponde au besoin réel. Plusieurs pistes sont aujourd'hui envisagées, à l'image du développement encadré de la location professionnelle dans l'enceinte des ports, qui devra nécessairement s'accompagner d'une sensibilisation des usagers occasionnels aux bonnes pratiques et au respect des milieux naturels.</p>					
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>								
Métropole AMP								
Communes du littoral								
UPACA								
Région SUD								
<b>TERRITOIRE:</b>			<p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>La Métropole AMP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagnera les projets d'extension lancées par les communes lorsque le port est devenu métropolitain depuis le 1er janvier 2018;</li> <li>- étudiera sur demande des communes ou gestionnaires la faisabilité économique et impact écologique des projets d'extensions;</li> <li>- étudiera les potentialités d'exploitation des avants-ports.</li> </ul>					
Littoral métropolitain, maritime et lagunaire								
<b>TYPE D'OPERATION:</b>								
Etude		X						
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>								
<b>COUT OPERATION HT</b>		200 000 €	<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<u>Détail :</u>								
Etude faisabilité et impact		200 000 €	Cahier des charges		x			
			Réalisation de l'étude			x		
			Mise en œuvre					
Métropole AMP	Communes membres	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	UPACA		
75%	0%	0%	25%	0%	0%	0%		
150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		







ACTION N°		FA 2 Améliorer les capacité d'accueil et les services dans les ports de plaisance																																								
OPERATION n°		2_3 Amélioration des conditions et des capacités d'accueil des plaisanciers de passage																																								
<b>DEFI principal * :</b>		<b>1</b>																																								
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>																																								
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Métropole AMP DIR MER																																								
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>		<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>Aujourd'hui, le constat est le suivant : les ports de plaisances situés sur la Métropole sont saturés et offrent peu de places de passage.</p> <p><i>D'un point de vue quantitatif :</i> La plaisance métropolitaine compte 61 ports de plaisance (21,000 places à secs et à flot), avec moins de 600 places de passage (3,5% de la capacité à flot) et des sites fréquentés de manière inégale. L'objectif est d'atteindre 10% à moyen terme et 15% à long terme (en moyenne, en accentuant sur les sites particulièrement attractifs).</p> <p><i>D'un point de vue qualitatif :</i> La Métropole souhaite faciliter l'accès des passagers aux ports métropolitains et départementaux en créant une plateforme de réservation en ligne et un guichet unique sur l'ensemble des ports métropolitains et/ou départementaux par exemple.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p><i>* Sur la quantité de place :</i> La Métropole lancera une étude port par port (en gestion métropolitaine) pour étudier les différents leviers d'action afin de libérer, voire de créer de la place pour les navires de passages.</p> <p><i>* Sur la qualité :</i> La Métropole étudiera la faisabilité d'une plateforme de réservation en ligne et la création d'un guichet unique sur l'ensemble des ports métropolitains et/ou départementaux.</p>																																								
<b>TERRITOIRE:</b>		Littoral en surfréquentation (Marseille/ LaCiotat/ Cassis)																																								
<b>TYPE D'OPERATION:</b>																																										
Etude		X																																								
Gestion/Exploitation																																										
Travaux/prestation																																										
Expérimentation																																										
Animation																																										
Communication / sensibilisation																																										
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																																										
<b>COUT OPERATION HT</b>		60 000 €																																								
<b>Détail :</b>																																										
Etude		60 000 €																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Planning</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Groupe de travail</td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etude</td> <td></td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	2018	2019	2020	2021	2022	Groupe de travail		x				Etude			x																				
Planning	2018	2019	2020	2021	2022																																					
Groupe de travail		x																																								
Etude			x																																							
Métropole AMP	communes membres	Agence de l'eau	Région	Département	privés	associations																																				
25%	0%	25%	25%	25%	0%	0%																																				
15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €																																				





ACTION N° FA 2 Amélioration des capacité d'accueil et des services dans les ports de plaisance																																				
OPERATION n° 2_4 Etude d'opportunité pour la création de "nouveaux services" dans les ports de plaisance																																				
<b>DEFI principal * :</b> 1 * ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)			<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>DIAGNOSTIC :</b> - stations vélos électriques - wifi - outils numériques ...  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>  Dans le cadre de la Charte de développement durable des ports de plaisance et de pêche de PACA dont les ports de la métropole sont signataires, il est envisagé de mettre des moyens de déplacement "doux" au service des plaisanciers et de toute personne qui fréquente le port. Ceci est bénéfique pour l'environnement, la qualité d'accueil, le développement économique et touristique au départ du port de plaisance.																																	
<b>Maitre d'ouvrage</b> UPACA																																				
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Métropole AMP (Direction Mer, Littoral, Ports et Energie + Développement Economique)  Communes Gestionnaires des ports  UPACA																																				
<b>TERRITOIRE:</b> Littoral métropolitain - maritime et lagunaire																																				
<b>TYPE D'OPERATION:</b>																																				
<table border="1"> <tr> <td>Etude</td> <td style="text-align: center;"><b>X</b></td> </tr> <tr> <td>Gestion/Exploitation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux/prestation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Expérimentation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Animation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Communication / sensibilisation</td> <td></td> </tr> </table>							Etude	<b>X</b>	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation																			
Etude	<b>X</b>																																			
Gestion/Exploitation																																				
Travaux/prestation																																				
Expérimentation																																				
Animation																																				
Communication / sensibilisation																																				
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																																				
<b>COUT OPERATION HT</b> 20 000 €			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Planning</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cahier des charges</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Groupe de Travail</td> <td style="text-align: center;">x</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Planning	2018	2019	2020	2021	2022	Cahier des charges	x					Groupe de Travail	x																
Planning	2018	2019	2020	2021	2022																															
Cahier des charges	x																																			
Groupe de Travail	x																																			
<b>Détail :</b> Etude 20 000 €																																				
Métropole AMP	Communes membres	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	Associations																														
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%																														
20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																														



ACTION N°	<b>3</b>	<b>Valoriser et aménager les espaces littoraux</b>	
<b>opérations associées n°</b>		<p>3_1 Aménagement du pôle nautisme et mer de Port Saint Louis du Rhône</p> <p>3_2 Aménagement du secteur Estaque maritime_Marseille</p> <p>3_3 Aménagement de la base nautique du Roucas Blanc en lien avec les JO 2024_Marseille</p> <p>3_4 Définition d'un projet de paysage a l echelle d AMP.xls</p> <p>3_5 Réhabilitation et exploitation des consignes sanitaires et Anse du Pharo</p> <p>3_6 Aménagement et stratégie d'exploitation des darses du MUCEM</p> <p>3_7 Développement de la maintenance et hivernage de la grande plaisance sur friches et délaissés portuaires</p> <p>3_8 Etude pour la valorisation du patrimoine littoral archéologique, industriel, naval...</p> <p>3_9 Réalisation d'un plan de paysage sous-marin du Parc national des calanques</p>	
<b>DEFI principal * :</b>	1	<b>COUT de l'ACTION TTC</b>	<b>15 610 000 €</b>
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)			
<u>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</u>			
Métropole AMP		GPMM, Parc national des Calanques	
Communes du littoral		CD13, Région SUD	
GPMM, UPACA		SPL PSL	
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>			
<p>Objectifs de l'action:</p> <p>Le littoral constitue un atout majeur pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, notamment pour le rayonnement du territoire et son développement économique. A ce titre, la Métropole souhaite accompagner le développement des filières liées à la mer et au littoral et ainsi inscrire le littoral au centre du rayonnement du territoire métropolitain aux niveaux national et international.</p> <p>L'une des déclinaisons opérationnelles de cette ambition est la valorisation et l'aménagement de l'espace littoral. Plusieurs sites emblématiques ont aujourd'hui été identifiés pour y répondre.</p>			



ACTION N°		FA 3					Valoriser et aménager les espaces littoraux				
OPERATION n°		3_1 Aménagement du pôle nautisme et mer de Port-Saint-Louis-du-Rhône									
DEFI principal * : 1		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION									
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>La zone industrielle de la presqu'île du Mazet souffre d'une image dégradée. De nombreux espaces sont devenus des friches industrielles inexploitées. Or, cette zone présente un fort potentiel de développement sur 300 hectares autour de la mer et du nautisme.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Le Pôle Nautisme doit relever le défi de l'aménagement de la presqu'île du Mazet avec de multiples projets à vocation économique et touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à la filière conchylicole existante</li> <li>- Développement du port de plaisance</li> <li>- Reconversion des friches industrielles pour l'accueil d'entreprises liées à la mer et au nautisme</li> <li>- Soutien aux acteurs économiques présents pour les accompagner dans le développement de leur activité</li> <li>- Création d'un nouveau port de pêche</li> <li>- Aménagement d'un espace tertiaire</li> <li>- Développement de projets touristiques : péniche-hôtel, village de roulettes camarguaises, activités nautiques Plage Napoléon, navettes touristiques fluviales.</li> <li>- Base de catamarans</li> <li>- Création d'un Centre des métiers de la mer</li> <li>- Aménagement d'un Centre de formation</li> <li>- Création d'un parc à la Porte du Mazet</li> <li>- Parc éolien pour alimenter les espaces publics</li> </ul> <p>Le calendrier est évidemment étalé dans le temps. Aussi, les premières études concernant la péniche-hôtel, la reconversion des friches industrielles, la création du nouveau port de pêche, le parc éolien, la mise en place d'une navette touristiques fluviale se dérouleront en 2018-2019.</p> <p>En 2019, la mise en œuvre du Parc de la Porte du Mazet sera effective ainsi que les premières démolitions dans le cadre de la reconversion des zones industrielles.</p> <p>Pour mémoire, le cout global de l'opération est estimé à ce jour (2018) à 30 millions d'euros.</p>									
Maitre d'ouvrage SPL PSL											
PARTENAIRES TECHNIQUES :											
Métropole AMP											
Golfe de fos											
UPACA											
REGION SUD											
TERRITOIRE:											
TYPE D'OPERATION:											
Etude								X			
Gestion/Exploitation		x									
Travaux/prestation		x									
Expérimentation		x									
Animation											
Communication / sensibilisation		x									
INDICATEUR DE SUIVI											
COUT OPERATION HT		300 000 €									
Détail :		Planning					2018	2019	2020	2021	2022
Etude		300 000 €					x	x			
Maitrise d'œuvre								x	x	x	x
Métropole AMP	Ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône	Agence de l'eau	Région	Département	SPL Port-St-Louis-du-Rhône	UPACA					
50%	50%	0%	0%	0%	0%	0%					
150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					



ACTION N°		FA 3		Valoriser et aménager les espaces littoraux						
OPERATION n°		3_2		Aménagement du secteur Estaque maritime (Marseille)						
<b>DEFI principal * :</b>				<b>1</b>						
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>						
<b>Maitre d'ouvrage</b>				Métropole AMP DDEAI						
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>				<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>La Charte Ville-Port (Marseille-GPMM) signée le 28 juin 2013 a mis l'accent sur plusieurs secteurs, dont celui de l'Estaque maritime Rade Nord : à savoir Saumaty et La Lave. Cette partie du territoire est située sur le GPMM et embrasse la Ville de Marseille dans nombre de ses caractéristiques : sociales, environnementales, urbanistiques, d'accessibilité...</p> <p>Il est à noter que la pêche locale fait vivre 470 marins et compte 280 navires, répartis dans les 8 ports de pêche de la Métropole gérés par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. Une grande partie de la production (1 500 tonnes) est distribuée en vente directe, dans l'enceinte des ports et sur les marchés locaux, comme le marché aux poissons de Carro (Martigues). À Marseille, le projet Estaque maritime prévoit notamment de regrouper les activités de pêche et de mareyage sur le MIN de Saumaty, intégrant la création de pontons.</p> <p>Ce projet Estaque Maritime prévoit également l'extension terrestre du port de La Lave.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Aménagement d'un pôle d'activités marines à Saumaty : regroupement et modernisation des activités de pêche et mareyage, création d'un site d'innovation industrielle offshore et sous-marine.</p>						
Métropole AMP										
Ville de Marseille										
GPMM										
<b>TERRITOIRE:</b>				Marseille						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>				<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>						
Etude		X		Aménagement d'un pôle d'activités marines à Saumaty : regroupement et modernisation des activités de pêche et mareyage, création d'un site d'innovation industrielle offshore et sous-marine.						
Gestion/Exploitation										
Travaux/prestation										
Expérimentation										
Animation										
Communication / sensibilisation										
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>										
<b>COUT OPERATION HT</b>				0 €						
<u>Détail :</u>				<b>Planning</b>		<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Etude				? Groupe de travail						
Maitrise d'œuvre				Etude						
Métropole AMP			Ville de Marseille	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	UPACA		
0%			0%	0%	0%	0%	0%	0%		
0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		





ACTION N°		FA 3	Valoriser et aménager les espaces littoraux																																							
OPERATION n°		3_3	Aménagement de la base nautique du Roucas Blanc (en lien avec les JO 2024)																																							
<b>DEFI principal * :</b>		1	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>																																							
* ( 1 : développer et aménager -2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)			<p><b>DIAGNOSTIC :</b> La Ville de Marseille a été retenue comme ville hôte des épreuves de voiles dans le cadre des Jeux olympiques de 2024. Elle pourrait également accueillir les épreuves para-olympiques de voiles si ces dernières sont réintégrées comme sport olympique. Les compétitions se dérouleront en rade sud. Le site du Roucas Blanc a été retenue comme base logistique à terre, et comme bassin d'évolution pour les mises à l'eau. A ce titre, un aménagement de la base nautique est prévu. L'équipement réalisé devra répondre au cahier des charges strict du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accueillir les 380 athlètes olympiques et leurs accompagnants dans des espaces de repos, techniques, médicaux, de restauration, etc. ;</li> <li>- stocker, préparer, mettre à l'eau et amarrer sur pontons les 212 bateaux, 70 planches à voiles et 200 bateaux accompagnants ;</li> <li>- proposer une visibilité par le grand public de l'ensemble de l'activité de la Marina.</li> </ul> <p>Cet équipement et les aménagements nécessaires devront respecter les chartes environnementale et sociale du COJO tout en intégrant la dimension « héritage ».</p> <p>Cette marina deviendra à l'issue des Jeux Olympiques un équipement public permettant la pratique des sports nautiques, l'accueil d'événements sportifs internationaux mais aussi des projets favorisant la découverte, la sensibilisation à la protection du littoral. Cet équipement s'inscrira dans l'aménagement global du Parc Balnéaire du Prado, situé sur le Domaine Public Maritime, propriété de l'État.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> Les travaux envisagés nécessitent des autorisations environnementales ainsi que des études d'impact (diagnostic faune-flore, études courantologie, bathymétries, etc.). Les différentes études seront réalisées d'ici 2020 et les travaux sur la Marina se dérouleront de 2020 à 2023. Les travaux prévoient notamment l'aménagement de la butte existante, sur laquelle le public pourra observer les manifestations sportives et le fonctionnement de la base nautique.</p>																																							
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Ville de Marseille																																								
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>																																										
Métropole AMP																																										
Marseille																																										
Parc national des Calanques																																										
<b>TERRITOIRE:</b>			<p>Cet équipement et les aménagements nécessaires devront respecter les chartes environnementale et sociale du COJO tout en intégrant la dimension « héritage ».</p> <p>Cette marina deviendra à l'issue des Jeux Olympiques un équipement public permettant la pratique des sports nautiques, l'accueil d'événements sportifs internationaux mais aussi des projets favorisant la découverte, la sensibilisation à la protection du littoral. Cet équipement s'inscrira dans l'aménagement global du Parc Balnéaire du Prado, situé sur le Domaine Public Maritime, propriété de l'État.</p>																																							
Marseille																																										
<b>TYPE D'OPERATION:</b>																																										
Etude		X																																								
Gestion/Exploitation																																										
Travaux/prestation		X																																								
Expérimentation																																										
Animation		X																																								
Communication / sensibilisation		X																																								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>			<p>Cet équipement et les aménagements nécessaires devront respecter les chartes environnementale et sociale du COJO tout en intégrant la dimension « héritage ».</p> <p>Cette marina deviendra à l'issue des Jeux Olympiques un équipement public permettant la pratique des sports nautiques, l'accueil d'événements sportifs internationaux mais aussi des projets favorisant la découverte, la sensibilisation à la protection du littoral. Cet équipement s'inscrira dans l'aménagement global du Parc Balnéaire du Prado, situé sur le Domaine Public Maritime, propriété de l'État.</p>																																							
Réalisation budgétaire																																										
<b>COUT OPERATION HT</b>		15 000 000 €																																								
<u>Détail :</u>																																										
Etude	1 100 000 €																																									
Maitrise d'œuvre (AMO)	1 500 000 €																																									
Travaux	12 400 000 €																																									
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Planning</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude</td> <td>x</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Maitrise d'œuvre (AMO)</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Planning	2018	2019	2020	2021	2022	Etude	x	x				Maitrise d'œuvre (AMO)	x	x	x	x	x	Travaux		x	x	x	x												
Planning	2018	2019	2020	2021	2022																																					
Etude	x	x																																								
Maitrise d'œuvre (AMO)	x	x	x	x	x																																					
Travaux		x	x	x	x																																					
Métropole AMP	Marseille	Agence de l'eau	Région	Département	privés	Etat																																				
10%	50%	0%	10%	10%	0%	20%																																				
1 500 000,00 €	7 500 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €																																				



ACTION N°		FA 3					Valoriser et Aménager les espaces littoraux						
OPERATION n°		3_4					Définition d'un projet de paysage à l'échelle d'AMP						
DEFI principal * :		1		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION									
* ( 1 : développer et aménager -2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)													
Maitre d'ouvrage		Métropole AMP DIR PAYSAGES											
PARTENAIRES TECHNIQUES :													
Agences d'urbanisme (AGAM & AUPA)													
TERRITOIRE:													
Métropole AMP													
TYPE D'OPERATION:													
Etude		X											
Gestion/Exploitation													
Travaux/prestation													
Expérimentation													
Animation													
Communication / sensibilisation													
INDICATEUR DE SUIVI													
COUT OPERATION HT		0 €											
Détail :		Planning		2018		2019		2020		2021		2022	
Etude		En interne		Cahier des charges									
Maitrise d'œuvre		0 €		Réalisation de l'étude		x		x					
				Mise en œuvre				x		x		x	
Métropole AMP		Communes		Agence de l'eau		Région		Département		Privés		Associations	
100%		0%		0%		0%		0%		0%		0%	
0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	



ACTION N°		FA 3		Valoriser et Aménager les espaces littoraux						
OPERATION n°		3_5		Réhabilitation et exploitation des consignes sanitaires et de l'Anse du Pharo						
<b>DEFI principal * :</b>		1		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>						
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<p>DIAGNOSTIC :</p> <p><b>Les consignes Sanitaires :</b> C'est un des sites métropolitains les plus emblématiques. Il est constitué de deux bâtiments, l'un du XVIIIe, l'autre du XIXe, d'environ 500 m<sup>2</sup> chacun, donnant sur une vaste esplanade ouverte sur le plan d'eau. Sa localisation, au centre des trois pôles d'attraction touristiques principaux de la ville VIEUX PORT/PANIER/MUCEM et sa configuration permettent d'y envisager plusieurs valorisations. Sa vocation évidente, vu sa position stratégique et sa qualité architecturale, est l'<b>événementiel maritime</b>. C'est « l'équipement manquant » de la politique publique maritime et portuaire depuis de nombreuses années. C'était déjà vrai à l'échelle de la ville de Marseille, puis de MPM, ça l'est encore plus à celle de la Métropole pour laquelle une « Maison de la Mer », positionné à cet endroit, pourrait constituer un signal fort traduisant les nouvelles ambitions dans ce domaine. La perspective des <b>JO 2024</b>, qui nécessiteront de disposer d'espaces de qualité pour accompagner les épreuves et les délégations, ne vient que renforcer cette évidence.</p> <p><b>Anse du Pharo :</b> Ce site est probablement l'espace qui dispose du plus beau potentiel de développement. Son positionnement géographique exceptionnel, aux pieds du Palais du Pharo, à la fois à l'entrée du Vieux Port et en face du MUSEM et des Consignes Sanitaires, et son excellente accessibilité, terrestre ou maritime, permettent d'y envisager tous les possibles et ce, dans tous les domaines : tertiaire, loisir, commercial et même habitat.</p> <p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Lancement d'un appel à projet multi-sites pour créer une synergie entre plusieurs sites portuaires ou littoraux de Marseille</p>						
<b>Maître d'ouvrage</b>		Métropole AMP DIR MER et DDEAI								
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>										
Métropole AMP										
Marseille										
CD13										
Région SUD										
Conseil de Territoire Marseille Provence										
<b>TERRITOIRE:</b>										
Marseille										
<b>TYPE D'OPERATION:</b>										
Etude		X								
Gestion/Exploitation										
Travaux/prestation										
Expérimentation										
Animation										
Communication / sensibilisation										
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>										
<b>COUT OPERATION HT</b>		20 000 €								
<u>Détail :</u>										
Etude		20 000 €								
Travaux										
				<b>Planning</b>		<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
				Groupe de travail						
				Etude						
Métropole AMP		Communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	Associations			
100%		0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		
20 000,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		



ACTION N°		FA 3		Valoriser et aménager les espaces littoraux								
OPERATION n°		3_6		Aménagement et stratégie d'exploitation des darses du MUCEM								
<b>DEFI principal * :</b>				<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>								
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>Profitant des travaux de confortement de la digue du J4, en cours depuis le mois de juillet 2016, le Conseil de Territoire Marseille Provence a délégué la maîtrise d'ouvrage à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour la création d'un quai bas intégré à la digue permettant d'augmenter la capacité d'accueil du site, d'environ 70 ml, et, de fait, d'augmenter les recettes de passage en proportion.</p> <p>Cette réalisation sera dédiée à l'accostage de bateaux d'exception et à l'accueil d'événements nautiques répondant aux nombreuses demandes d'organismes qui souhaitent exploiter ce site d'exception. Le ponton pourrait également permettre l'hivernage de yachts (principe à faire valider par les partenaires – Ville de Marseille, Mucem, Villa Méditerranée, GPMM, Regards de Provence - de la « charte du J4 » ainsi que des « déposes minutes » de touristes, qui sont facturées depuis la délibération tarifaire 2016, et dont la demande ne cesse d'augmenter.</p> <p>Aujourd'hui, ces plans d'eau situés aux pieds du MUCEM sont sous exploités à cause de problèmes d'insécurité récurrents dus à l'absence de services de surveillance. Les bateaux de passage rechignent à séjourner sur un site isolé et abandonné dès la fermeture du musée au public.</p> <p>Or, la valorisation de ces espaces, qui pourraient fonctionner en lien avec la capitainerie centrale du Vieux Port pourrait constituer une source importante de recettes.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>- Etudes pour la mise en sécurité du site et la mise en service d'une annexe saisonnière de la capitainerie du Vieux Port.</p> <p>- Constitution d'un groupe de travail associant les polices Nationales et Municipales et les services de la Ville de Marseille et de la Métropole ainsi que la capitainerie du Vieux Port pour définir un projet d'aménagement (mouillages, caméra de surveillance, capitainerie mobile, contrôles d'accès, sanitaires) et une organisation de la surveillance permettant d'assurer des escales en sécurité.</p>								
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Métropole AMP DIR MER										
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>												
Métropole AMP												
Marseille												
CD13												
Région SUD												
Conseil de Territoire Marseille Provence												
<b>TERRITOIRE:</b>												
Marseille												
<b>TYPE D'OPERATION:</b>												
Etude		X										
Gestion/Exploitation												
Travaux/prestation												
Expérimentation												
Animation												
Communication / sensibilisation												
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>												
<b>COUT OPERATION HT</b>				<b>20 000 €</b>			<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Détail :</b>												
Etude		20 000 €		Cahier des charges								
Groupe de travail		0 €		Réalisation de l'étude								
				Mise en œuvre								
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	Associations						
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%						
20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €						





### 3\_7 Développement de la maintenance et hivernage de la grande plaisance sur friches et délaissés portuaires

ACTION N° FA 3 <b>Valoriser et Aménager les espaces littoraux</b>																																																													
<b>OPERATION n°</b> 3_7		<b>Développement de la maintenance et hivernage de la grande plaisance : identification de sites sur les espaces de friches et délaissés portuaires</b>																																																											
<b>DEFI principal * :</b> 1 * ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)			<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>																																																										
<b>Maître d'ouvrage</b> Métropole AMP DIR MER			<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>Parmi les pistes de travail qui ont émergé de la concertation autour du Livre Bleu, "FAIRE DU LITTORAL LE MOTEUR DU RAYONNEMENT DE LA MÉTROPOLE" est une piste qui a été fortement appuyée. Ainsi, parmi les actions à mettre en œuvre, l'intention de favoriser le développement d'une activité grande plaisance (maintenance et hivernage), notamment sur les délaissés portuaires, a été largement soutenue.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>La Métropole AMP va donc mettre en place un groupe de travail dédié (avec les différents acteurs intéressés, comme la FIN, le Pole Mer, GPMM...) à l'identification des sites propices à la maintenance et à l'hivernage de grande plaisance sur les friches et délaissés portuaires (Frioul, Marseille ou Port Saint Louis du Rhône sur GPMM...).</p> <p>Une fois que le groupe de travail aura identifié le ou les sites propices, une étude spécifique sera lancée.</p>																																																										
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>																																																													
Métropole AMP																																																													
Marseille																																																													
CD13																																																													
Région SUD																																																													
Conseil de Territoire Marseille Provence																																																													
GPMM																																																													
<b>TERRITOIRE:</b> Marseille																																																													
<b>TYPE D'OPERATION:</b>																																																													
Etude		<input checked="" type="checkbox"/>																																																											
Gestion/Exploitation		<input type="checkbox"/>																																																											
Travaux/prestation		<input type="checkbox"/>																																																											
Expérimentation		<input type="checkbox"/>																																																											
Animation		<input type="checkbox"/>																																																											
Communication / sensibilisation		<input type="checkbox"/>																																																											
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">COUT OPERATION HT</th> <th>20 000 €</th> <th>Planning</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">Détail :</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Groupe de travail</td> <td>0 €</td> <td></td> <td>Groupe de travail</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Etude</td> <td>20 000 €</td> <td></td> <td>Etude</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td colspan="6"></td> </tr> </tbody> </table>					COUT OPERATION HT		20 000 €	Planning	2018	2019	2020	2021	2022	Détail :									Groupe de travail	0 €		Groupe de travail						Etude	20 000 €		Etude																							
COUT OPERATION HT		20 000 €						Planning	2018	2019	2020	2021	2022																																																
Détail :																																																													
Groupe de travail	0 €							Groupe de travail																																																					
Etude	20 000 €							Etude																																																					
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	Associations																																																							
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%																																																						
20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																																																						



ACTION N°		FA 3	Valoriser et Aménager les espaces littoraux					
OPERATION n°		3_8	Etude pour la valorisation du patrimoine littoral (archéologique, industriel, naval...)					
<b>DEFI principal * :</b>		1	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>					
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)			<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>Marseille, ville de 2 600 ans d'Histoire, est la capitale historique de la plongée. Elle est également le berceau mondial de l'archéologie sous-marine, expérimentée pour la première fois par Cousteau sur le site du Grand Congloué dans l'actuel Parc national des Calanques.</p> <p>La Ville accueille d'ailleurs le siège national du Département de Recherche Archéologique Aquatique et Sous-Marine (DRASSM). En lien avec cette histoire et la tradition maritime et commerciale, le littoral métropolitain possède un patrimoine archéologique, historique, culturel, industriel... très riche de Port-Saint-Louis-du-Rhône à La Ciotat.</p> <p>En voici quelques exemples emblématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* La grotte Cosquer, équivalent de la grotte de Lascaux sous-marine, dont les peintures date de 28 000 ans (Sormiou),</li> <li>* Le patrimoine antique : présence de nombreuses amphores romaines dont certaines ont été réimmergées à proximité de l'archipel du Frioul, le "Fos englouti" (lié à un affaissement géologique)...,</li> <li>* de nombreuses épaves de la période antique à l'époque moderne, à l'image du Grand Saint-Antoine qui apporta la peste en 1 720 à Marseille, du Chaouen et du Dalton à proximité de Planier...,</li> <li>* du patrimoine industriel et naval, dont certains constituent de véritables points de repères dans le paysage.</li> </ul> <p>Il est à noter que l'UPACA / CR PACA ont réalisé une étude patrimoine bâti des ports de plaisance en 2014.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Fort de ce patrimoine exceptionnel, il convient d'étudier comment le valoriser.</p>					
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Métropole AMP CULTURE						
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>								
Métropole AMP								
Communes								
Région SUD								
UPACA								
<b>TERRITOIRE:</b>								
Littoral métropolitain - maritime et lagunaire								
<b>TYPE D'OPERATION:</b>								
Etude		X						
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>								
<b>COUT OPERATION HT</b>		20 000 €						
<b>Détail :</b>			<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Etude	20 000 €	Cahier des charges						
		Réalisation de l'étude						
		Mise en œuvre						
Métropole AMP	Communes membres	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	Associations		
30%	0%	0%	50%	20%	0%	0%		
6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €		



ACTION N°		FA 3					Valoriser et Aménager les espaces littoraux								
OPERATION n°		3_9		Réalisation d'un plan de paysage sous-marin du Parc national des calanques											
DEFI principal * :		2		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION											
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b>            Quelle que soit l'époque analysée, les villes du territoire des Calanques et leurs habitants ont toujours été en lien avec la mer, lieu d'arrivée et d'échange avec l'ensemble du monde. Du fait de la qualité des paysages et des milieux sous-marins, ce territoire est devenu naturellement, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le berceau de la plongée et de l'exploration des fonds marins, permettant l'émergence de la notion de paysage sous-marin à travers les observations faites par les grands scientifiques pionniers en la matière (Georges Beuchat, Jean-Yves Cousteau, Albert Falco ...).</p> <p>Lancer un plan de paysage sous-marin à l'échelle du territoire du Parc national des Calanques répond donc à plusieurs enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre accessible et perceptible in situ (à travers une pratique du site) ou in visu (perçu à travers les représentations proposées par le biais des nouvelles technologies de communication) ce qui se cache sous la surface des espaces marins du Parc national pour une meilleure appropriation et une meilleure compréhension des enjeux de préservation à l'échelle de la métropole marseillaise ;</li> <li>- Mieux appréhender l'empreinte de l'homme sur les dynamiques paysagères sous-marines pour mieux les protéger ;</li> <li>- Proposer une vision globale du fonctionnement des espaces marins du cœur du Parc national des Calanques ;</li> <li>- Développer la prise en compte des paysages sous-marins dans la conduite des politiques publiques en mer ou sur le littoral et ayant des impacts sur le milieu marin</li> </ul> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>            Le plan de paysage sous-marin proposé est une démarche exploratoire, appliquée à un domaine qui a fait jusque-là très peu l'objet de prise en compte. Il proposera de passer à une lecture transdisciplinaire faisant appel aux sciences naturalistes, économiques, physiques et géographiques, mais aussi aux perceptions sensibles et aux usages.</p> <p>La première étape du plan de paysage sous-marin sera de réaliser un diagnostic partagé permettant de construire une vision transversale des paysages sous-marins et de donner une échelle de valeur et de priorité. Sur la base des enjeux relevés dans la phase d'analyse de l'état existant et des évolutions à l'œuvre sur le territoire, le plan de paysage définira une stratégie pour les paysages sous-marins.</p> <p>La deuxième étape du plan de paysage permettra de définir des objectifs de qualité paysagère. La définition de ces orientations aura pour vocation d'être intégrée, par la suite, dans les différents schémas d'aménagement et de gestion intervenant sur le littoral et les espaces marins.</p> <p>Une exposition confiée à un photographe plasticien permettra de valoriser ce travail vers le grand public de la métropole, dans le cadre de l'événement culturel MANIFESTA programmé en 2020.</p>													
Maitre d'ouvrage									Parc national des Calanques						
PARTENAIRES TECHNIQUES :															
Etat (MTES)															
Agence de l'eau															
Région SUD															
TERRITOIRE:		Parc national des Calanques													
TYPE D'OPERATION:															
Etude		X													
Gestion/Exploitation															
Travaux/prestation															
Expérimentation															
Animation															
Communication / sensibilisation															
INDICATEUR DE SUIVI															
COUT OPERATION HT		230 000 €		Planning		2018		2019		2020		2021		2022	
Détail :				Co-construction		X									
Plan de paysage		120 000 €		Validation				X							
Exposition		110 000 €		Expo communication				X		X					
Métropole AMP		Communes		Agence de l'eau		Région		Département		Privés		Parc national des Calanques + Etat (MTES)			
0%		0%		50%		5%		0%		0%		45%			
0,00 €		0,00 €		115 000,00 €		11 500,00 €		0,00 €		0,00 €		103 500,00 €			



ACTION N° 4		<b>Exploiter les ressources énergétiques de la Mer</b>	
<b>opérations associées n°</b>	4_1 Définition d'une stratégie pour accompagner le déploiement des éoliennes off shore		
	4_2 Thalassothermie_étude d'identification de nouveaux sites potentiels		
<b>opérations associées n°</b>	4_3 Thalassothermie_adaptation des documents de planification pour faciliter les nouveaux projets		
	4_4 Aide au développement des projets ENR sur le littoral par la création d'un outil d'identification et d'accompagnement		
	4_5 Floating Offshore Wind Turbines (FOWT)		
<b>DEFI principal * :</b>	1	<b>COUT de l'ACTION TTC</b>	<b>470 000 €</b>
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)			
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</b>			
Métropole AMP		GPMM	
Communes du littoral		CD13, Région SUD	
CCIMP, Pole Mer Med, France Energie Eolienne			
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>			
<b>Objectifs de l'action:</b>			
<p>Peu valorisée sur le plan énergétique, la mer apparaît aujourd'hui comme un nouveau champ à explorer en matière d'énergie. Des projets voient progressivement le jour : projet de récupération des thermies de l'eau marine dans le port de Marseille, projet d'éoliennes en mer au large de la rade, etc.</p> <p>Ces projets peuvent présenter effectivement des intérêts à des échelles locales ou un peu plus larges. Il s'agit dans un 1<sup>er</sup> temps d'en bien comprendre les intérêts et les inconvénients.</p>			
<p>La production d'énergie renouvelable constitue l'un des leviers de la planification urbaine pour atténuer le changement climatique. À l'échelle de la Métropole, la production d'énergie de sources renouvelables représente environ 30% de l'énergie produite sur le territoire et l'équivalent de seulement 5% de l'énergie consommée.</p> <p>Ce chiffre est à mettre en regard de quelques grands objectifs, en gardant à l'esprit que tous les territoires ne pourront pas y contribuer de la même manière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le paquet énergie climat (objectif européen) : porter la part des énergies renouvelables à 27% d'ici 2030 ;</li> <li>- la loi de transition énergétique (objectif national) : porter la part des énergies renouvelables à 23% d'ici 2020 ;</li> <li>- le Schéma Régional Climat Air Énergie de PACA (objectif régional) : porter à 20% la part des énergies renouvelables.</li> </ul> <p>Le milieu marin offre diverses opportunités pour produire de l'énergie : exploitation de la houle, des courants, des marées, du gradient de température, du vent (éolien en mer). Toutes ne sont pas applicables au territoire métropolitain. La marée y est notamment très faible comme pour l'ensemble de la Méditerranée (30 à 60 cm), ce qui rend impossible la production d'énergie marémotrice. Deux opportunités principales se détachent aujourd'hui sur Aix-Marseille-Provence: la thalassothermie et l'éolien offshore.</p>			
<p><b>==&gt; Des énergies marines renouvelables en devenir</b></p> <p>Les énergies marines renouvelables sont un domaine émergent : leur potentiel énergétique avéré demande encore des avancées technologiques, écologiques et économiques. Leur développement apporte une réponse locale concrète à l'enjeu de transition énergétique. Deux opportunités principales se détachent aujourd'hui sur Aix-Marseille-Provence, avec l'éolien offshore flottant et la thalassothermie.</p>			
<p><b><u>L'éolien offshore</u></b> se développe à l'ouest du territoire autour de deux projets :</p> <p>* <u>Le projet Vertiwind (Nénuphar)</u> axé sur le concept innovant d'éolienne flottante à axe vertical et pour lequel des essais ont été réalisés à terre à Fos-sur-Mer ;</p> <p>* <u>Le projet Provence Grand Large (EDF Energies nouvelles)</u>, initialement prévu pour accueillir les éoliennes Nénuphar, actuellement en cours de redéfinition en lien avec l'appel à projet national qui a retenu le site de Faraman au large du Golfe de Fos.</p>			
<p><b><u>La thalassothermie</u></b>, qui consiste à exploiter les calories de la mer pour chauffer et refroidir les bâtiments, se développe sur le territoire. Plusieurs bâtiments sont aujourd'hui raccordés, à l'image du Cercle des nageurs et du MUCEM à Marseille. Deux initiatives sont à noter sur le secteur d'Euroméditerranée à Marseille : la centrale Thassalia (GDF Suez) en fonctionnement et qui dessert aujourd'hui plusieurs immeuble du périmètre Euromed1, et la centrale Massiléo (EDF) qui alimentera à terme une boucle d'eau tempérée de l'écoquartier en construction sur l'îlot Allard. L'enjeu est de développer les réseaux existants et d'autres réseaux un réseau , en tenant compte des contraintes inhérentes à la rentabilité économique du projet (critères de densité et distance par rapport au rivage) et en adaptant les documents de planification et d'urbanisme.</p>			
<p><b><u>La valorisation énergétique de micro-algues d'origine marine</u></b> est aujourd'hui à l'essai dans les bassins Est du GPMM. Elle s'appuie sur le projet Vasco2 lancé par le Grand Port Maritime de Marseille, un groupement d'industriels basés à Fos-sur-Mer et plusieurs laboratoires de recherche. L'objectif est de valoriser le CO2 émis par les industries de la ZIP de Fos en cultivant des micro-algues d'origine, qui seront ensuite transformées en bio-huile.</p>			





ACTION N°		FA 4					Exploiter les ressources énergétiques de la Mer								
<b>OPERATION n°</b>		<b>4_1 Définition d'une stratégie pour accompagner le déploiement d'éoliennes off shore</b>													
<b>DEFI principal * :</b>		1		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>											
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>L'éolien offshore consiste à transformer la force du vent en électricité via une ou plusieurs structures implantées en mer. L'ouest de la Métropole AMP accueille aujourd'hui un site d'essai pour un concept d'éolien offshore à axe vertical, qui permet de s'affranchir de la problématique de la profondeur en Méditerranée. La rentabilité économique est en effet réhabilitaire au-delà de 40 mètres de fond. Les tests à terre sont engagés sur la zone de Caban Sud à Fos-sur-Mer depuis 2014. La zone de test en mer, située au large de la plage Napoléon à Port-Saint-Louis-du-Rhône, accueillera 13 éoliennes de 30 MW d'ici 2018 soit l'équivalent de la consommation d'une ville de 50 000 habitants. À terme, l'objectif est de développer une filière industrielle et de créer une ferme de 150 éoliennes au large du golfe de Fos. 110 hectares sont réservés sur la ZIP de Fos pour la fabrication industrielle des éoliennes, ce qui pourrait créer 1000 à 3000 emplois.</p> <p>Cette implantation ne sera pas sans conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur les paysages, perçus depuis la terre et la mer, bien que l'un des points forts de ce type d'éoliennes soit leur plus faible hauteur en bout de pôle ;</li> <li>- sur les usages : interdiction de naviguer dans un rayon de 100 mètres à 1 km autour des éoliennes, de pêcher dans un rayon de 100 mètres,...</li> </ul> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Soutien au développement des projets d'éolien off-shore par l'action politique.</p>													
<b>Maitre d'ouvrage</b>									GPMM						
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>															
Métropole AMP															
Golfe de Fos															
<b>TERRITOIRE:</b>															
<b>TYPE D'OPERATION:</b>															
Etude									X						
Gestion/Exploitation															
Travaux/prestation															
Expérimentation															
Animation															
Communication / sensibilisation															
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>															
<b>COUT OPERATION HT</b>		0 €													
<b>Détail :</b>				<b>Planning</b>		<b>2018</b>		<b>2019</b>		<b>2020</b>		<b>2021</b>		<b>2022</b>	
Etude		Pour mémoire		Cahier des charges											
Maitrise d'œuvre				Réalisation de l'étude											
				Mise en œuvre											
<b>Métropole AMP</b>		<b>Communes</b>		<b>Agence de l'eau</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>GPMM</b>		<b>Associations</b>			
20%		0%		0%		60%		0%		20%		0%			
0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €			



ACTION N°		FA 4					<b>Exploiter les ressources énergétiques de la Mer</b>						
OPERATION n°		4_2					<b>Thalassothermie : identification de nouveaux sites potentiels (étude)</b>						
<b>DEFI principal * :</b>		<b>1</b>					<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>						
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)							<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>La thalassothermie consiste à exploiter les capacités de stockage / déstockage des calories de la mer pour chauffer et rafraîchir les bâtiments via un réseau de chaleur.</p> <p>Cette technologie est apparentée à une pompe à chaleur eau-eau. La mer Méditerranée présente l'avantage d'avoir une température relativement stable en profondeur toute l'année (14 à 16°C). Deux boucles à eau de mer sont en projet sur le périmètre de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée à Marseille. Leur mise en service est respectivement prévue en 2016 et 2018. Le premier projet porte sur la création d'une centrale thermo-frigorifique marine dans le secteur d'Arrenc. L'objectif est d'alimenter un réseau urbain de distribution d'énergie de 3 km auxquels devraient venir se connecter à terme 500 000 m<sup>2</sup> de bâtiments (Euromed Center, Quais d'Arrenc, Docks...). Les maîtres d'œuvre sont Thassalia, Énergie Services et Climespace.</p> <p>La seconde centrale, implantée dans le secteur des Crottes, alimentera dans un premier temps l'îlot démonstrateur Allard de l'Ecocide Euroméditerranée. Les maîtres d'œuvre sont EDF Optimal Solutions et Eiffage immobilier.</p> <p>À terme, on peut se poser la question du développement de cette technologie sur les territoires littoraux d'AMP, compte tenu des avantages qu'elle présente mais aussi des critères techniques et de coûts qui conditionnent sa faisabilité : relief / bathymétrie, distance entre les lieux de production et de consommation, bon dimensionnement du réseau de chaleur en fonction des besoins à venir, etc.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>La Métropole lance en 2018 l'élaboration d'une stratégie intégrée des réseaux et de la production d'énergie sur son territoire. Cette étude comporte notamment un schéma d'ensemble des réseaux de chaleur et de froid permettant notamment d'identifier le potentiel de développement de ces réseaux grâce à différentes sources d'énergie dont la thalassothermie.</p> <p>Sur un effort financier de l'ordre de 300 000 € au total sur la période 2018-2021, on peut estimer que le travail réalisé sur la thalassothermie pèse environ 50 000 €.</p>						
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Métropole AMP DIR MER											
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>													
		Métropole AMP											
		Région SUD											
		CD13											
<b>TERRITOIRE:</b>													
<b>TYPE D'OPERATION:</b>													
Etude							<b>X</b>						
Gestion/Exploitation													
Travaux/prestation													
Expérimentation													
Animation													
Communication / sensibilisation													
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>													
<b>COUT OPERATION HT</b>		<b>50 000 €</b>											
<b>Détail :</b>							<b>Planning</b>		<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Etude		50 000 €					Groupe de travail						
Maitrise d'œuvre							Etude						
Métropole AMP	communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	Associations							
60%	0%	0%	20%	20%	0%	0%							
30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €							



4\_3 Thalassothermie\_adaptation des documents de planification pour faciliter les nouveaux projets.xls

ACTION N°		FA 4	Exploiter les ressources énergétiques de la Mer					
<b>OPERATION n°</b>		<b>4_3</b>	<b>Thalassothermie : adaptation des documents de planification pour faciliter les nouveaux projets</b>					
<b>DEFI principal * :</b>		<b>1</b>	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>					
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)			<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>  La Métropole lance en 2018 l'élaboration d'une stratégie intégrée des réseaux et de la production d'énergie sur son territoire. Cette étude comporte notamment un schéma d'ensemble des réseaux de chaleur et de froid permettant de proposer des dispositifs pour faciliter la création et le développement de réseaux sur le territoire, notamment à travers les documents de planification et d'urbanisme. Sur ce sujet, la Métropole travaille également avec les associations locales (notamment EnvirobatBDM) de façon à développer des outils d'intégration de la politique énergétique dans les documents d'urbanisme. Enfin, la Métropole travaille actuellement à rédiger une charte de partenariat avec chacun des gestionnaires de réseaux de chaleur sur son territoire afin de cadrer l'intervention métropolitaine auprès de ces acteurs.  Sur un effort financier de l'ordre de 80 000 € au total sur la période 2018-2021, on peut estimer que le travail réalisé sur la thalassothermie pèse environ 10 000 €.					
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Métropole AMP DIR MER						
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>								
Métropole AMP								
CR								
CD13								
Communes								
<b>TERRITOIRE:</b>								
<b>TYPE D'OPERATION:</b>								
Etude		X						
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>								
<b>COUT OPERATION HT</b>		<b>10 000 €</b>	<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<u>Détail :</u>								
Etude		10 000 €	Cahier des charges	x				
Maitrise d'œuvre			Réalisation de l'étude		x	x	x	
			Mise en œuvre					
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	Associations		
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		
10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	



## 4\_4 Aide au développement des projets ENR sur le littoral par la création d'un outil

ACTION N°			FA 4				Exploiter les ressources énergétiques de la Mer																
OPERATION n°			4_4 Aide au développement des projets ENR sur le littoral par la création d'un outil d'identification et d'accompagnement																				
<b>DEFI principal * :</b>			1			<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>																	
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)			<p><b>DIAGNOSTIC :</b> La Mer représente une source d'énergie renouvelable dont il convient d'évaluer le potentiel. Le littoral constitue également pour le territoire de la métropole, le support potentiel de production d'énergie sur terre. Les fortes contraintes environnementales et urbanistiques qui pèsent sur le littoral doivent être prises en compte dans la planification du développement de sites de production EnR,</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> La Métropole lance en 2018 deux études : une analyse des finances et de la fiscalité de l'énergie ainsi que l'élaboration d'une stratégie intégrée des réseaux et de la production d'énergie sur son territoire, Cette étude comporte notamment un volet EnR (Schéma de développement des EnR). Ces études doivent notamment aboutir à la constitution d'une "boîte à outils" destinées à faire émerger, encourager et soutenir les projets de production d'énergie sur le territoire, en définissant des outils d'ingénierie technique et juridico-économique, des outils financiers, des outils de collecte et de partage des données, afin d'identifier les potentiels et d'accompagner les projets. Cette stratégie vise également à travailler l'intégration de l'énergie au sein des différentes politiques sectorielles et, en particulier, dans les documents d'urbanisme.</p> <p>Les spécificités des différentes typologies d'espaces et des enjeux qui en découlent seront prises en compte dans l'ensemble de ces démarches de manière à proposer des approches et des dispositifs adaptés. Ainsi, le littoral pourra faire l'objet d'un regard particulier.</p> <p>Sur un effort financier de l'ordre de 320 000 € au total sur la période 2018-2021, on peut estimer que le travail réalisé sur le littoral représente environ 50 000 €.</p>																				
<b>Maitre d'ouvrage</b>			Métropole AMP DIR MER																				
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>			<p>Métropole AMP</p> <p>Région SUD</p> <p>CD13</p> <p>Communes</p>																				
<b>TERRITOIRE:</b>			Littoral métropolitain																				
<b>TYPE D'OPERATION:</b>			<table border="1"> <tr> <td>Etude</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Gestion/Exploitation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux/prestation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Expérimentation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Animation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Communication / sensibilisation</td> <td></td> </tr> </table>									Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation	
Etude	X																						
Gestion/Exploitation																							
Travaux/prestation																							
Expérimentation																							
Animation																							
Communication / sensibilisation																							
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																							
<b>COUT OPERATION HT</b>			50 000 €			<b>Planning</b>		<b>2018</b>		<b>2019</b>		<b>2020</b>		<b>2021</b>		<b>2022</b>							
<b>Détail :</b>																							
Etude			50 000 €			Cahier des charges		x															
Maitrise d'œuvre			Réalisation de l'étude		x		x		x		x												
			Mise en œuvre								x		x										
<b>Métropole AMP</b>			<b>Communes</b>			<b>Agence de l'eau</b>			<b>Région</b>			<b>Département</b>			<b>Privés</b>			<b>Associations</b>					
50%			0%			0%			50%			0%			0%			0%					
25 000,00 €			0,00 €			0,00 €			25 000,00 €			0,00 €			0,00 €			0,00 €					





ACTION N°		FA 4		Exploiter les ressources énergétiques de la mer							
OPERATION n°		4_5		Floating Offshore Wind Turbines (FOWT)							
<b>DEFI principal * :</b>		1		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>							
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>							
<b>Maitre d'ouvrage</b>		CCIMP		Depuis maintenant cinq ans, le Pôle Mer Méditerranée et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence organisent les rencontres scientifiques et technologiques de l'éolien en mer flottant, devenues « Floating Offshore Wind Turbines (FOWT) Méditerranée International Conférence » en 2016. Il s'agit du plus grand événement mondial dédié à l'éolien en mer flottant, auquel France Energie Eolienne est associée depuis 2016.							
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>				Cette 5ème édition de FOWT affirme le statut d'évènement mondial leader de l'éolien en mer flottant.							
Pole Mer Méditerranée				Chiffres clés 2018 attendus :							
France Energie Eolienne				1 événement principal de 2 jours au Palais du Pharo à Marseille, les 25 et 26 avril 2018.							
<b>TERRITOIRE:</b>				1 journée de sessions académiques à l'Ecole Centrale de Marseille, le 27 avril 2018.							
Littoral métropolitain - maritime et lagunaire				7 tables rondes plénières présentant plus de 35 intervenants d'une douzaine de pays, 800 participants attendus, représentant plus de 20 pays (contre 600 en 2017 et 350 en 2016).							
<b>TYPE D'OPERATION:</b>				Présence confirmée de nombreuses délégations étrangères importantes dont le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Ecosse, les États-Unis, etc.							
Etude				Plus d'un millier de rencontres B2B et «Meet the Buyers».							
Gestion/Exploitation				Cet évènement international constitue une formidable opportunité en termes de développement économique et un atout pour le rayonnement de la filière EOF Française dans son ensemble et de la Région Sud en particulier.							
Travaux/prestation											
Expérimentation											
Animation		X									
Communication / sensibilisation		X									
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>											
Nbre de participants											
% de participants internationaux											
Nbre de pays représentés											
Nbre de rendez-vous B2B											
% satisfaction des participants											
<b>COUT OPERATION HT</b>		360 000 €		<b>Planning</b>			<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Détail :</b>											
Organisation édition 2018		360 000 €		Edition 2018			x				
				Prépa édition 2019			x				
				Edition 2019				x			
<b>Métropole AMP</b>	<b>Communes</b>	<b>Agence de l'eau</b>	<b>Région</b>	<b>Département</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Co- Organismes</b>					
5,50%	0%	0%	12,50%	0%	60%	22%					
19 800,00 €	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	216 000,00 €	79 200,00 €					



ACTION N°		<b>5 Développer les filières professionnelles de la mer</b>	
<b>opérations associées n°</b>	5_1 Etude pour le développement des formations aux métiers de la mer 5_2 Etude sur le poids économique des filières nautiques et littorales sur AMP 5_3 Stratégie de rayonnement national et international 5_4 Salon Nautique métropolitain LES NAUTICALES 5_5 Accompagnement de la croissance du trafic conteneurs 5_6 Fiche Action CCIMP Smart Port 5_7 Fiche Action CCIMP Réparation Navale 5_8 Accompagner les projets de labellisation certification des productions locales 5_9 Etude pour la valorisation des filières piscoles aquacoles et conchylicole		
	<b>DEFI principal * :</b>	<b>1</b>	
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<b>COUT de l'ACTION TTC</b>	<b>265 000 €</b>
<b><u>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</u></b>			
Métropole AMP, Pole Mer Med		GPMM, SEMIDEP	
Communes du littoral		CD13, Région SUD	
UPACA, Etat, CCIMP, FIN		EPA EUROMED, Caisse des dépôts et consignations	
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>			
<b>Objectifs de l'action:</b>			
<p>La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur est la première région maritime de France avec 120 000 emplois liés à la mer. Cela représente 6% environ du total des emplois en Paca et 4,4% des emplois des Bouches-du-Rhône (Source Insee 2017). A l'échelle métropolitaine, il n'existe pas d'étude globale sur le poids des différentes filières. Toutefois, les données disponibles permettent d'identifier le littoral comme un levier économique important. Il est en effet le support de nombreuses filières, certaines historiquement ancrées sur le territoire, d'autres plus émergentes et en devenir. L'Agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence (2017) identifie d'ailleurs la filière maritime et logistique comme l'une des six filières prioritaires en expansion, sur lesquelles reposent en grande partie le dynamisme et le rayonnement de l'économie métropolitaine.</p>			



ACTION N°		FA 5	Développer les filières professionnelles de la Mer					
<b>OPERATION n°</b>		<b>5_1</b>	<b>Etude pour le développement des formations aux métiers de la mer et identification de sites potentiels pour leur implantation</b>					
<b>DEFI principal * :</b>		<b>1</b>	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>					
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)			<b>DIAGNOSTIC :</b>					
<b>Maitre d'ouvrage</b>		<b>POLE MER</b>	Carence dans la formation liée aux métiers de la mer et de la construction navale.					
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>			L'un des objectifs poursuivi par le Livre Bleu est de STRUCTURER LES ACTIVITÉS NAVALES ET DÉVELOPPER LA GRANDE PLAISANCE.					
Métropole AMP			À l'échelle des Bouches-du-Rhône, la réparation navale représente 600 emplois et 110 millions d'euros de chiffre d'affaires. Le territoire métropolitain dispose de deux atouts majeurs : la clientèle est captive puisque la Méditerranée est l'une des premières zones de navigation des yachts, et les destinations touristiques attractives sont toutes proches (ex. Côte d'Azur, Riviera italienne).					
<b>TERRITOIRE:</b>			L'activité se répartit sur deux sites à Marseille et La Ciotat. Les bassins Est du port de Marseille-Fos proposent de la réparation de grande plaisance (formes 1 à 7) et industrielle (forme 8 à 10). Les anciens chantiers navals de La Ciotat se sont quant à eux reconvertis avec succès sur la moyenne et grande plaisance. Le site, géré par la Semidep, est devenu leader dans la réparation et le refit des grands yachts à l'échelle du bassin euro-méditerranéen.					
Métropole AMP			Le développement de la filière recouvre plusieurs enjeux : * le développement des activités de déconstruction et de recyclage des navires de plaisance et de pêche. Un projet se dessine notamment sur le chenal de Caronte, qui pourrait accueillir un site de démantèlement des navires de la marine nationale et marchande et un site de formation dédié aux métiers de la déconstruction.					
<b>TYPE D'OPERATION:</b>			* le développement de la maintenance et de l'hivernage pour les navires de grande plaisance, en particulier sur les friches et délaissés portuaires qu'il conviendrait d'identifier. Le besoin est réel à l'échelle de la Méditerranée et les retombées économiques potentielles intéressantes pour le territoire.					
Etude		<b>X</b>	* l'adaptation des compétences locales aux emplois disponibles, alors qu'Aix-Marseille-Provence ne dispose que d'un nombre limité de sites de formation (ex. Istres, Port-de-Bouc).					
Gestion/Exploitation			Dans le cadre de l'Agenda du développement économique, la Métropole propose :					
Travaux/prestation			* de structurer le réseau de sous-traitants autour des chantiers navals de Marseille et de déployer une offre de localisation de ces activités ;					
Expérimentation			* d'étudier l'opportunité de structurer un cluster industriel autour des activités des chantiers navals de La Ciotat et des activités de déconstruction et valorisation des bateaux à Port-de-Bouc.					
Animation			Le lancement de l'Opération d'Intérêt Régional (OIR) "Industrie navale et maritime" par le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) s'inscrit en soutien de cette ambition. L'objectif est de faire de la Région une					
Communication / sensibilisation			référence de la filière navale et maritime, en concentrant les financements et en mobilisant l'ensemble des politiques concernées sur cette filière.					
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>			<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>					
			Lancement d'une étude pour l'identification des sites d'implantation pour des formations adaptées.					
<b>COUT OPERATION HT</b>		<b>40 000 €</b>	<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<u>Détail :</u>								
Etude		40 000 €	Cahier des charges					
Maitrise d'œuvre			Réalisation de l'étude					
			Mise en œuvre					
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	POLE MER		
30%	0%	0%	25%	25%	0%	20%		
12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €		



ACTION N°		FA 5	Développer les filières professionnelles de la Mer					
<b>OPERATION n°</b>		<b>5_2</b>	<b>Etude sur le poids économique des filières nautiques et littorales sur AMP</b>					
<b>DEFI principal * :</b>		<b>1</b>	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>					
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)			<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>La Région Sud Paca est la première région maritime de France avec 120 000 emplois liés à la mer. Cela représente 6% environ du total des emplois en Paca et 4,4 % des emplois des Bouches-du-Rhône (Source Insee 2017).</p> <p>A l'échelle métropolitaine, il n'existe pas d'étude globale sur le poids des différentes filières. Toutefois, les données disponibles permettent d'identifier le littoral comme un levier économique important. Il est en effet le support de nombreuses filières, certaines historiquement ancrées sur le territoire, d'autres plus émergentes et en devenir.</p> <p>La Métropole souhaite accompagner le développement de ces différentes filières pour inscrire le littoral au centre du rayonnement du territoire métropolitain aux niveaux national et international.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>La Fédération des Industries Nautiques propose de réaliser une étude, sur l'aire métropolitaine, sur le poids économique des filières nautiques et littorales.</p>					
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Fédération des Industries Nautiques						
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>								
Métropole AMP								
Région SUD								
<b>TERRITOIRE:</b>								
<b>TYPE D'OPERATION:</b>								
Etude			<b>X</b>					
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>								
<b>COUT OPERATION HT</b>		<b>30 000 €</b>	<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<u>Détail :</u>								
Etude		30 000 €	Cahier des charges					
Maitrise d'œuvre			Réalisation de l'étude					
			Mise en œuvre					
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	FIN		
50%	0%	0%	30%	0%	0%	20%		
15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €		





ACTION N°		FA 5	Développer les filières professionnelles de la Mer					
OPERATION n°		5_3	Stratégie de rayonnement national et international					
DEFI principal * : 1		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION						
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>Avec ses 255 km de façade littorale et le plus grand étang salé d'Europe, la Métropole Aix-Marseille-Provence est un territoire résolument littoral. L'attractivité de la Méditerranée, comme l'attachement des habitants à cette mer singulière, n'est plus à démontrer : les premières traces d'occupation humaine sur les rives marseillaises remontent au paléolithique. La familiarité de cet espace, grâce aux multiples usages qu'il accueille, fait partie intégrante de son identité, de son « patrimoine génétique ». Les diverses vagues de migration, d'origines hellénique et latine, mais aussi de l'ensemble des peuples du bassin méditerranéen ont façonné ses rives depuis plus de 2 600 ans et construit son rôle de porte d'entrée et de lieu d'échanges. Outre la cité phocéenne, ils ont légué de prestigieux vestiges archéologiques, notamment d'autres cités aujourd'hui englouties au sein de l'Etang de Berre. Cet héritage est un atout fort du cadre de vie et un vecteur important d'attractivité résidentielle et économique, mais aussi de rayonnement aux niveaux national et international. Plus qu'une simple zone de contact entre la terre et l'eau, le littoral concentre de nombreux enjeux écologiques, économiques, et sociaux majeurs pour le devenir du territoire. C'est pourquoi la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité élaborer son Livre Bleu. Si l'ambition du Livre Bleu est de définir la stratégie littorale et portuaire de la Métropole, associée à un premier programme d'actions de quatre ans, il convient de définir une stratégie de rayonnement national et international du littoral métropolitain.</p> <p>Par ailleurs, il est à relever que l'Agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence (2017) identifie la filière maritime et logistique comme l'une des six filières prioritaires en expansion, sur lesquelles reposent en grande partie le dynamisme et le rayonnement de l'économie métropolitaine.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Réalisation d'une étude pour élaborer une stratégie de rayonnement national et international de cette Métropole maritime et littorale.</p>						
Maitre d'ouvrage							Métropole AMP DDEAI	
PARTENAIRES TECHNIQUES :							Métropole AMP	
TERRITOIRE:							Métropole AMP	
TYPE D'OPERATION:								
Etude							X	
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
INDICATEUR DE SUIVI								
COUT OPERATION HT		20 000 €	Planning	2018	2019	2020	2021	2022
Détail :								
Etude	20 000 €	Cahier des charges						
Maitrise d'œuvre		Réalisation de l'étude						
		Mise en œuvre						
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	Associations		
50%	0%	0%	0%	50%	0%	0%		
10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €		



ACTION N°		FA 5		Développer les filières professionnelles de la Mer						
<b>OPERATION n°</b>		5_4		<b>Salon Nautique Métropolitain LES NAUTICALES (Animations professionnelles complémentaires)</b>						
<b>DEFI principal * :</b>		1		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>						
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<b>DIAGNOSTIC :</b>						
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Métropole AMP DIR MER		Initialement créé par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour aider la filière du nautisme à se développer, le salon nautique « Les NAUTICALES » s'est orienté ces dernières années vers un événement à la fois trop « grand public » et trop « local ».						
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>		Métropole AMP		Jusqu'à l'édition 2018, il était peu spécialisé et peinait donc à fidéliser ou attirer de nouveaux professionnels, et trop local car les sujets abordés répondent encore aux attentes des 18 communes du CT1, sans jamais s'ouvrir aux autres institutions et acteurs territoriaux.						
<b>TERRITOIRE:</b>				Fort de ce constat et de la nécessité de revenir aux objectifs initiaux – dynamiser les filières nautiques–, il apparaît nécessaire « d'ouvrir » ce salon et de lui donner un rayonnement plus adapté à sa nouvelle dimension métropolitaine sans le limiter aux seuls distributeurs locaux (aucune grande marque du nautisme n'est présente sur le salon). C'est pourquoi, en tout premier lieu, la Métropole AMP a souhaité faire labéliser le salon par la Fédération des Industries Nautiques (FIN). C'est un moyen de « l'ouvrir » tout en s'appuyant sur un partenaire d'envergure nationale. C'est chose faite depuis l'édition 2017.						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>				<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>						
Etude				L'objectif aujourd'hui est de le repositionner sur sa finalité première : en faire un outil de développement économique au service des filières de la plaisance à l'échelle de la Métropole.						
Gestion/Exploitation				Dans ce but, il a été proposé que le contenu et la programmation du salon soient plus proches des besoins réels des acteurs économiques du territoire en confiant à la nouvelle direction métropolitaine de « La Mer, du Littoral, des Ports et de l'Energie » rattachée à la DGA Développement Urbain et Stratégie Territoriale, le soin de proposer le programme d'action annuel en lien avec le délégataire et la Direction métropolitaine de la Communication qui continuera à assurer l'organisation technique du salon.						
Travaux/prestation				Il s'agit de créer une ligne budgétaire permettant à la Métropole de défrayer des intervenants spécialisés, nationaux ou internationaux le cas échéant, de pourvoir à l'organisation de temps "relations publiques", etc.						
Expérimentation										
Animation		x								
Communication / sensibilisation										
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>										
<b>COUT OPERATION HT</b>		15 000 €		<b>Planning</b>		<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<u>Détail :</u>				Cahier des charges						
Location mobiliere		10 000 €		Réalisation de l'étude						
Frais de bouche		5 000 €		Mise en œuvre						
<b>Métropole AMP</b>		<b>communes</b>	<b>Agence de l'eau</b>	<b>Région</b>	<b>Département</b>	<b>Privés</b>	<b>Associations</b>			
100%		0%	0%	0%	0%	0%	0%			
15 000,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			



ACTION N°		FA 5					Développer les filières professionnelles de la Mer							
OPERATION n°		5_5					Accompagnement de la croissance du trafic conteneurs par la mise en service d'infrastructures ferrées, routières et ferroviaires							
DEFI principal * : * ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		1					CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION							
Maitre d'ouvrage		GPMM					<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>Aujourd'hui, l'activité portuaire représente 43 500 emplois directs et indirects, répartis entre l'industrie (36,3 % des emplois), les grandes familles professionnelles portuaires (30,1 % ) et la logistique terrestre de marchandises (26,4 % ).</p> <p>Bien placé pour capter les trafics conteneurs, le port offre d'importants potentiels de développement sous réserve, notamment, que les conditions de desserte s'améliorent, en particulier sur les bassins Ouest.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>L'objectif de cette opération est de valoriser l'un des nombreux potentiels de développement économique de la Métropole : activité conteneurs située sur le GPMM.</p> <p>Conscientes des enjeux liés à la réussite de la croissance du trafic de conteneurs, la Métropole, la Région et le Département pourront accompagner ce développement, dans les limites de leurs champs de compétence.</p>							
PARTENAIRES TECHNIQUES :														
Métropole AMP														
Golfe de fos														
TERRITOIRE:		GPMM												
TYPE D'OPERATION:														
Etude		X												
Gestion/Exploitation														
Travaux/prestation														
Expérimentation														
Animation														
Communication / sensibilisation														
INDICATEUR DE SUIVI														
COUT OPERATION HT		100 000 €					Planning		2018	2019	2020	2021	2022	
Détail :							Groupe de Travail							
Etude		100 000 €					Etude							
Maitrise d'œuvre														
Métropole AMP		Communes			Agence de l'eau		Région		Département		GPMM		Associations	
10%		0%			0%		10%		10%		70%		0%	
10 000,00 €		0,00 €			0,00 €		10 000,00 €		10 000,00 €		70 000,00 €		0,00 €	



ACTION N°		Développer les filières professionnelles de la Mer				
OPERATION n°		Déploiement du French Smart Port in Med				
DEFI principal * : 1		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION				
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b> La CCI Marseille Provence, le Grand Port Maritime de Marseille et Aix-Marseille Université déploient une démarche de développement économique du territoire intitulée « Le French Smart Port in Med » qui poursuit <b>quatre ambitions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la performance économique et environnementale de l'écosystème portuaire et logistique</li> <li>- Créer de nouvelles sources de valeur dans les domaines du numérique</li> <li>- Renforcer les relations et les interactions entre le Port et la Métropole</li> <li>- Promouvoir la place portuaire et contribuer à la différenciation de Marseille Fos</li> </ul> <p>Il s'agit d'une montée en gamme de l'économie maritime et logistique par une meilleure intégration du port dans son territoire, par la diffusion des technologies numériques et par une meilleure prise en compte de la dimension environnementale dans les nouveaux projets de développement.</p> <p>Ces ambitions sont déclinées dans des <b>objectifs opérationnels</b> qui permettent de labelliser les projets qui relèvent de la démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer de nouvelles applications numériques qui favorisent la fluidité portuaire et/ou l'optimisation des flux énergétiques ;</li> <li>- Mettre en œuvre les actions et applications qui améliorent le suivi de l'impact des activités portuaires sur l'environnement ;</li> <li>- Accompagner les projets de motorisation des navires qui visent à diminuer l'impact sur l'environnement</li> <li>- Développer les projets d'économie circulaire visant à réduire l'usage des ressources et à mutualiser les utilités, les énergies et les matières ;</li> <li>- Promouvoir les outils favorisant l'information des usagers sur l'accès au port en les déployant sur des lieux stratégiques (gares maritimes, aéroport, gares...) ;</li> <li>- Développer des systèmes de gestion plus performants en s'appuyant sur les technologies numériques (IoT, Big Data, impression 3D, réalité augmentée, etc.).</li> </ul> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b> Pour poser les bases de « Le French Smart Port in Med », la CCIMP, le GPMM, AMU et leurs partenaires souhaitent mettre en place six types d'actions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) <b>Un dispositif d'accélération de projets</b> en ingénierie et recherche de financement dans les domaines suivants : énergie, environnement &amp; sécurité, logistique, informations aux usagers et numérique. Il s'agit, ici, de déployer des actions et projets pilotes permettant de rendre lisible et concrète l'initiative Smart Port. Aujourd'hui, ce dispositif comprend un portefeuille d'environ 15 projets (régulation des flux de poids lourds, signalisation dynamique, information auprès des passagers, etc.).</li> <li>2) <b>Un challenge d'innovation.</b> Il s'agit de mettre en place un programme d'innovation ouverte dont l'objectif est d'utiliser les données, les technologies IoT et le numérique connecté pour concevoir et expérimenter des solutions adaptées et innovantes au profit du Port Métropolitain et des entreprises de la place portuaire. Il s'agit alors de lancer des expérimentations permettant une collaboration entre candidats (Startups / PME / Industries) avec des grands groupes industriels. La méthodologie se structure autour de six grandes étapes : identification de grands groupes prêts à lancer des défis / challenges en lien avec les thématiques Smart Port, affinage des sujets proposés, lancement d'appels à candidature, sélection des candidats, co-production des prototypes et clôture du challenge / restitution des résultats.</li> <li>3) <b>La mise en place d'une Brain Port Community</b> qui vise à : développer des programmes de recherche ciblés et de l'innovation, préparer aux métiers de demain (prospective et formation), animer le réseau avec l'ensemble des acteurs de la formation et de la R&amp;D pour définir les perspectives de moyen et long terme du projet Smart Port.</li> <li>4) La mise en place <b>d'un démonstrateur du Smart Port</b> qui élaborera une stratégie de communication et des outils de communication innovants dont le site internet est une première brique.</li> <li>5) Le déploiement du <b>Smart Port Data.</b> Il s'agit, ici, de développer une plate-forme de données publiques et privées facilitant le développement de nouveaux services et applications. Pour cela, il est nécessaire d'identifier un maître d'œuvre.</li> <li>6) <b>L'animation générale</b> du projet Smart Port. Cette animation est indispensable pour coordonner les différentes actions et opérations à court terme. Elle permettra également de définir et piloter la stratégie Smart Port. La mise en place d'un partenariat multi-acteurs est envisageable dans le cadre de cette action (à affiner dans la cadre d'une convention cadre).</li> </ol>				
Maitre d'ouvrage		CCIMP, GPMM, AMU				
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
Etat						
Région Sud						
CD 13						
Métropole AMP						
Ville de Marseille						
Caisse des dépôts et consignations						
EPA Euroméditerranée						
ARII						
Union Maritime et Fluviale						
TERRITOIRE:						
Littoral métropolitain - maritime et lagunaire						
TYPE D'OPERATION:						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation		X				
Animation		X				
Communication / sensibilisation		X				
INDICATEUR DE SUIVI						
Nombre d'actions et de projets pilotes mis en place						
Nombre de grands groupes "sponsors" sur le challenge innovation mobilisés						
Nombre de prototypes mis en place						
Nombre d'outils de communication déployés						
COUT OPERATION HT		0 €				
Détail :						
Dispositif d'accélération de projets		A DEFINIR en JUIN 2018	Dispositif d'accélération de projets			
Challenge Innovation		A DEFINIR en JUIN 2018	x			
Brain Port Community		A DEFINIR en JUIN 2018	Brain Port Community			
Démonstrateur Smart Port		A DEFINIR en JUIN 2018	x			
Smart Port Data		A DEFINIR en JUIN 2018	x	x		
Animation Générale		A DEFINIR en JUIN 2018	Animation Générale			
		Action en continue				
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	CCIMP	Associations
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €





ACTION N°		DEVELOPPER LES FILIERES PROFESSIONNELLES DE LA MER					
<b>OPERATION n°</b>	5_7	<b>Etude de faisabilité sur la structuration d'un écosystème métropolitain en matière de réparation navale industrielle et de grande plaisance</b>					
<b>DEFI principal * :</b>	1	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>					
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b> La façade maritime de la Métropole se situe dans le triangle d'or de la grande plaisance (Baléares – Antibes – Naples) : plus de 50% de la flotte mondiale de navires de grande plaisance se concentrent dans cette zone. En parallèle, le territoire métropolitain a de véritables atouts à valoriser pour capter cette clientèle (chantiers de La Ciotat, présence de la plus grande forme de radoub, zones touristiques attractives situées à proximité, etc.). A terme, Aix-Marseille Provence peut s'imposer comme un spot mondial de la maintenance et de la réparation navale. Dans le cadre de la dynamique Charte Métropole – Port, une première étude d'opportunité a été menée sur le sujet par la CCIMP soulignant l'intérêt de fédérer et développer une telle filière sur le territoire.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b> L'objectif de ce projet est de structurer et développer l'écosystème à l'échelle métropolitaine dans l'objectif de positionner la Métropole Aix Marseille Provence comme un pôle d'excellence de la réparation navale industrielle en Méditerranée mais aussi d'escale, d'hivernage et de refit de Méga Yachts.</p> <p>Un préalable est la nécessité de porter une vision métropolitaine, et d'organiser la complémentarité entre les différents sites de réparation navale, de La Ciotat à Port Saint Louis du Rhône, et la complémentarité avec les autres porteurs de projets et dynamiques (Pôle Mer Méditerranée, SeaEnergy). Il s'agit ici de piloter le « jeu collectif » en coordonnant les acteurs privés et publics pour structurer et ancrer durablement l'écosystème pour en faire un levier d'attractivité, d'emplois et de valeur ajoutée pour la Métropole</p> <p>Trois piliers sont visés par l'action : - Connecter les réparations navales industrielle et grande plaisance avec les projets économiques structurants sur le territoire (reconversion de la raffinerie de la Mède, Eolien Offshore Flottant, énergies marines renouvelables, Smart Port, TEAM Henri Fabre, etc.) et les infrastructures existantes J1, Grande Forme de La Ciotat, Forme 10, Port Napoléon. - Attirer les acteurs de la grande plaisance en s'appuyant et en valorisant les atouts du territoire métropolitain. Cette valorisation est nécessaire pour asseoir la notoriété des places de réparation navale de la Métropole. - Former les futurs actifs de la réparation navale. A ce stade, 10 métiers en tension ont été identifiés : chaudronnier, soudeur, tuyauteur, hydraulicien, mécanicien naval, dessinateur projeteur mécanique industrielle, frigoriste navire, tôlier/traceur, peintre naval et chef de bord-chef de projet. Une stratégie partagée à l'échelle des Bouches-du-Rhône et du Var sera nécessaire pour que cette dernière soit efficiente.</p> <p>A terme, il pourra être envisageable de mener des expérimentations "smart" en matière de réparation navale par le biais du Challenge Open Innovation de la démarche Smart Port (sous réserve que des porteurs de projets soient identifiés).</p>					
<b>Maitre d'ouvrage</b>	CCIMP						
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>							
Métropole AMP							
GPMM							
SEMIDEP							
<b>TERRITOIRE:</b>							
Littoral métropolitain - maritime et lagunaire							
<b>TYPE D'OPERATION:</b>							
Etude	X						
Gestion/Exploitation							
Travaux/prestation							
Expérimentation	X						
Animation	X						
Communication / sensibilisation	X						
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>							
CA des chantiers navals							
Nombre d'escales de Yachts							
Taux d'occupation des formes de radoub							
Nombre de place d'accueil des navires de grande plaisance							
Taux d'occupation à quai							
<b>COUT OPERATION HT</b>		<b>40 000 €</b>					
<b>Détail :</b>		<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Etude	40 000 €	Etude	x				
Expérimentation	A définir	Expérimentation	x				
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	CCIMP	Associations	
50%	0%	0%	0%	25%	25%	0%	
20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	



ACTION N°		FA 5		Développer les filières professionnelles de la Mer							
OPERATION n°		5_8		Accompagner les projets de labellisation des productions locales							
DEFI principal * : 1				CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION							
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<p><b>L'un des objectifs poursuivi par le Livre Bleu est de VALORISER LES MÉTIERS DE LA MER ET LES PRODUCTIONS LOCALES</b></p> <p>L'accompagnement des filières de pêche et de cultures marines relève à la fois du développement économique de la Métropole, de l'alimentation des consommateurs locaux (habitants et touristes), et du rayonnement du territoire au travers des certifications, marques et labels.</p> <p>Ces enjeux s'inscrivent dans le futur Plan Alimentaire Territorial (PAT) de la Métropole. Le PAT vise, en effet, à formaliser une stratégie alimentaire et à lui donner un ancrage territorial. Il devra nécessairement prendre en compte ces filières et en améliorer la lisibilité de l'offre pour les consommateurs (produits, points de vente, label de qualité ...).</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>La Métropole Aix-Marseille-Provence, la Région Sud, Le Département des Bouches-du-Rhône, en partenariat avec la CCIMP et l'Agence de l'Eau, aideront les professionnels locaux, à labelliser leurs productions le cas échéant, il s'agit de mobiliser du temps ETP pour accompagner les professionnels à accomplir les démarches nécessaires à ces certifications,</p>							
Maitre d'ouvrage		Métropole AMP DIR MER									
PARTENAIRES TECHNIQUES :											
Région Sud											
Département 13											
CCIMP											
TERRITOIRE:				<p><b>Littoral métropolitain</b></p>							
TYPE D'OPERATION:											
Etude		X									
Gestion/Exploitation											
Travaux/prestation											
Expérimentation											
Animation				<p>INDICATEUR DE SUIVI</p>							
Communication / sensibilisation											
INDICATEUR DE SUIVI											
COUT OPERATION HT		20 000 €		Planning			2018	2019	2020	2021	2022
Détail :				Groupe de travail							
Etude		20 000 €		Etude							
Maitrise d'œuvre											
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	CCIMP	Associations					
20%	0%	50%	10%	10%	10%	0%					
4 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €					



ACTION N°		Développer les filières professionnelles de la Mer						
<b>OPERATION n°</b>	<b>5_9</b>	<b>Etude pour le développement des filières piscoles, aquacoles et conchylicoles</b>						
<b>DEFI principal * :</b>	<b>1</b>	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>						
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>La mer est le support nombreuses filières économiques. L'aquaculture et la conchyliculture comptent parmi les filières historiquement présentes sur le territoire métropolitain . La pisciculture, spécialisation de l'aquaculture, désigne l'élevage des poissons en milieu naturel ou en bassin artificiel, destinés à la consommation. La conchyliculture correspond à l'élevage de coquillage et regroupe notamment les huîtres (ostréiculture), et les moules (mytiliculture). La conchyliculture est bien ancrée à l'Ouest d'Aix-Marseille-Provence. Protégé par la flèche de la Gracieuse, le golfe de Fos accueille un vaste parc conchylicole qui produit la moule de Carteau et l'huître de Camargue. Une partie des naissains est élevée dans l'étang de Berre tout proche. La filière aquacole est quant à elle relativement peu développée sur Aix-Marseille-Provence. Une ferme certifiée Bio est implantée sur l'archipel du Frioul à Marseille. Le Schéma régional de développement de l'aquaculture marine de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a d'ailleurs identifié le site comme étant propice au développement de ce type d'activité, au même titre que les anciens salins de Fos-sur-Mer et la presqu'île du Mazet (Port-Saint-Louis-du-Rhône).</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>L'étude pour la valorisation des filières piscoles, aquacoles et conchylicoles aura notamment pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'établir un état des lieux précis de la filière sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence, en lien avec les acteurs locaux ;</li> <li>- d'identifier les freins et les potentiels de développement et de valorisation, à la fois en milieu maritime et sur l'étang de Berre ;</li> <li>- de cibler les actions prioritaires à mettre en œuvre pour accompagner le développement durable et la valorisation des ces filières.</li> </ul> <p>L'étude sera à conduire en cohérence avec le projet de Plan Alimentaire Territorial (PAT) bucco-rhodanien qui associe la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Syndicat mixte du Pays d'Arles. Des liens devront également être faits avec le Pôle Mer Méditerranée et les travaux conduits sur l'aquaculture durable.</p>						
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Métropole AMP DIR MER							
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>								
Producteurs								
Communes littorales								
CCIMP								
<b>TERRITOIRE:</b>								
Littoral métropolitain								
<b>TYPE D'OPERATION:</b>								
Etude	X							
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>								
<b>COUT OPERATION HT</b>		<b>20 000 €</b>	<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Détail :</b>								
Etude	20 000 €	Groupe de travail						
Maitrise d'œuvre		Etude						
<b>Métropole AMP</b>	<b>Communes</b>	<b>Agence de l'eau</b>	<b>Région</b>	<b>Département</b>	<b>Privés</b>	<b>CCI</b>		
20%	0%	50%	10%	10%	0%	10%		
4 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €		



ACTION N° 6		Tourisme bleu et vert	
<b>opérations associées n°</b> 6_1 Développement du tourisme fluvial 6_2 Etude pour la valorisation du tourisme bleu et vert 6_3 Participation au projet TOURISMED 6_4 Mise en oeuvre du projet COASTING 6_5 Enquête sur les usages et loisirs des métropolitains sur le littoral 6_6 Schéma d'accueil des publics dans les espaces naturels littoraux 6_6bis Aménagement des portes d'entrée des massifs PNC			
<b>DEFI principal * :</b> 1 * ( 1 : développer et aménager -2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<b>COUT de l'ACTION TTC</b> 11 948 550 €	
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</b> Métropole AMP, DIRRECTE Communes du littoral, offices du tourisme UPACA, ONF, Parc marin de la Côte Bleue GPMM, Parc national des Calanques CD13, SYMADREM, Club de la Croisière Conservatoire du littoral, BDR Tourisme,			
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b> Objectifs de l'action: Développer le tourisme est une priorité pour la Métropole, comme l'indique clairement l'Agenda du développement économique. Un Schéma de promotion du tourisme est d'ailleurs en cours d'élaboration, en partenariat avec Bouches-du-Rhône Tourisme. La présence du littoral et la qualité de ses eaux de baignade sont un puissant moteur de l'attractivité touristique du territoire. Il est support de nombreuses activités balnéaires et nautiques. Le littoral constitue également une porte entrée essentielle sur le reste du territoire métropolitain et provençal. A l'échelle régionale, sept emplois maritimes sur dix sont induits par le seul tourisme littoral (Insee 2017).			





ACTION N°		Tourisme bleu et vert																																								
OPERATION n°		Développement du tourisme fluvial																																								
6_1																																										
DEFI principal * : 1		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION																																								
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b> Le tourisme fluvial est un secteur en en plein essor. D'après une étude réalisée en 2015, ce marché est synonyme de retombées économiques (clientèle étrangère de seniors à fort pouvoir d'achat, séjour packagés), d'emplois et d'une dessaisonalisation de l'activité touristique. Il est aussi vecteur d'un développement touristique harmonieux : de petites unités, des conditions d'accueil des bateaux et des passagers respectueuses de l'environnement, un mode de découverte du territoire plus lent, qui se pratique notamment à vélo (slow-tourisme). &gt; Plus de 200.000 voyageurs sur le Rhône, +50 % en dix ans. &gt; La Provence bénéficie d'une vraie renommée auprès des clientèles.</p> <p>Aujourd'hui, les 4 haltes fluviales sont sous-équipées : seulement une escale est susceptible d'accueillir des paquebots de 135 mètres (norme) : Tarascon, halte sans aucun équipement d'accueil. Arles, escale de renom, est saturée, Port-Saint-Louis n'offre qu'un seul poste en escale technique et Martigues, bien que port tête de ligne, ne peut accueillir qu'un seul bateau à la fois. C'est pourquoi Provence Tourisme et le Département travaillent à la création d'une véritable destination qui allie accueil fluvial et activités de loisirs à terre : une destination touristique fluvestre. L'ensemble du territoire départemental pourrait bénéficier de cette clientèle à fort pouvoir d'achat : les Alpilles via Tarascon, la Camargue via Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône, le Pays d'Aix et Marseille via Martigues.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> Ce projet s'appuie sur : Une destination touristique par excellence, destination croisière aujourd'hui reconnue à l'échelon international, dotée d'une desserte de qualité. Un socle constitué par l'art de vivre en Provence. Un projet qui en articule d'autres : redynamisation urbaine, cyclotourisme, nautisme... Une dynamique collective. Quatre communes aux positionnements spécifiques, mais complémentaires.</p> <p>Un programme d'actions qui prévoit notamment de : &gt; Moderniser et développer les infrastructures d'accueil pour augmenter le nombre de touchers de bateaux de croisière, faire face à la saturation actuelle des escales amont (Avignon) et permettre l'accès à l'aval du fleuve aux navires de nouvelle génération. Cela permettra également de développer des activités de batellerie touristique sur le Rhône et l'Etang de Berre. L'objectif est aussi de créer des têtes de ligne, afin d'encourager la création de lignes aériennes et ainsi développer les pré et post séjours.</p> <p>&gt; Poursuivre la politique d'aménagement d'équipements cyclables, afin de créer une offre structurée d'itinéraires de découverte du territoire.</p> <p>&gt; Mettre en tourisme et pré-commercialiser une offre touristique sur le territoire qui corresponde aux attentes de la clientèle fluviale.</p> <p>&gt; Valoriser cette nouvelle destination fluviale auprès des clientèles internationales et européennes.</p>																																								
Maitre d'ouvrage							PROVENCE TOURISME																																			
PARTENAIRES TECHNIQUES :																																										
Communes et Offices de Tourisme : Martigues ; Port-Saint-Louis-du-Rhône																																										
Métropole AMP																																										
Gestionnaires des voies, digues et quais : VNF ; CNR ; Grand Port Maritime de Marseille, SYMADREM																																										
L'Etat à travers la DIRECCTE																																										
Le Club de la Croisière																																										
TERRITOIRE:																																										
Martigues et Port-Saint-Louis-du-Rhône																																										
TYPE D'OPERATION:																																										
Etude		X																																								
Gestion/Exploitation																																										
Travaux/prestation																																										
Expérimentation																																										
Animation		X																																								
Communication / sensibilisation																																										
INDICATEUR DE SUIVI																																										
COUT OPERATION HT		11 700 000 €																																								
Détail :		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Planning</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude de faisabilité PSL</td> <td>x</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etude de faisabilité Martigues</td> <td>x</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réalisation des aménagements PSL</td> <td></td> <td></td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> </tr> <tr> <td>Réalisation des aménagements Martigues</td> <td></td> <td></td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> </tr> <tr> <td>Développement de produits touristiques</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> </tr> </tbody> </table>					Planning	2018	2019	2020	2021	2022	Etude de faisabilité PSL	x	x				Etude de faisabilité Martigues	x	x				Réalisation des aménagements PSL			x	x	x	Réalisation des aménagements Martigues			x	x	x	Développement de produits touristiques	x	x	x	x	x
Planning	2018	2019	2020	2021	2022																																					
Etude de faisabilité PSL	x	x																																								
Etude de faisabilité Martigues	x	x																																								
Réalisation des aménagements PSL			x	x	x																																					
Réalisation des aménagements Martigues			x	x	x																																					
Développement de produits touristiques	x	x	x	x	x																																					
Port-Saint-Louis-du-Rhône : 3,9 M																																										
Martigues : 7,8 M																																										
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	SPL PSL	PROVENCE Tourisme																																				
20%	20%	0%	30%	10%	0%	20%																																				
2 340 000,00 €	2 340 000,00 €	0,00 €	3 510 000,00 €	1 170 000,00 €	0,00 €	2 340 000,00 €																																				



ACTION N°		Tourisme bleu et vert				
OPERATION n°		Etude pour la valorisation du tourisme bleu et vert				
DEFI principal * : 1		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>DIAGNOSTIC :</b>  L'étang de Berre est un secteur potentiel de développement important pour le tourisme bleu à l'échelle de la Métropole. Pour autant, ses rives souffrent d'une image dévalorisée, liée à la présence d'industrie lourde, à l'eutrophisation de l'étang (présence d'algues vertes) et plus globalement à une méconnaissance de certains sites préservés. D'importants efforts sont mis en œuvre par les communes riveraines. Exemples : projet d'aménagement littoral et de réappropriation des rives de l'étang de Berre (Saint-Chamas), projet de base de loisirs pour embarcations légères (Saint-Mitre-les-Remparts).  Une étude du Gipreb (2011) a montré que la réhabilitation de l'étang permettrait de créer jusqu'à 15 000 emplois et de générer plus de 600 000€ de chiffre d'affaires en lien avec le tourisme à horizon 2040.  La filière "tourisme et art de vivre" représente 60 000 emplois sur Aix-Marseille-Provence dont la moitié en hôtellerie-restauration. Une part importante, mais non évaluée, de cette filière est constituée par le tourisme littoral. D'après l'étude sur la clientèle touristique des Bouches-du-Rhône réalisée par le Comité Régional du Tourisme de PACA (2011) : - la plage et la baignade sont un facteur d'attractivité pour ¼ des séjours ; - les Calanques sont un site incontournable pour plus d'1 touriste sur 2 qui y séjourne.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>  Il s'agit d'assurer la présence de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en tant qu'Institution au sein du Salon Nautique de Paris, par exemple, ou tout autre événement phare entrant dans le champ de l'objectif de la présente opération, permettant de valoriser les atouts de la Métropole, Une étude d'opportunité sera lancée, permettant de définir une stratégie (déterminant la présence de la Métropole dans les événements nationaux) visant à promouvoir le tourisme bleu et vert.				
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)						
Maitre d'ouvrage Métropole AMP DCOM						
PARTENAIRES TECHNIQUES :						
Métropole AMP						
TERRITOIRE:						
Métropole AMP						
TYPE D'OPERATION:						
Etude						
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation		x				
Communication / sensibilisation		x				
INDICATEUR DE SUIVI						
COUT OPERATION HT		40 000 €				
Détail :		40 000 €				
Etude		Cahier des charges				
Maitrise d'œuvre		Réalisation de l'étude				
		Mise en œuvre				
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privé	Associations
60%	0%	0%	0%	40%	0%	0%
24 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €



ACTION N°		FA 6					Tourisme bleu et vert									
<b>OPERATION n°</b>		6_3		<b>Participation au projet TOURISMED</b>												
<b>DEFI principal * :</b>		1		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>												
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>Le Projet « TOURISMED »</b>            Dans le cadre du Programme précité, le Service Europe a reçu une proposition de coopération européenne de la part de la <b>Chambre de commerce Italienne pour la France de Marseille (CCIF)</b>, afin de figurer comme partenaire associé dans le projet européen « TOURISMED ». La thématique abordée est celle de la gestion du littoral.</p> <p>Le Projet « TOURISMED » vise à développer le PESCATOURISME. Face à l'épuisement inquiétant des ressources marines, le déclin du secteur de la pêche artisanale et les impacts négatifs du tourisme, les pays de l'UE cherchent des solutions à ce défi commun. Ainsi, l'objectif du projet est de promouvoir le « pescatourisme » comme une pratique durable du tourisme côtier et maritime. En effet, TOURISMED est un projet visant à tester et à transférer un business model de « pescatourisme » dans les territoires côtiers de l'Italie, Chypre, la Grèce, l'Albanie, la France et l'Espagne afin de promouvoir une approche durable du tourisme tout en favorisant la préservation de l'écosystème marin et de la culture de pêche traditionnelle.</p> <p>La CCIF est partie prenante de ce projet déjà financé par la Commission européenne. Dans le cadre de ses engagements contractuels du projet, la CCIF a pour objectif, en phase 2 « <i>Transferring</i> », de : « Créer des synergies parmi les autorités publiques, les opérateurs du tourisme et le secteur du pescatourisme; Formaliser des partenariats avec les autorités publiques et régionales de tourisme pour promouvoir le pescatourisme (...) ». C'est dans ce cadre que la CCIF a sollicité la Métropole.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>            La Métropole participera activement au projet INTERREG MED "TOURISMED" et coopérer avec l'organisation bénéficiaire CHAMBRE DE COMMERCE ITALIENNE POUR LA FRANCE DE MARSEILLE (Project Partner 7) pour la promotion du projet susmentionné et pour la diffusion de ses résultats, en particulier:            - participer activement à la création et à la gestion de la « plateforme de crowdsourcing »;            - promouvoir l'utilisation de la « plateforme » et de tous les résultats du projet au sein de notre organisation et de nos réseaux;            - assurer une participation efficace de notre personnel pour jouer un rôle actif et interactif dans l'utilisation des résultats du projet;            - s'engager dans la mise en œuvre du test pilote produit par le projet, en soutenant l'organisation bénéficiaire dans la sélection des touristes pour les voyages d'essai, la promotion et la suggestion d'itinéraires, etc.;            - être engagé(e) dans la mise en œuvre des événements de diffusion publique du projet;            envoyer des représentants à l'événement de diffusion locale.</p>														
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Métropole AMP DIR MER/DDEAI														
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>		Métropole AMP DDEAI														
<b>TERRITOIRE:</b>		Littoral métropolitain														
<b>TYPE D'OPERATION:</b>																
Etude		X														
Gestion/Exploitation																
Travaux/prestation																
Expérimentation																
Animation																
Communication / sensibilisation																
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																
<b>COUT OPERATION HT</b>		0 €		<b>Planning</b>			2018		2019		2020		2021		2022	
Détail :				Mise en œuvre			x		x		x		x		x	
Etude		0 €														
Maitrise d'œuvre		0 €														
<b>Métropole AMP</b>		<b>Communes</b>		<b>Agence de l'eau</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>Privé</b>		<b>Associations</b>				
100%		0%		0%		0%		0%		0%		0%				
0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €				



ACTION N°		FA 6		Tourisme bleu et vert			
<b>OPERATION n°</b>		6_4		<b>Mise en œuvre du projet COASTING</b>			
<b>DEFI principal * :</b>		1		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>			
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<p><b>DIAGNOSTIC :</b> Le Programme européen de coopération transnationale INTERREG MED 2014-2020 (ci-après « INTERREG MED ») soutient le partage d'expériences, de connaissances et l'amélioration des politiques publiques entre les autorités locales des régions éligibles de l'espace européen en Méditerranée. Il comprend cinquante-sept régions, dont la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (ci-après « Région PACA »), de dix pays membres. INTERREG MED est cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (ci-après « FEDER ») avec un budget total de 224.322.525,00 Euros pour la période 2014-2020.</p> <p>Son but principal est de contribuer au développement à long terme de l'espace Méditerranéen et de renforcer la coopération transnationale entre les collectivités territoriales participantes. Au travers de la délibération du Conseil métropolitain n°ECO 001-1365/16/CM du 15 décembre 2016, la proposition suivante a été adoptée : « est approuvée la possibilité pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (ci-après « Métropole ») de répondre aux appels à projets du programme européen de coopération territoriale INTERREG MED, en tant que chef de file ou partenaire, pendant toute la période de programmation 2014-2020 ». Dans le cadre du deuxième appel à projets, publié du 30 janvier au 31 mars 2017 par la Région PACA en tant qu'Autorité de gestion INTERREG MED, la Métropole AMP a adhéré en tant que partenaire à la candidature du Projet COASTING - <i>Coastal Integrated Governance for Sustainable Tourism</i> – porté par la Fédération des Villes et Départements d'Andalousie (Espagne) en tant que Chef de file. Les six autres partenaires publics du projet sont les suivants : 2. Conseil Régional du Latium (Rome, Italie) ; 3. Université de Rome « La Sapienza » (Italie) ; 4. Conseil Régional de Murcie (Espagne) ; 5. Agence de développement de l'île de Gozo (Malte) ; 6. Agence de développement de Dalmatie (Croatie) ; 7. Ministère du Développement Durable et du Tourisme du Monténégro.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> Pour sa participation au Projet COASTING, la Métropole dispose d'un budget dédié de 128 550,00 Euros cofinancé à hauteur de 85 % par le FEDER pour un montant de 109 267,50 Euros. Le cofinancement à la charge de la Métropole, à hauteur de 15 % du budget pour un montant de 19 282,50 Euros, sera assuré par la présentation de coûts de personnel et de frais administratifs déjà couverts par la Métropole.</p> <p>La répartition du budget par lignes de dépenses est la suivante :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coûts du personnel : 63 000 Euros, dont 53 167 Euros de cofinancement FEDER ;</li> <li>• Frais administratifs : 9 450 Euros, sans cofinancement FEDER ;</li> <li>• Déplacements : 9 100 Euros de financement FEDER ;</li> <li>• Prestations/expertise externe : 47 000 Euros de financement FEDER.</li> </ul> </p>			
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Métropole AMP DIR MER					
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>							
Métropole AMP							
DDEAI (service Europe)							
<b>TERRITOIRE:</b>							
Périmètre du Contrat de Baie							
<b>TYPE D'OPERATION:</b>							
Etude		X					
Gestion/Exploitation							
Travaux/prestation							
Expérimentation							
Animation							
Communication / sensibilisation							
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>							
<b>COUT OPERATION HT</b>		128 550 €		<b>Planning</b>			
<u>Détail :</u>				<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Personnel		63 000 €		<b>2022</b>			
Frais administratifs		9 450 €		Cahier des charges			
Déplacements		9 100 €		Réalisation de l'étude			
Expertises externes		47 000 €		Mise en œuvre			
Métropole AMP	communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privé	Europe (FEDER)	
15%	0%	0%	0%	0%	0%	85%	
19 282,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	109 267,50 €	





ACTION N°		Tourisme Bleu et Vert						
<b>OPERATION n°</b>	<b>6_5</b>	<b>Enquête sur les usages et loisirs des métropolitains sur le littoral</b>						
<b>DEFI principal * :</b>	<b>1</b>	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>						
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>Les espaces littoraux métropolitains sont très attractifs. Ils recouvrent de nombreuses vocations, auxquelles sont associées différentes pratiques multiples, souvent concentrées sur une mince bande littorale et qui ne cohabitent pas toujours en bonne intelligence.</p> <p>Il y a aujourd'hui un réel besoin d'affiner la connaissance de ces pratiques (lieux) et des conflits d'usage existants sur le territoire métropolitain, au travers d'une étude globale permettant notamment de localiser les sites.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Réalisation d'une enquête permettant de définir les usages et loisirs des métropolitains sur le littoral.</p>						
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Métropole AMP DDEAI Tourisme							
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>								
Métropole AMP								
<b>TERRITOIRE:</b>								
Métropole AMP								
<b>TYPE D'OPERATION:</b>								
Etude		X						
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>								
<b>COUT OPERATION HT</b>		<b>30 000 €</b>	<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<u>Détail :</u>								
Etude	30 000 €	Cahier des charges						
		Réalisation de l'étude						
		Mise en œuvre						
Métropole AMP	communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	Associations		
40%	0%	50%	0%	10%	0%	0%		
12 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €		



ACTION N°		FA 6		Tourisme Bleu et Vert					
<b>OPERATION n°</b>		<b>6_6</b>		<b>Schéma d'accueil des publics dans les espaces naturels littoraux</b>					
<b>DEFI principal * :</b>		<b>1</b>		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>					
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<p><b>DIAGNOSTIC :</b> A l'échelle métropolitaine, le territoire présente une large palette d'espaces naturels, présentant une attractivité et une accessibilité de divers niveaux, ainsi que des intérêts écologiques très divers. Les massifs littoraux font partie de ces espaces, pour lesquels il est nécessaire de définir une stratégie d'accès, d'accueil et de valorisation, car ils constituent très souvent le passage obligé pour bon nombre de visiteurs et d'usagers de la mer et du littoral (2 millions de visiteurs dans le PN Calanques). Les massifs littoraux font partie d'un réseau de zones naturelles qui se déploie sur l'ensemble du territoire métropolitain. L'objectif prioritaire est de concilier fréquentation des espaces et préservation de la richesse écologique et paysagère présent dans ces espaces.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> Volet littoral intégré à une étude de définition pour une stratégie opérationnelle, en vue de définir les modalités de valorisation des espaces naturels. En fonction des milieux et de la présence ou non de gestion de certains espaces naturels métropolitains, il s'agit de disposer des éléments suivants :</p> <p>1 - Diagnostic : référencer les caractéristiques qui constituent un espace de nature vis-à-vis de l'usage qu'il en est fait par les usagers, visiteurs, habitants et analyser les modes d'accueil et d'identification des sites en fonction de leur attractivité et de leur complémentarité en termes d'offre d'activité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire l'état des lieux des sites ouverts aux publics et des politiques d'accueil des public .</li> <li>- Définir les modalités d'intervention de la Métropole.</li> <li>- Vers une identification commune des sites.</li> </ul> <p>2 - Proposition d'actions : identifier les différentes solutions envisageables en termes de valorisation de ces espaces et d'amélioration de l'accueil, en tenant compte des enjeux naturalistes, paysagers et environnementaux de développement durable des milieux et de leur fonction. Différents domaines d'intervention sont alors concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identification des espaces : affichage identitaire, communication et information, signalisation et orientation caractéristique des espaces et sites susceptibles d'accueillir des visiteurs;</li> <li>- étude, réalisation et entretien des itinérances pour les publics de visiteurs : sentiers (y compris littoral), espaces récréatifs, accueil physique le cas échéant, nécessité de bâtir, etc.</li> <li>- aménagement des portes d'entrée des massifs, notamment les massifs littoraux ;</li> <li>- mise en réseau des espaces naturels visités ou visitables, y compris avec les espaces gérés institutionnellement (parcs).</li> </ul> <p>3 - Programmation pluri-annuelle des opérations (études, coordinations, partenariats, réalisations, travaux, etc.).</p>					
<b>Maitre d'ouvrage</b>		AMP (DGA AFPEN) et gestionnaires							
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>									
Métropole AMP									
Gestionnaire d'espaces naturels (PNC, ONF, communes)									
Bouches-du-Rhône Tourisme									
Conservatoire du Littoral									
Agences d'urbanisme									
<b>TERRITOIRE:</b>									
Communes littorales de la Métropole									
<b>TYPE D'OPERATION:</b>									
Etude		X							
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation									
Expérimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>									
<b>COUT OPERATION HT</b>		50 000 €		<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Détail :</b>									
Etude		50 000 €		Cahier des charges					
Maitrise d'œuvre				Réalisation de l'étude					
				Mise en œuvre					
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	Associations			
20%	20%	20%	20%	20%	0%	0%			
10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €			



6\_6bis Aménagement des portes d'entrée des massifs PNC.xls

ACTION N° FA 6		Tourisme Bleu et Vert																																								
<b>OPERATION</b> <b>n°</b> <b>6_6 Bis</b> <b>Aménagement des portes d'entrée du Parc national des Calanques</b>																																										
<b>DEFI principal * :</b> <b>1</b> * ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>																																								
<b>Maitre d'ouvrage</b> Parc national des Calanques		<b>DIAGNOSTIC :</b> Les voies et points d'accès aux espaces naturels depuis la ville constituent la première prise de contact entre les visiteurs et le Parc national. Par leur gestion et leur aménagement, ils doivent permettre une prise de conscience par chaque visiteur d'une entrée dans un espace d'exception, nécessitant un comportement adapté et respectueux en cohérence avec la qualité environnementale du site. La concentration de la fréquentation au niveau des grandes portes d'accès au territoire du Parc national des Calanques, accessibles en voiture, est à l'origine d'une congestion chronique des voies et des espaces d'accueil. La gestion maîtrisée de la fréquentation sur ces zones est donc une des questions prioritaires posées sur le territoire du Parc national . Ce sujet concerne à la fois les collectivités et l'ensemble des propriétaires fonciers gestionnaires de ce territoire. La mise en place des aménagements nécessaires à un meilleur accueil du public doit être conduite dans le cadre d'une vision globale permettant d'appréhender les interactions entre portes et en application de la stratégie d'accueil du Parc national.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> Le programme d'amélioration des conditions d'accessibilité au Parc national des Calanques constitue un projet particulier de par la multiplicité des acteurs compétents (Métropole, villes, ONF, CD13) et des partenaires impliqués dans la gestion de ces espaces. L'établissement public du Parc national n'a pas vocation à assurer la maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement mais souhaite accompagner et s'engager, aux côtés des collectivités, dans un rôle de coordination permettant de mener à bien ces projets. Sous la maîtrise d'ouvrage de l'établissement du PNCal, en copilotage avec la Métropole Aix Marseille Provence et en lien étroit avec les communes, des scénarios détaillés d'organisation de l'accueil et d'aménagements sont en cours d'établissement pour les 6 portes principales (Mont-Rose/Callelongue, Sormiou/Morgiou, Luminy, Gardiole, Port-Miou, Mugel) dans le but d'organiser et de diminuer la pression de la fréquentation sur les espaces habités et sur les milieux naturels. Dès 2018, la mise en œuvre des solutions d'amélioration des conditions d'accès aux portes principales conformément au schéma d'accès co-construit doit être initiée sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités et propriétaires/gestionnaires compétents. Cette opération doit permettre, à l'échéance de sa mise en œuvre, une amélioration substantielle des conditions d'accès au niveau des 6 portes par la réalisation des premiers aménagements et modifications de gestion identifiées dans le schéma d'accès : contrôle du stationnement, création de parkings relais, amélioration des conditions d'accès en transports en commun, mise en place d'aménités (toilettes, points d'eau...).																																								
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>  Métropole AMP  Parc national des Calanques																																										
<b>TERRITOIRE:</b>  Parc national des Calanques																																										
<b>TYPE D'OPERATION:</b> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Etude</td> <td style="text-align: center;"><b>X</b></td> </tr> <tr> <td>Gestion/Exploitation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux/prestation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Expérimentation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Animation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Communication / sensibilisation</td> <td></td> </tr> </table>							Etude	<b>X</b>	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation																									
Etude	<b>X</b>																																									
Gestion/Exploitation																																										
Travaux/prestation																																										
Expérimentation																																										
Animation																																										
Communication / sensibilisation																																										
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>  Nb d'aménagement prévu par le schéma d'accès réalisés																																										
<b>COUT OPERATION HT</b> 8 080 000 €		<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th>Planning</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Finalisation des scénarios</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cahier des charges des réalisations</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réalisation des aménagements</td> <td></td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	2018	2019	2020	2021	2022	Finalisation des scénarios	X					Cahier des charges des réalisations	X	X				Réalisation des aménagements		X	X	X	X												
Planning	2018	2019	2020	2021	2022																																					
Finalisation des scénarios	X																																									
Cahier des charges des réalisations	X	X																																								
Réalisation des aménagements		X	X	X	X																																					
<b>Détail :</b> Etudes de définition des schémas d'accès      80 000 € Investissements      8 000 000 €																																										
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	Parc national des Calanques	Associations																																				
0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%																																				
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 080 000,00 €	0,00 €																																				



# PROTÉGER ET SÉCURISER







ACTION N°		7		Sécuriser	
opérations associées n°	<p>7_1 Prise en compte des risques littoraux dans l'aménagement du littoral</p> <p>7_2 Cessions de terrains au Conservatoire du littoral</p> <p>7_3 définition d'une stratégie d'accès aux plans d'eau et aux terres pleins</p> <p>7_4 Optimisation des plans d'eau</p> <p>7_5 Mutualiser les procédures de dragage des ports de plaisance</p> <p>7_6 Mutualiser les travaux de dragage des ports de plaisance situés sur le littoral métropolitain</p> <p>7_7 Création d'une grille tarifaire commune et harmonisation des règlements de police</p> <p>7_8 Modernisation des outils de gestion des ports</p> <p>7_9 Encadrement accompagnement de la location de bateaux dans les ports de plaisance</p> <p>7_10 Harmonisation de la signalétique et des vêtements des agents portuaires sur tous les ports</p> <p>7_11 gestion des aires de carénage et d'avitaillement</p>				
	DEFI principal * :	2			
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<b>COUT de l'ACTION TTC</b>		<b>240 000 €</b>	
<u>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</u>					
Métropole AMP		GPMM, AERMC			
Communes du littoral, chambres syndicales		CD13, Région Sud			
UPACA, Conservatoire du littoral		CCI, Pole Mer, FIN			
ENJEUX et objectifs de l'action					
<p>Objectifs de l'action:</p> <p>La sécurisation des espaces littoraux est primordiale et couvre l'ensemble des enjeux identifiés dans le Tome 1.</p> <p>La sécurisation s'entend ici de plusieurs manières de la prise en compte des risques littoraux dans l'aménagement du territoire jusqu'à l'harmonisation des règles de la plaisance (carénage, dragage, tarifs, outils de gestion...).</p>					



ACTION N°		Sécuriser					
<b>OPERATION n°</b>	<b>7_1</b>	<b>Prise en compte des risques littoraux dans l'aménagement du littoral</b>					
<b>DEFI principal * :</b>		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>					
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>Le littoral est un espace par nature mouvant, à l'interface de la terre et de la mer. Cette caractéristique est de plus en plus marquée. En effet, le trait de côte que nous connaissons aujourd'hui évolue, sous l'influence de deux phénomènes principaux : l'érosion des côtes sableuses et rocheuses et la montée progressive du niveau de la mer.</p> <p>À l'échelle du littoral français, Aix-Marseille-Métropole n'est pas le territoire le plus impacté par ces évolutions. Toutefois, leurs conséquences potentielles ne doivent pas être sous-estimées compte tenu de la concentration d'enjeux humains, environnementaux et économiques sur ces espaces.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Une étude complémentaire au SCOT métropolitain permettra de définir précisément les risques à intégrer à moyen / long terme dans les documents de planification, en lien avec la GEMAPI, compétence exercée depuis le 1er janvier 2018 par la Métropole Aix-Marseille-Provence.</p>					
<b>Maitre d'ouvrage</b>							
Métropole AMP DIR MER							
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>							
Métropole AMP (toutes les Directions concernées: littoral, aménagement, foncier...)							
<b>TERRITOIRE:</b>							
Littoral métropolitain							
<b>TYPE D'OPERATION:</b>							
Etude		X					
Gestion/Exploitation							
Travaux/prestation							
Expérimentation							
Animation							
Communication / sensibilisation							
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>							
<b>COUT OPERATION HT</b>		<b>10 000 €</b>					
<b>Détail :</b>		<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Etude		Cahier des charges					
Maitrise d'œuvre		Réalisation de l'étude					
		Mise en œuvre					
<b>Métropole AMP</b>	<b>Communes</b>	<b>Agence de l'eau</b>	<b>Région</b>	<b>Département</b>	<b>GPMM</b>	<b>Associations</b>	
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	



ACTION N°		FA 7	<b>Sécuriser</b>					
<b>OPERATION</b>		<b>7_2</b>	<b>Cessions de terrains au Conservatoire du littoral (Etat des lieux)</b>					
<b>DEFI principal * :</b>		<b>2</b>	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>					
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)			<b>DIAGNOSTIC :</b> <p>Le Conservatoire du Littoral est un établissement public d'Etat qui achète depuis 1975 des terrains pour les préserver irréversiblement et en permettre le libre accès. Ces terrains sont restaurés et aménagés pour maintenir la richesse biologique, esthétique et identitaire du littoral. La gestion et l'animation de ces sites, l'accueil et leur surveillance est confiés aux collectivités territoriales, à des établissements publics ou à des associations environnementales.</p> <p>Afin d'atteindre la préservation du "tiers naturel" du littoral, le Conservatoire du Littoral a développé une stratégie foncière 2015-2050, échéance à laquelle est prévue l'acquisition de 35 000 ha supplémentaires, dont 25 000 ha dans les Bouches-du-Rhône.</p> <p>En outre, l'attribution d'espaces du Domaine public maritime (DPM) de plus de 7 500 ha complémentaires est envisagé à la même échéance.</p> <p>La Métropole Aix-Marseille-Provence dotée un linéaire littoral de 255 km tant en façade maritime qu'en zone lacustre est fortement concernée par l'action du Conservatoire du Littoral.</p> <p>A ce jour, près de 7 000 ha des espaces naturels du territoire métropolitain est la propriété du Conservatoire du Littoral, répartis en 15 sites dont 2 sont en gestion directe par la Métropole (Etang de Bolmon et Citis-Pourra ).</p>					
<b>Maitre d'ouvrage</b>		AMP DIR PARCS & PAYSAGES						
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>								
Métropole AMP								
Conservatoire du Littoral								
Communes littorales								
CD13 - Région SUD - AERMC								
<b>TERRITOIRE:</b>								
Communes littorales de la Métropole								
<b>TYPE D'OPERATION:</b>								
Etude		X						
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>								
<b>COUT OPERATION HT</b>		0 €	<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Détail :</b>								
Etude	0 €		Cahier des charges					
Maitrise d'œuvre			Réalisation de l'étude					
			Mise en œuvre					
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	GPMM	Associations		
100%	0%	0%	60%	0%	0%	0%		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €



ACTION N°		Sécuriser						
<b>OPERATION n°</b>	<b>7_3</b>	<b>Définition d'une stratégie d'accès aux plans d'eau et aux terres pleins (activités) - Inventaire, SIG et propositions</b>						
<b>DEFI principal * :</b>		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>						
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>L'accessibilité des espaces littoraux est à améliorer : desserte en transports en commun, discontinuité du sentier du littoral, gestion des cales de mise à l'eau...</p> <p>L'accès à la mer a été rendu physiquement sur le J4 (Mucem) et visuellement sur les Terrasses du Port. Le front de mer est progressivement redessiné du Fort Saint-Jean à Arenc, sous l'impulsion d'Euroméditerranée. Dans le prolongement, le Vieux-Port a connu un profond réaménagement lié à sa semi-piétonisation.</p> <p>Depuis 2018, la Métropole, ainsi que tous les gestionnaires d'espaces littoraux, sont soumis à une réglementation stricte de mise en concurrence pour les activités sous AOT. Afin d'attribuer ces AOT aux activités nécessitant une présence sur le littoral, couplée à un accès à la mer, il convient de définir un plan stratégique de déploiement des activités, afin qu'elles soient complémentaires. cela permettrait d'améliorer les services rendus aux usagers. Pour ce faire, une étude diagnostique et stratégique est nécessaire.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Il s'agit de lancer une étude de définition stratégique d'accès aux plans d'eau et aux terre pleins (activités). il convient de réaliser un inventaire et une cartographie SIG, permettant de définir des axes de travail et de se positionner sur les propositions qui auront été formulées.</p>						
<b>Maitre d'ouvrage</b>								
Métropole AMP DIR MER								
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>								
Métropole AMP								
CCI								
POLE MER								
FIN								
Chambre syndicale								
GPMM								
<b>TERRITOIRE:</b>								
Littoral métropolitain								
<b>TYPE D'OPERATION:</b>								
Etude	X							
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>								
<b>COUT OPERATION HT</b>		<b>45 000 €</b>	<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Détail :</b>								
Etude	45 000 €	Cahier des charges						
Maitrise d'œuvre		Réalisation de l'étude						
		Mise en œuvre						
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	GPMM	Associations		
20%	0%	0%	60%	0%	20%	0%		
9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	27 000,00 €	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €		





ACTION N°		Sécuriser																																								
OPERATION n°		Optimisation des plans d'eau																																								
FA 7		7_4																																								
DEFI principal * : 2		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION																																								
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>Avec 61 ports et 21 000 postes à flot et à sec, Aix-Marseille-Provence est le premier pôle de plaisance d'Europe. Ce point fort induit également la nécessité de gérer les usages à l'échelle du bassin de navigation. D'autant que la plaisance partage l'espace avec de nombreuses autres activités, parmi lesquelles la plongée sous-marine, la pêche professionnelle ou le trafic généré par les activités du port industriel et de commerce. La préservation du milieu naturel et la bonne cohabitation de l'ensemble de ces usages ont imposé la mise en place de réglementations spécifiques. Elles demandent désormais à ce que la gouvernance littorale soit renforcée.</p> <p>Les espaces littoraux métropolitains sont en effet très attractifs. Ils recouvrent de nombreuses vocations, auxquelles sont associées différentes pratiques multiples, souvent concentrées sur une mince bande littorale et qui ne cohabitent pas toujours en bonne intelligence. Il y a aujourd'hui un réel besoin d'affiner la connaissance de ces pratiques (lieux) et des conflits d'usage existants sur le territoire métropolitain, au travers d'une étude globale permettant notamment de localiser les sites.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Lancement d'une étude globale pour définir sur chaque plan d'eau les usages pratiqués, ceux en devenir, afin de les intégrer dans le futur SCOT métropolitain. Cette étude de définition sera réalisée, sur les plans d'eau gérés par la Métropole, en groupe de travail dédié, composé des gestionnaires et des usagers des ports, afin de mieux répartir les activités et ainsi de limiter les conflits d'usage.</p>																																								
Maitre d'ouvrage							Métropole AMP DIR MER																																			
PARTENAIRES TECHNIQUES :																																										
Métropole AMP																																										
TERRITOIRE:																																										
Littoral métropolitain																																										
TYPE D'OPERATION:																																										
Etude							X																																			
Gestion/Exploitation																																										
Travaux/prestation																																										
Expérimentation																																										
Animation																																										
Communication / sensibilisation																																										
INDICATEUR DE SUIVI																																										
COUT OPERATION HT		0 €																																								
Détail :																																										
Groupe de travail		0 €																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Planning</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Groupe de travail</td> <td>x</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en œuvre</td> <td></td> <td></td> <td>x</td> <td>x</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	2018	2019	2020	2021	2022	Groupe de travail	x	x				Mise en œuvre			x	x																			
Planning	2018	2019	2020	2021	2022																																					
Groupe de travail	x	x																																								
Mise en œuvre			x	x																																						
Métropole AMP		Région																																								
Communes		Département																																								
Agence de l'eau		GPMM																																								
		Associations																																								
20%		60%																																								
0%		0%																																								
0%		20%																																								
0%		0%																																								
0,00 €		0,00 €																																								
0,00 €		0,00 €																																								
0,00 €		0,00 €																																								
0,00 €		0,00 €																																								



ACTION N°		Sécuriser									
OPERATION n°		7_5 Mutualiser les procédures de dragage des ports de plaisance									
DEFI principal * :		2									
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>DIAGNOSTIC :</b>  <i>source Ifremer:</i> Les zones littorales dans leur ensemble (zones portuaires et estuariennes) sont soumises au cours du temps au comblement, induit par les phénomènes d'érosion qu'ils aient une origine marine et/ou terrestre. Ces phénomènes naturels entraînent le dépôt de particules qui génèrent à terme des difficultés pour la navigation (accessibilité des ports et des mouillages) mais également des contraintes pour la profession conchylicole (réduction des surfaces exploitables, pénibilité du travail). Dans ce contexte, le dragage des sédiments s'avère une opération indispensable pour assurer la pérennité des usages sur ces espaces côtiers, opération qui fait l'objet d'une réglementation dense et complexe.  Le fondement de la réglementation sur le dragage et l'immersion ou le dépôt à terre des sédiments relève prioritairement de la loi sur l'eau n° 92.3 du 3 janvier 1992 et des décrets et arrêtés pris pour son application :  - Arrêté du 23 février 2001 fixant les prescriptions applicables aux travaux de dragage de ports et de leurs accès et/ou rejet afférent. - Décret 99.736 du 27 août 1999 modifiant le décret 93.743 du 29 mars 1993 relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisations (A) ou à déclaration (D) de l'article 10 de la loi sur l'eau. - Décret 93.743 du 29 mars 1993 relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues à l'article 10 de la loi sur l'eau. Les opérations de dragage et d'immersion ou de mise en dépôt sont concernées par la rubrique 3.4.0  Il est à noter que les opérations d'immersion de sédiments marins font l'objet d'autorisations préfectorales basées sur des dispositions réglementaires nationales prises en application des lignes directrices fixées par les conventions internationales dites conventions OSPAR et convention de Londres.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>  Pour faciliter l'action des services de l'Etat et de l'ensemble des gestionnaires des ports, il est envisager de ne déposer qu'un dossier d'autorisation de dragage pour l'ensemble des ports situés sur la Métropole. Au regard des besoins de tonnage important du GPMM par rapport à ceux du Département ou encore de la Métropole, il est proposé que le GPMM pilote ce dossier global. UPACA sera partenaire associé au regard de son expertise en la matière.									
Maitre d'ouvrage							GPMM				
PARTENAIRES TECHNIQUES :											
Métropole AMP											
Département 13											
UPACA											
TERRITOIRE:		Littoral métropolitain + GPMM									
TYPE D'OPERATION:											
Etude		X									
Gestion/Exploitation											
Travaux/prestation											
Expérimentation											
Animation											
Communication / sensibilisation											
INDICATEUR DE SUIVI											
COUT OPERATION HT		0 €									
Détail :											
Groupe de travail		0 €									
Elaboration du dossier											
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	GPMM	Associations					
25%	0%	0%	0%	25%	50%	0%					
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					



ACTION N°		Sécuriser						
<b>OPERATION n°</b>	<b>7_6</b>	<b>Mutualiser les travaux de dragage des ports de plaisance situés sur le littoral métropolitain</b>						
<b>DEFI principal * :</b>		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>						
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>Le dragage des ports de plaisance nécessitent l'intervention d'entreprises spécialisées, devant respecter toutes les règles en vigueur, notamment celles imposées par la police de l'eau. Si la Métropole assure la gestion des ports de plaisance (29), le Département assure quant à lui la gestion des ports de pêche (8),</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Ainsi, afin de réaliser des économies d'échelles, tant sur les travaux que la gestion des sédiments, il est proposé qu'un groupe de travail dédié soit piloté par le Département 13. L'objectif sera de définir les conditions techniques, juridiques et financières de marchés groupés visant à réaliser des économies d'échelle sur ce poste "dragage des ports".</p> <p>La composition et le calendrier de ce groupe de travail sera proposée par les services du conseil départemental des Bouches-du-Rhône.</p> <p>UPACA sera partenaire associé au regard de son expertise en la matière.</p>						
<b>Maitre d'ouvrage</b>								
Conseil départemental 13								
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>								
Métropole AMP								
CD13								
GPMM								
DDTM								
UPACA								
<b>TERRITOIRE:</b>								
Littoral métropolitain: maritime et lagunaire								
<b>TYPE D'OPERATION:</b>								
Etude	X							
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>								
<b>COUT OPERATION HT</b>		<b>0 €</b>	<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Détail :</b>								
Groupe de travail	0 €	Groupe de travail		x	x			
<b>Métropole AMP</b>	<b>Communes</b>	<b>Agence de l'eau</b>	<b>Région</b>	<b>Département</b>	<b>GPMM</b>	<b>Associations</b>		
33%	0%	0%	0%	33%	33%	0%		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		



ACTION N°		FA 7					Sécuriser																																					
<b>OPERATION n°</b>		<b>7_7 Création d'une grille tarifaire commune et harmonisation des règlements de police des ports de plaisance</b>																																										
<b>DEFI principal * :</b>		2		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>																																								
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>Le territoire métropolitain offre une grande diversité de ports de plaisance, des petits ports abris lovés dans des calanques qui participent de l'identité des territoires aux ports de grande capacité situés à proximité des services urbains, en passant par de vastes ports à sec notamment à l'Ouest du territoire. Cette diversité est une force pour le territoire. Il convient de préserver cette richesse, tout en donnant plus de cohérence.</p> <p>La collectivité a notamment l'obligation de garantir l'équité de traitement des plaisanciers. Il devient donc indispensable d'harmoniser le calcul des tarifs portuaires en prenant appui sur une grille tarifaire. Celle-ci permettra de mettre en adéquation le prix en fonction des équipements et services présents sur chaque port (condition d'accessibilité, stationnement, sanitaires, carénage...).</p> <p>parallèlement, il devient également indispensable d'harmoniser les règlements de police des ports,</p> <p>En effet, il existe aujourd'hui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 règlement commun au 24 ports du Conseil de Territoire Marseille Provence</li> <li>- 1 règlement de police pour le port de Berre;</li> <li>- 1 règlement de police pour le port de St Chamas;</li> <li>- 1 règlement de police pour le port d'Istres</li> <li>- 1 règlement de police pour le port de Port St Louis du Rhône.</li> </ul> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Groupe de travail dédié à constituer avec les gestionnaires et les usagers des ports.</p> <p>Le pilotage sera réalisé par la Direction de la Mer, du Littoral et des Ports de la Métropole AMP.</p> <p>Afin de pourvoir à l'harmonisation de ces règlements de police des ports, afin que les plaisanciers navigant sur les ports gérés par la Métropole soient soumis aux mêmes règles, un groupe de travail dédié sera mis en place et piloté par les services de la Direction de la Mer, du Littoral, des Ports et de l'Energie de la Métropole AMP. un AMO juridique pourra intervenir en soutien à cette opération.</p>																																										
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Métropole AMP DIR MER																																										
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>		Métropole AMP Gestionnaires Plaisanciers Professionnels																																										
<b>TERRITOIRE:</b>		Littoral métropolitain																																										
<b>TYPE D'OPERATION:</b>		<table border="1"> <tr> <td>Etude</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Gestion/Exploitation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux/prestation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Expérimentation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Animation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Communication / sensibilisation</td> <td></td> </tr> </table>							Etude	X	Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation		Communication / sensibilisation																									
Etude	X																																											
Gestion/Exploitation																																												
Travaux/prestation																																												
Expérimentation																																												
Animation																																												
Communication / sensibilisation																																												
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																																												
<b>COUT OPERATION HT</b>		0 €																																										
<u>Détail :</u>																																												
Groupe de travail		0 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Planning</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Groupe de travail</td> <td></td> <td>x</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	2018	2019	2020	2021	2022	Groupe de travail		x	x																										
Planning	2018	2019	2020	2021	2022																																							
Groupe de travail		x	x																																									
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	GPMM	Associations																																						
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%																																						
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																																						





ACTION N°		Sécuriser				
<b>OPERATION n°</b>		<b>7_8 Modernisation des outils de gestion des ports</b>				
<b>DEFI principal * :</b>		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>				
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>Le territoire métropolitain offre une grande diversité de ports de plaisance, des petits ports abris lovés dans des calanques qui participent de l'identité des territoires aux ports de grande capacité situés à proximité des services urbains, en passant par de vastes ports à sec notamment à l'Ouest du territoire. Cette diversité est une force pour le territoire. Il convient de préserver cette richesse, tout en donnant plus de cohérence.</p> <p>La collectivité a notamment l'obligation de garantir l'équité de traitement des plaisanciers. S'il est indispensable d'harmoniser le calcul des tarifs portuaires ou le règlement de police des ports, la modernisation des outils de gestion et de sécurisation fait également partie des objectifs à atteindre pour tendre vers des ports 3.0 : interconnexion des ports, réservation de places de passage en ligne, vidéosurveillance des panes, carte de plaisancier...</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Groupe de travail dédié à constituer avec les gestionnaires et les usagers des ports.</p> <p>Le pilotage sera réalisé par la Direction de la Mer, du Littoral et des Ports de la Métropole AMP.</p>				
<b>Maitre d'ouvrage</b>						
Métropole AMP DIR MER						
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>						
Métropole AMP						
<b>TERRITOIRE:</b>						
Littoral métropolitain						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>						
Etude	X					
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>						
<b>COUT OPERATION HT</b>		<b>50 000 €</b>				
<b>Détail :</b>		<b>Planning</b>				
		<b>2018</b>				
		<b>2019</b>				
		<b>2020</b>				
		<b>2021</b>				
		<b>2022</b>				
Etude	10 000 €	Groupe de travail		x		
Maitrise d'œuvre	40 000 €	Etude		x		
Groupe de travail	0 €	Mise en œuvre			x	x
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	GPMM	UPACA
40%	0%	5%	10%	20%	5%	20%
20 000,00 €	0,00 €	2 500,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	2 500,00 €	10 000,00 €



ACTION N°		Sécuriser						
<b>OPERATION n°</b>	<b>7_9</b>	<b>Encadrement/accompagnement de la location de bateaux dans les ports de plaisance</b>						
<b>DEFI principal * :</b>		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>						
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>Le diagnostic préalable (Tome 1) issu de la concertation autour de l'élaboration de ce Livre Bleu a fait apparaître que les pratiques de plaisance évoluent fortement vers des usages plus occasionnels qui favorisent l'accès au service et non plus à la propriété : « uberisation » de la plaisance, bateau en copropriété, bateau-partage, etc. L'Union des ports de plaisance de Paca (UPaca) a d'ailleurs lancé un observatoire sur les nouveaux usages de la plaisance, dont les résultats devront être pris en compte pour que la stratégie réponde au besoin réel. Plusieurs pistes sont aujourd'hui envisagées, à l'image du développement encadré de la location professionnelle dans l'enceinte des ports, qui devra nécessairement s'accompagner d'une sensibilisation des usagers occasionnels aux bonnes pratiques et au respect des milieux naturels.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Une étude juridique sera lancée afin de définir le rôle de chaque intervenant dans ces nouvelles pratiques, et notamment celui de la collectivité gestionnaire qu'est la Métropole AMP.</p>						
<b>Maitre d'ouvrage</b>								
Métropole AMP								
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>								
Métropole AMP								
UPACA								
<b>TERRITOIRE:</b>								
Littoral métropolitain								
<b>TYPE D'OPERATION:</b>								
Etude	X							
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>								
<b>COUT OPERATION HT</b>		10 000 €	<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Détail :								
AMO juridique		10 000 €	AMO Juridique		x			
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	Associations		
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		
10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €



ACTION N°		FA 7					Sécuriser									
<b>OPERATION n°</b>		<b>7_10</b>					<b>Harmonisation de la signalétique et des vêtements des agents portuaires sur tous les ports métropolitains</b>									
<b>DEFI principal * :</b>		2		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>												
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>Les ports de plaisance sont une porte d'entrée maritime sur le territoire métropolitain. Ils recouvrent donc des enjeux paysagers pour les habitants (cadre de vie) et pour les plaisanciers de passage (attractivité touristique).</p> <p>D'autre part, les ports de plaisance gérés par la Métropole sont très diversifiés. Ils possèdent des capacités d'accueil très différentes, du petit port abri au vaste port de plaisance très organisé. Ils sont implantés sur des lieux très divers : calanque naturelle, cœur de ville historique, etc. Certains proposent de stocker les bateaux sur des racks, à sec.</p> <p>Cette grande diversité de situations impose de travailler sur une harmonisation des dispositifs de signalétique sur l'ensemble des ports au travers d'une charte. Les objectifs sont à la fois de construire une identité commune sur les ports de plaisance du territoire, d'améliorer la compréhension de l'information sur ces sites, de faciliter l'orientation et l'accueil sur les sites, voire de sensibiliser les plaisanciers aux bonnes pratiques.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite conduire une étude afin d'harmoniser la signalétique des ports et la vêtue de ses agents portuaires. Il s'agira notamment de faire un diagnostic sur l'existant (signalétique mise en œuvre dans les ports, besoins identifiés, etc.) et de proposer une charte dédiée aux ports de plaisance, en cohérence avec la charte graphique et le logo de la Métropole et de proposer une vêtue commune adaptée à la profession. Le caractère métropolitain du port devra être visible sur les vêtements.</p>														
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Métropole AMP DIR MER et DPL														
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>		<p>Métropole AMP</p> <p>UPACA</p>														
<b>TERRITOIRE:</b>		Littoral métropolitain														
<b>TYPE D'OPERATION:</b>																
Etude		X														
Gestion/Exploitation																
Travaux/prestation																
Expérimentation																
Animation																
Communication / sensibilisation																
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																
<b>COUT OPERATION HT</b>		100 000 €		<b>Planning</b>			<b>2018</b>		<b>2019</b>		<b>2020</b>		<b>2021</b>		<b>2022</b>	
<b>Détail :</b>																
Etude		100 000 €		Cahier des charges												
Maitrise d'œuvre				Réalisation de l'étude												
				Mise en œuvre												
Métropole AMP		Communes		Agence de l'eau		Région		Département		GPMM		UPACA				
20%		0%		0%		50%		0%		20%		10%				
20 000,00 €		0,00 €		0,00 €		50 000,00 €		0,00 €		20 000,00 €		10 000,00 €				



ACTION N° FA 7		Sécuriser						
<b>OPERATION</b> n° <b>7_11</b>		<b>Inventaire et proposition pour la gestion des aires de carénage et avitaillement (choix de gestion et mise aux normes)</b>						
<b>DEFI principal * :</b> <b>2</b> * ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>						
<b>Maitre d'ouvrage</b> Métropole AMP DIR MER		<b>CONTEXTE :</b> La Métropole AMP a recensé sur l'ensemble de son littoral 61 ports, tous ne sont pas équipés de stations d'avitaillement et/ou carénage.  Si la Métropole va déployer une stratégie sur l'ensemble du littoral, elle ne pourra réaliser les travaux de modernisation, de mise aux normes, ou encore de définition du choix du mode de gestion de ces aires techniques, que sur les ports de plaisance dont elle a la gestion, soit 28 de plaisance + Saumaty.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>  1/ Identifier les aires de carénages et d'avitaillement nécessitant une mise aux normes ou des travaux d'amélioration et de modernisation sur l'ensemble des ports relevant de la gestion de la Métropole AMP 2/ Hiérarchiser les travaux nécessaires et les programmer 3/ Proposer aux élus de procéder au choix de gestion le plus approprié (gestion publique, ou gestion privée) 4/ Mettre en application la décision des élus (organisation interne ou rédaction des délégations)  Le recensement pourra être transmis par l'UPACA sur la base des données dont l'Union dispose. Les différents modes de gestion seront étudiés et le choix de gestion sera réalisé par les élus métropolitains.						
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>  Métropole AMP Agence de l'Eau UPACA								
<b>TERRITOIRE:</b> Littoral métropolitain								
<b>TYPE D'OPERATION:</b>								
Etude	X							
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>								
<b>COUT OPERATION HT</b> 25 000 €		<b>Planning</b>		<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Détail :								
Etude	25 000 €	Cahier des charges						
Maitrise d'œuvre		Réalisation de l'étude						
		Mise en œuvre						
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	UPACA		
40%	0%	20%	30%	0%	0%	10%		
10 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €		





ACTION N°		8		Restaurer	
opérations associées n°		<p>8_1 Benchmark des techniques alternatives douces pour stabiliser les plages</p> <p>8_2 Elaboration d'un Schéma Territorial de Restauration Ecologique</p> <p>8_3 Déploiement d'une solution innovante de repeuplement ichtyque_Biorestore Marseille</p> <p>8_4 Aide au développement de micro-réserves_refuge pour les langoustes</p> <p>8_5 Mise en œuvre du volet marin de la Stratégie Locale en Faveur de la Biodiversité Marseille</p> <p>8_6 Poursuite des actions de renaturation d'espaces littoraux dégradés</p> <p>8_6bis Renaturation des espaces littoraux dégradés PMCB</p>			
DEFI principal * :		2		COUT de l'ACTION TTC	
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				3 504 193 €	
PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :					
Métropole AMP, Conservatoire du littoral, ONF		GPMM, Parc national des Calanques, AFB, MOI			
Communes du littoral, UICN, DDTM		CD13, associations, Parc marin de la Côte Bleue			
UPACA, ECOCEAN, AERMC, CDC Biodiversité		Gestionnaires espaces naturels			
ENJEUX et objectifs de l'action					
<p>Objectifs de l'action:</p> <p>Sur le littoral terrestre, les grands réservoirs de biodiversité ont été identifiés par le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la Région. Il s'agit principalement des massifs littoraux (Nerthe, Calanques, La Fare) des archipels de Riou et du Frioul, de l'île Verte, des zones humides des berges basses de l'étang de Berre et de l'ouest du territoire affilié à la Camargue. En mer, la majorité de la vie se concentre sur le plateau continental, et notamment dans les petits fonds de moins de 30 mètres de profondeur. Deux écosystèmes sont considérés comme les pivots de la Méditerranée : l'herbier de Posidonie et le coralligène. La richesse écologique marine et lagunaire peut se lire au travers de la forte couverture des inventaires scientifiques (38,5 % des espaces sur une bande de 2 km à partir du trait de côte). Plusieurs sites présentent des caractéristiques notables : herbiers de zostère dans l'anse de Carteau, zone des Theys de Port-Saint-Louis-du-Rhône, herbiers de Posidonie de la Côte Bleue et de la baie du Prado, canyons sous-marins au large des Calanques... Ces espaces sont protégés à hauteur de 45 % par des dispositifs de nature réglementaire, foncière et contractuelle dont la portée varie sensiblement: sites classés, arrêté préfectoral de protection de biotope de Tonquin, sites NATURA 2000, foncier du Conservatoire du Littoral, Parc national des Calanques, Parc naturel régional de Camargue, réserves intégrales dans le Parc marin de la Côte Bleue... Ces protections s'articulent à de nombreux dispositifs de gestion portés par des acteurs sur ces mêmes espaces, tels que la charte du Parc national des Calanques, le plan de gestion du Parc marin de la Côte Bleue et le plan de gestion des espaces naturels situés sur les bassins Ouest du port de Marseille-Fos. Plusieurs zones d'intérêt écologique, identifiées par le SRCE sur terre et les ZNIEFF en mer, sont encore aujourd'hui dépourvues de protection, notamment sur une partie des rives de l'étang de Berre, du massif de Nerthe, en rade Sud de Marseille, sur les plaines Baronnes à La Ciotat. Au-delà de la bonne gestion des sites, l'enjeu est aujourd'hui de poursuivre, via les contrats de milieu, mais aussi d'engager des démarches très opérationnelles de restauration voire de renaturation des fonds marins dégradés du littoral métropolitain. Plusieurs expérimentations ont déjà été menées avec succès sur le territoire.</p>					



ACTION N°		FA 8		Restaurer																																
OPERATION n°		8_1		Stabilisation du trait de cote - GEMAPI																																
DEFI principal * :		2		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION																																
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<p><b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b>            Sur le périmètre du Livre Bleu, afin de limiter l'impact des infrastructures portuaires et balnéaires sur les fonds marins, il convient de privilégier l'utilisation de techniques à faible impact sur l'environnement (ex. procédés Ecoplage ou Stabiplage) pour stabiliser le trait de côte et envisager l'agrandissement de certaines plages, telles que Pointe-Rouge et Corbière à Marseille entre autres. Ces techniques permettent par ailleurs de réduire les coûts de gestion liés au rechargement chronique en sable de ces plages.</p> <p>La baignade est l'un des loisirs balnéaires à portée du plus grand nombre. Le territoire offre l'avantage d'une grande diversité de sites, conjuguant des côtes sauvages rocheuses, sableuses et des plages en contexte plus urbain. Le trait de côte de la Métropole évolue sous l'influence de deux phénomènes principaux: les dynamiques sédimentaires et la montée progressive du niveau de la mer. D'après l'indice national d'érosion côtière, 16 % de la côte maritime de la Métropole est en érosion. Ces dynamiques sédimentaires ont des causes à la fois naturelles et anthropiques : vague, houle, vents, courants marins... mais aussi artificialisation du littoral, régression des herbiers de Posidonie et de Zostère...</p> <p>Ce phénomène impose de recharger les plages en sable, ce qui représente un coût non négligeable pour la collectivité et sans cesse renouvelé. Trouver des techniques pour stabiliser les plages durablement dans le temps et à faible impact sur l'environnement littoral est donc un enjeu majeur pour le territoire. D'autant que les plages d'Aix-Marseille-Provence, déjà très fréquentées l'été, risquent de l'être davantage avec les effets du changement climatique (augmentation des températures estivales). Pour mémoire, la fréquentation des plages marseillaises avait plus que doublé pendant la canicule de 2003, avec une fréquentation nocturne inédite.</p>																																
Maitre d'ouvrage		Métropole AMP DIR MER																																		
PARTENAIRES TECHNIQUES :		Métropole AMP																																		
TERRITOIRE:		Littoral métropolitain																																		
TYPE D'OPERATION:				DESCRIPTION DE L'ACTION :																																
Etude		X		Définition d'une étude permettant de définir d'intérêt de l'utilisation de techniques douces pour stabiliser le trait de côte.																																
Gestion/Exploitation				Il est proposé que la Métropole, dans le cadre de sa compétence GEMAPI lance une étude afin de connaître :																																
Travaux/prestation				- les secteurs à fort enjeu;																																
Expérimentation				- les différentes techniques de stabilisation du trait de cote																																
Animation				- la faisabilité d'un aménagement de protection du littoral sur les secteurs préalablement identifiés. L'étude devra notamment identifier : la nature, les dimensions, les coûts, l'impact de l'ouvrage de protection sur la portion du littoral à protéger, les recommandations en terme de gestion de l'érosion.																																
Communication / sensibilisation				Les propositions formulées dans le cadre de cette étude devront comporter entre autre :																																
INDICATEUR DE SUIVI				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des solutions innovantes, écologiques, souples, éventuellement réversibles</li> <li>- S'assurer de l'innocuité du projet sur les biocénoses locales</li> <li>- S'assurer du maintien de la qualité des eaux de baignade</li> <li>- S'assurer de l'innocuité du projet sur la stabilité des infrastructures et des aménagements alentours (ports, digues, enrochements...)</li> </ul> <p>Les résultats de cette étude sera communiquée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'ensemble des 20 communes littorales et lagunaires de la Métropole;</li> <li>- au Groupe de travail GEMAPI;</li> <li>- au Comité de Baie dans sa version étendue au Golfe de Fos.</li> </ul> <p>L'étude vise à produire une benchmarking des techniques douces existantes sur le marché pour lutter contre l'érosion et stabiliser les plages. Exemples : procédés de drainage de type Ecoplage, Stabiplage, géotubes, géotextile Stablenka, etc.</p> <p>Cette étude devra établir une grille comparative des différents procédés, intégrant notamment des éléments de coûts, de contraintes et faisabilité technique, etc. Le benchmarking sera complété par un retour d'expérience des acteurs qui ont mis en place ce type d'aménagement sur le territoire français (points positifs et négatifs).</p>																																
COUT OPERATION HT		25 000 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Planning</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cahier des charges</td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réalisation de l'étude</td> <td></td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Planning	2018	2019	2020	2021	2022	Cahier des charges		x				Réalisation de l'étude			x														
Planning	2018	2019	2020	2021	2022																															
Cahier des charges		x																																		
Réalisation de l'étude			x																																	
Détail :																																				
Etude		25 000 €																																		
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	Associations																														
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%																														
12 500,00 €	0,00 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																														



ACTION N°		Restaurer					
<b>OPERATION n°</b>	<b>8_2</b>	<b>Elaboration d'un Schéma Territorial de Restauration Ecologique</b>					
<b>DEFI principal * :</b>	<b>2</b>	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>					
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>De nombreux progrès ont été faits ces dernières années en matière de qualité des eaux littorales de la Métropole grâce notamment à certaines actions mises en œuvre dans le Contrat de Baie visant à prévenir et à réduire les sources de pollutions. En complément de cette politique de réduction des flux d'apports à la mer, se pose la question de la restauration des milieux dégradés.</p> <p>De nombreuses actions en la matière ont été mise en place ces dernières années à différentes échelles. On peut citer les récifs artificiels de La Ciotat, de Marseille ou encore ceux du Parc marin de la Côte Bleue.</p> <p>Aujourd'hui, de nouveaux concepts et techniques de restauration émergent et il apparait opportun que la Métropole se dote d'un outil lui permettant de planifier et de coordonner les actions, à l'image de sa politique liée à l'assainissement des eaux usées, qu'elle mettra en œuvre sur son territoire</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>L'action consiste en l'élaboration d'un Schéma Territorial de Restauration Ecologique (STERE) à l'échelle du territoire métropolitain.</p> <p>Le STERE devra s'inscrire en cohérence avec les actions de lutte contre la pollution et permettra une planification des actions en matière de restauration écologique sur du moyen terme.</p>					
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Métropole AMP DIR MER						
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>							
Métropole AMP							
Communes							
<b>TERRITOIRE:</b>							
Littoral métropolitain - maritime et lagunaire							
<b>TYPE D'OPERATION:</b>							
Etude	X						
Gestion/Exploitation							
Travaux/prestation							
Expérimentation							
Animation							
Communication / sensibilisation							
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>							
<b>COUT OPERATION HT</b>		<b>40 000 €</b>					
<b>Détail :</b>		<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Etude	40 000 €	Cahier des charges		x			
		Réalisation de l'étude			x		
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	privés	associations	
20%	0%	60%	20%	0%	0%	0%	
8 000,00 €	0,00 €	24 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	



ACTION N°		Restaurer				
<b>OPERATION n°</b>	<b>8_3</b>	<b>Déploiement d'une solution innovante de repeuplement ichtyque (halieutique et patrimonial) : Biorestore Marseille</b>				
<b>DEFI principal * :</b>	<b>2</b>	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>				
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p>Sous le pilotage du Pôle Mer et de l'Agence de l'Eau RM&amp;C, un appel à projet a été lancé en 2010 ayant pour objet la restauration écologique en milieu marin méditerranéen. Dans ce cadre, Ecocean a pu mener sur Marseille une phase de prototypage du procédé Biorestore® (années 2012 et 2013) et la réalisation en « modèle 1 » de cette solution de repeuplement en rade de Marseille (projet GIREL_3R - Restauration, Repeuplement et Refuge).</p> <p>Par ailleurs Ecocean a également participé à d'autres expérimentations de repeuplement selon le procédé Biorestore® notamment à Agde en 2010/2011, dans la Lagune du brus (projet LANDEAU, en cours), en Corse et au Barcarès (Programme LIFE+ Sublimo, en cours) et en Guadeloupe (en cours).</p> <p>Les résultats prometteurs obtenus dans ces différents projets, permettent aujourd'hui de proposer la mise en place d'une opération innovante et durable de repeuplement à l'échelle de la métropole marseillaise basée sur le procédé Biorestore®.</p> <p>Ce procédé clé en main de restauration d'écosystème marin est basé sur une technique de prélèvement de post-larves océanique. Cette phase du cycle de vie des espèces marines est une période clé dans le renouvellement et le maintien des populations marines. Afin de les soustraire à la forte prédation naturelle inhérente à leur cycle de vie, les post-larves sont pêchées avant cette phase de mortalité puis pré-grossies dans une nurserie à terre avant de relâcher les juvéniles sur des habitats d'émancipation® adaptés.</p> <p>Ce procédé permet donc d'accélérer et de stimuler durablement la résilience de l'écosystème des habitats repeuplés et de favoriser la présence d'espèces à fort intérêt halieutique et patrimonial. En ce sens il doit permettre - en complément notamment au développement des récifs artificiels - de contribuer au Défi 2 "Préserver la qualité écologique des milieux littoraux et côtiers" en s'inscrivant dans une optique de "préservation de la richesse écologique de méditerranée", de "contribution à la lutte contre le phénomène mondial d'extinction des espèces", et "d'amélioration de la connaissance des milieux marins".</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Sur la base des premiers résultats obtenus dans le cadre notamment du projet GIREL-3R, il s'agira de déployer la solution Biorestore® sur le territoire du Contrat de Baie de la Métropole Marseillaise.</p> <p>Le concept du projet consiste en trois phases, renouvelables annuellement en fonction des cycles biologiques des espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une phase de capture des post-larves (sur 3 sites : Marseille, Cassis, La Ciotat) avec des attracteurs lumineux spécifiques (CARE). Ces prélèvements sont effectués par des pêcheurs petits métiers locaux formés à la technique.</li> <li>- Suivi d'une phase de pré-grossissement des individus prélevés dans une ferme d'élevage spécifiquement conçue (installée dans la GPMM à la Vigie Sud). Cette phase s'appuie sur des procédures d'élevage particulières de non domestication.</li> <li>- Enfin d'une phase de repeuplement en mer sur des habitats d'émancipation® (micro-habitats) adaptés aux juvéniles relâchés et immergés temporairement sur le territoire du contrat de baie. Ces relâchés seront effectués à proximité des lieux de pêche.</li> </ul> <p>* participation de l'Agence de l'Eau à cette opération : l'enveloppe est prévisionnelle. Le taux et l'assiette pour le calcul de l'aide seront déterminés sur la base du descriptif détaillé de l'action précisé dans le dossier de demande de subvention en application des modalités du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention.</p>				
<b>Maitre d'ouvrage</b>		ECOCEAN SAS				
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>		<p>Métropole AMP (direction Mer, Littoral, Ports et Energie)</p> <p>Agence de l'eau</p> <p>CDC Biodiversité</p> <p>CD13</p> <p>Ville de Marseille</p> <p>UPACA</p> <p>GPMM</p>				
<b>TERRITOIRE:</b>		Marseille La Ciotat Cassis				
<b>TYPE D'OPERATION:</b>						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>						
Nombre de nuits de pêches, Nombre d'espèces et d'individus pêchées, nombres d'espèces et d'individus relâchés par site.						
<b>COUT OPERATION HT</b>		2 069 333 €				
<b>Détail :</b>		<b>Planning</b>				
<u>pour 5 ans</u>		<b>2018</b>				
Gestion et réalisation du projet		<b>2019</b>				
Pêches		<b>2020</b>				
Elevages		<b>2021</b>				
Relâchés		<b>2022</b>				
TVA						
678 854 €		Cahier des charges				
521 152 €		réalisation de l'étude				
171 733 €		mise en œuvre				
352 705 €						
344 889 €						
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	GPMM	Associations
15%	20%	50%	0%	15%	0%	0%
310 399,95 €	413 866,60 €	1 034 666,50 €	0,00 €	310 399,95 €	0,00 €	0,00 €





ACTION N°		Restaurer									
OPERATION n°		8_4 Aide au développement de micro-réserves_refuge pour les langoustes									
DEFI principal * : 2		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION									
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC : ENCOURAGER LES PROJETS DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE</b></p> <p>Sur le littoral terrestre, les grands réservoirs de biodiversité ont été identifiés par le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la Région. Il s'agit principalement des massifs littoraux (Nerthe, Calanques, La Fare) des archipels de Riou et du Frioul, de l'île Verte, des zones humides des berges basses de l'étang de Berre et de l'ouest du territoire affilié à la Camargue. En mer, la majorité de la vie se concentre sur le plateau continental, et notamment dans les petits fonds de moins de 30 mètres de profondeur. Deux écosystèmes sont considérés comme les pivots de la Méditerranée : l'herbier de Posidonie et le coralligène. La richesse écologique marine et lagunaire peut se lire au travers de la forte couverture des inventaires scientifiques (38,5 % des espaces sur une bande de 2 km à partir du trait de côte). Plusieurs sites présentent des caractéristiques notables : herbiers de zostère dans l'anse de Carteau, zone des theys de Port-Saint-Louis-du-Rhône, herbiers de Posidonie de la Côte Bleue et de la baie du Prado, canyons sous-marins au large des Calanques...</p> <p>Au-delà de la bonne gestion des sites, l'enjeu est aujourd'hui de poursuivre, via les contrats de milieu, mais aussi d'engager des démarches très opérationnelles de restauration voire de renaturation des fonds marins dégradés du littoral métropolitain. Plusieurs expérimentations ont déjà été menées avec succès sur le territoire.</p> <p>A titre d'exemples : l'implantation de récifs artificiels en baie du Prado, l'expérience de repeuplement halieutique testée en rade de Marseille (projet GIREL), la restauration écologique expérimentale des petits fonds de la cuvette de Cortiou (projet REXCOR) ou encore l'implantation de nurseries à poissons dans le port de plaisance de La Ciotat. D'autres projets de ce type pourraient être développés, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée. En effet, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (2016) lui permet désormais d'intervenir dans le domaine de la biodiversité marine. D'autre part, les initiatives de restauration écologique dans les ports de plaisance et de pêche pourraient être valorisées par le projet de label "port à impact positif sur la biodiversité" porté par le Conseil Régional Paca.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>A l'instar des récifs artificiels déjà en place, la création d'une micro-réserves à destination des langoustes a pour objectif de sédentariser les langoustes, favoriser leur reproduction et les protéger des prédateurs. En effet, les langoustes qui migrent groupées depuis les grands fonds vers les faibles profondeurs tous les ans, pourraient coloniser les récifs dédiés en se logeant le jour dans les réservations des récifs et se déplacer la nuit pour se nourrir.</p> <p>Un projet expérimental pour une cité de 48 modules et 1 immeuble langoustes pourrait être aidé par les collectivités partenaires, l'Europe et éventuellement par des fonds privés.</p>									
Maitre d'ouvrage							Association Mer sans Pollution				
PARTENAIRES TECHNIQUES :											
Métropole AMP											
Ville de Marseille											
AERMC											
TERRITOIRE:											
TYPE D'OPERATION:											
Etude							X				
Gestion/Exploitation											
Travaux/prestation											
Expérimentation											
Animation											
Communication / sensibilisation											
INDICATEUR DE SUIVI											
COUT OPERATION HT		1 195 000 €									
Détail :											
Etude d'impact pour 4 sites entre Carry et La Ciotat		45 000 € Etude d'impact									
Recherche lieux d'implantations		40 000 € Réalisation de l'étude									
Création de la Cité		1 110 000 € Mise en œuvre									
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	UE	Associations et privés					
5%	5%	5%	5%	5%	50%	25%					
59 750,00 €	59 750,00 €	59 750,00 €	59 750,00 €	59 750,00 €	597 500,00 €	298 750,00 €					



ACTION N°		FA 8		Restaurer		
OPERATION n°		8_5 Mise en œuvre du volet marin de la Stratégie Locale en Faveur de la Biodiversité (SLB) de Marseille				
DEFI principal * :		2 CONTEXTE, OBJECTIFS ET DESCRIPTION DE L'OPERATION				
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<b>DIAGNOSTIC :</b>				
<b>Maitre d'ouvrage</b> Ville de Marseille		Dès 2013, la ville de Marseille a exprimé sa volonté d'élaborer une Stratégie Locale en faveur de la Biodiversité (SLB) avec l'ensemble des acteurs du territoire (délibérations de 2013 et 2014).				
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>		La méthodologie employée pour cela répond aux lignes directrices définies par l'UICN France et répond aux engagements internationaux de la France au titre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).				
UICN France		L'élaboration et la mise en œuvre de la SLB repose sur un large processus de concertation et de gouvernance associant tous les acteurs du territoire. A l'issue de 18 réunions de concertation, 3 orientations stratégiques ont été définies et 10 grands objectifs sont en cours de validation :				
Bureaux d'études		Orientation stratégique I : Développer une culture de la nature à Marseille				
Associations d'études et de protection du milieu marin		Orientation stratégique II : Améliorer les connaissances Orientation stratégique III : Préserver, renforcer ou rétablir ou les fonctionnalités et les continuités écologiques				
<b>TERRITOIRE:</b>		Deux objectifs concernent tout particulièrement la biodiversité marine :				
Petits fonds côtiers Rade Sud - Rade Nord		Objectif 6 : Mettre en œuvre le suivi de la biodiversité Op : Réaliser le suivi de la biodiversité marine et littorale				
<b>TYPE D'OPERATION:</b>		Objectif 9 : Renforcer la protection et la gestion du milieu marin Op : Renforcer les aires marines protégées et conservées				
Etude		Op : Mettre en œuvre un Schéma Territorial de (STERE)				
Gestion/Exploitation		<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>				
Travaux/prestation		Le diagnostic du Livre Bleu identifie les petits fonds côtiers comme des espaces à enjeu importants et affiche l'ambition de "préserver des espaces littoraux exceptionnels" et d'encourager la restauration écologique. En parallèle des actions de restauration (notamment à travers la mise en œuvre d'un STERE), la SLB Marseille prévoit des actions d'acquisition de connaissance de la biodiversité des petits fonds des rades Sud et Nord de Marseille, connaissance encore très lacunaire, voire inexistante, par rapport aux Calanques ou à la Côte Bleue.				
Expérimentation		A ce titre, il est proposé à la Métropole d'intégrer la SLB Marseille dans le Livre Bleu et d'inscrire une action destinée à favoriser la mise en œuvre de son volet marin.				
Animation						
Communication / sensibilisation						
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>						
Mise en œuvre d'un Schéma Territorial de Restauration Ecologique (STERE) sur le littoral de Marseille						
<b>COUT OPERATION HT</b>		100 000 €				
<b>Détail :</b>						
Etude		100 000 €				
		<b>Planning</b>				
		<b>2018</b>				
		<b>2019</b>				
		<b>2020</b>				
		<b>2021</b>				
		<b>2022</b>				
		Constitution d'un groupe de travail				
		Elaboration d'un cahier des charges				
		Réalisation de l'étude				
		Mise en œuvre du STERE				
		Communication				
		Métropole AMP				
		Ville de Marseille				
		Agence de l'Eau				
		Région				
		Département				
		privés				
		associations				
		20 %				
		20 %				
		20 %				
		20 %				
		20 %				
		0 %				
		0 %				
		20 000,00 €				
		20 000,00 €				
		20 000,00 €				
		20 000,00 €				
		20 000,00 €				
		0,00 €				
		0,00 €				



ACTION N°		Restaurer					
<b>OPERATION</b>		<b>8_6 Poursuite des actions de renaturation d'espaces littoraux dégradés</b>					
<b>DEFI principal * :</b>		<b>2</b>					
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>					
<b>Maitre d'ouvrage</b>		<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>Le PN des Calanques et l'ARPE en partenariat avec plusieurs structures pilotent un LIFE "Habitats calanques" dont l'objectif est la restauration des habitats terrestres littoraux d'intérêt communautaire pour retrouver une continuité écologique et leur intégrité biologique.</p> <p>Force est de constater que la problématique touche l'ensemble du littoral métropolitain, soit 255 km, du fait de la surfréquentation des massifs, il est proposé ici de reproduire la réflexion à un plus large territoire. L'expérimentation compilée par les acteurs du LIFE et des apprentissage collectés au cours du LIFE permettront de</p> <p>Cette action est en lien avec la fiche 12-5 "Aménagement des sentiers littoraux".</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic des secteurs détériorés ou en cours de dénaturation</li> <li>- Définition des secteurs à enjeux touchés par les problématiques de sur-fréquentation, de développement d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE).</li> <li>- Intervention sur site selon opportunité</li> </ul>					
<b>Partenaires techniques :</b>							
Métropole AMP							
PN Calanques							
Conservatoire du Littoral, ONF, gestionnaires							
Communes littorales concernées							
<b>TERRITOIRE:</b>							
Communes littorales de la Métropole							
<b>TYPE D'OPERATION:</b>							
Etude		X					
Gestion/Exploitation		X					
Travaux/prestation		X					
Expérimentation							
Animation		X					
Communication / sensibilisation		X					
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>							
<b>COÛT OPERATION HT</b>							
<u>Détail :</u>							
Etude		0 €					
		<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
		Cahier des charges		X			
		Réalisation de l'étude			X		
		Mise en œuvre			X		
						X	
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	Associations	
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €



ACTION N°		FA 8	Restaurer					
<b>OPERATION n°</b>		<b>8_6 Bis</b>	<b>Renaturation d'espaces littoraux dégradés : enlèvement de câbles abandonnés et engins de pêches perdus</b>					
<b>DEFI principal * :</b>		<b>2</b>	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>					
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)			<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>Présence de câbles sous-marins abandonnés dans des zones petits fonds : pollution visuelle et détériorations des habitats dans les eaux du Parc Marin de la Côte Bleue et en limite de réserve intégrale.</p> <p>Présence de chaluts et filets abandonnés/perdus dans les eaux du Parc Marin de la Côte Bleue impactant des roches coralligènes et/ou des petits fonds.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Le Parc Marin propose de faire une étude sur l'enlèvement des câble sous-marins par le détenteur originel de l'AOT (France télécom) et dans le cas où les conditions ne seraient remplies, étudier l'enlèvement par un prestataire extérieur.</p> <p>Le Parc Marin propose de réaliser un suivi des travaux engagés sur son territoire dans le cadre de l'enlèvement des filets et de poursuivre ces interventions immédiates de retrait de filets cassés ou bloqués signalés tout au long de l'année dans les petits fonds.</p> <p>Ces actions visent à limiter au maximum les atteintes faites aux habitats et aux espèces marines et pouvant être un danger pour les usagers du littoral évoluant dans ces zones.</p>					
<b>Maître d'ouvrage</b>		Parc Marin de la Côte Bleue						
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>		DDTM, Prud'homies, AFB, MIO						
<b>TERRITOIRE:</b>		Côte Bleue						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>								
Etude		X						
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation		X						
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>								
<b>COUT OPERATION TTC</b>		<b>74 860 €</b>	<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Détail :</b>								
Etude	2 650 €		Etudes câbles	x	x			
Travaux/prestation	72 210 €		Suivis des enlèvements de filets	x	x	x		
			Enlèvement de filets ponctuels	x	x	x	x	x
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	Parc marin de la Côte Bleue		
30%	0%	0%	25%	25%	0%	20%		
22 458,00 €	0,00 €	0,00 €	18 715,00 €	18 715,00 €	0,00 €	14 972,00 €		





ACTION N°		9		Protection des Milieux	
opérations associées n°		<p>9_1 Mise en œuvre des programmes d'actions des différents contrats de milieu</p> <p>9_1bis Extension du contrat de baie au golfe de Fos</p> <p>9_2 Construction d'une stratégie de gestion des mouillages à l'échelle du bassin de navigation</p> <p>9_2bis Mise en oeuvre de la stratégie de gestion des mouillages périmètre PNC</p> <p>9_3 définition du progamme d'investissement GEMAPI</p> <p>9_4 Prise en charge de la gestion des sites naturels orphelins</p> <p>9_5 Bâtir un Volet mer et littoral dans le futur SCOT métropolitain</p> <p>9_6 Développement de la filière de déconstruction et recyclage des épaves</p> <p>9_7 Renforcement surveillance lutte contre braconage</p>			
DEFI principal * :		2		COUT de l'ACTION TTC	
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				304 020 600 €	
PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :					
Métropole AMP , syndicats GEMAPIENS		GPMM, CEN PACA			
Communes du littoral, Conservatoire du littoral		CD13, Région SUD, DDTM			
UPACA, Parc national des Calanques, Parc marin de la Côte Bleue					
ENJEUX et objectifs de l'action					
Objectifs de l'action:					
<p>La présence du littoral est un atout pour le cadre de vie, notamment à travers la diversité et la qualité des paysages qu'il propose et des services, non marchands, rendus par la biodiversité marine et lagunaire. C'est pourquoi, il est indispensable d'en préserver les richesses écologiques, la qualité des eaux et des milieux. L'adaptation du territoire aux évolutions du trait de côte devient également incontournable : érosion, montée des eaux, submersion marine.</p> <p>Le littoral métropolitain possède une grande diversité d'espaces naturels et d'habitats, à la source de richesses écologiques. Cette biodiversité constitue une ressource pour le territoire et ses habitants. Elle rend en effet de nombreux services essentiels : approvisionnement en produits de la mer, régulation thermique et climatique, aménités paysagères et pratique de loisirs, recherche et développement (génie écologique côtier).</p> <p>La qualité de ses eaux est un facteur fort d'attractivité et de loisirs que les participants au Livre Bleu souhaitent préserver, voire améliorer. La poursuite des actions des différents contrats de milieux sur le littoral métropolitain est importante. En effet, la bonne qualité des eaux de baignade et des milieux littoraux est un élément fort du cadre de vie et de la santé des habitants. C'est aussi un enjeu stratégique pour une Métropole qui se veut attractive et qui souhaite développer le tourisme balnéaire et nautique.</p>					



ACTION N°		FA 9					Protection des milieux		
<b>OPERATION n°</b>	<b>9_1</b>	<b>Mise en œuvre des programmes d'actions des différents contrats : baie, rivière, étang, nappe</b>							
<b>DEFI principal * :</b>		<b>2</b>		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>					
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>Un contrat de milieu est un accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente : le bassin versant. Il donne lieu à un programme d'actions volontaire et concerté, financé par les différents partenaires. Il décline les objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et constitue l'outil permettant d'atteindre l'objectif de bon état des masses d'eau (Directive Cadre européenne sur l'Eau).</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et des eaux de baignade constitue un enjeu majeur sur le territoire.</p> <p>Plusieurs démarches de ce type sont engagées sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Contrat d'étang de Berre (2013-2019) ;</li> <li>- le Contrat de baie de la Métropole Marseillaise (2015-2021), dont le périmètre va être élargi au golfe de Fos ;</li> <li>- le Contrat de rivière de l'Huveaune (2015-2021) ;</li> <li>- le Contrat de nappe de la Crau (2016-2021) ;</li> <li>- le Contrat de delta de la Camargue (2012-2019) ;</li> <li>- le Contrat de rivière du bassin de l'Arc Provençal (3ème contrat en phase d'élaboration).</li> </ul> <p>La présente action vise à mettre en œuvre le contenu des différents programmes d'actions de ces contrats (études et travaux).</p>							
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Métropole AMP DIR MER et SYNDICATS								
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>									
Métropole AMP									
<b>TERRITOIRE:</b>									
Métropole									
<b>TYPE D'OPERATION:</b>									
Etude	X								
Gestion/Exploitation									
Travaux/prestation									
Expérimentation									
Animation									
Communication / sensibilisation									
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>									
<b>COUT OPERATION HT</b>		300 000 000 €		<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Détail :</b>									
Etude	300 000 000 €	Cahier des charges							
Maitrise d'œuvre		Réalisation de l'étude							
		Mise en œuvre							
Métropole AMP	communes	Agence de l'eau	Région	Département	privés	syndicats			
55%	1%	24%	1%	2%	8%	10%			
#####	1 500 000,00 €	72 000 000,00 €	1 800 000,00 €	4 500 000,00 €	25 200 000,00 €	30 000 000,00 €			



ACTION N°		Protection des milieux					
OPERATION n°		9_1 Bis Extension du contrat de baie au golfe de Fos					
DEFI principal * : 2		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION					
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>La Métropole Aix-Marseille-Provence s'étend sur une façade maritime de 180 km, de La Ciotat à Port-Saint-Louis-du-Rhône.</p> <p>Une partie de ce littoral, est couverte par un « contrat de milieu » dont le but in fine est l'amélioration de la qualité des eaux en mer. Ce contrat de milieu est le Contrat de Baie de la métropole marseillaise, qui s'étend sur 130 km de linéaire côtier de Saint-Cyr-sur-Mer à l'est, à la commune de Martigues à l'ouest. Il poursuit un triple objectif :</p> <p>Prévenir et réduire les sources de pollutions ; Préserver et restaurer les milieux ; Sensibiliser et informer les professionnels, les associatifs, les populations</p> <p>Le golfe de Fos n'est actuellement couvert par aucun contrat de milieu. Aussi, par délibération n°63/16 du 9 décembre 2016, le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence, a formulé le vœu d'extension du Contrat de Baie au territoire du Golfe de Fos, portant sur le périmètre des Conseils de Territoire Istres-Ouest Provence et Pays de Martigues ;</p> <p>Par délibération du 12 décembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays de Martigues a formulé le vœu d'extension du périmètre du Contrat de baie sur le littoral des communes de Port-Saint-Louis-du-Rhône, Fos-sur-Mer, Port-de-Bouc et Martigues afin d'étendre la démarche de contrat de milieu au golfe de Fos.</p> <p>La Métropole, ayant entendu les vœux des conseils de territoire sus-visés et en parfaite application de la délibération du Comité d'Agrément, décide d'engager la démarche d'extension du Contrat de Baie de la métropole marseillaise au territoire dit « Golfe de Fos », qui recouvre le littoral et les masses d'eaux côtières depuis la commune de Martigues jusqu'à celle de Port-Saint-Louis-du-Rhône, ainsi qu'aux communes concernées par le bassin versant rattaché au littoral précité.</p> <p>Concrètement, au regard de la spécificité des enjeux liés au golfe de Fos, une commission de travail dédiée sera créée dans le cadre du Comité de Baie et permettra de réaliser les études préalables nécessaires à l'extension du Contrat, en associant les élus, les personnalités qualifiées du golfe, les services de l'Etat, de la Région, du Département et l'Agence de l'Eau.</p> <p>L'année 2018 sera consacrée à la révision du Contrat de Baie et de son extension au Golfe de Fos</p>					
Maitre d'ouvrage		AMP CT Istre Ouest Provence et Pays de Martigues					
PARTENAIRES TECHNIQUES :							
Métropole AMP							
Golfe de Fos							
TERRITOIRE:		Golfe de Fos					
TYPE D'OPERATION:							
Etude		X					
Gestion/Exploitation							
Travaux/prestation							
Expérimentation							
Animation							
Communication / sensibilisation							
INDICATEUR DE SUIVI							
COUT OPERATION HT		100 600 €					
Détail :							
Etude		100 600 €					
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	Associations	
50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%	
50 300,00 €	0,00 €	50 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	



ACTION N°		Protection des milieux						
<b>OPERATION n°</b>	<b>9_2</b>	<b>Définition d'une stratégie de gestion des mouillages à l'échelle du bassin de navigation en intégrant les effets "reports"</b>						
<b>DEFI principal * :</b>		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>						
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b> Il existe une nécessité de préserver les fonds marins des sites les plus fragiles (fonds des Calanques, cœur du Parc National des Calanques, zone Natura 2000, spots de plongée) où les ancrages répétés créent des dommages irréversibles sur les espèces et les habitats fragiles (coralligène, herbiers de posidonie, etc.) En effet, en dehors des ZIM (Zone d'Interdiction de Mouillage), des ZIEM (Zone d'Interdiction d'Engin à Moteur) et des ZRUB (Zone Réservée Uniquement à la Baignade), les bateaux peuvent jeter leur ancre sans aucune contrainte. L'organisation des mouillages permettrait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place et organiser des mouillages sur ancrages écologiques sur les sites les plus fragiles, destinés aux plaisanciers et aux plongeurs.</li> <li>- interdire l'utilisation de l'ancre (sauf urgence) et ainsi préserver les fonds et les laisser se régénérer ;</li> <li>- limiter le nombre de bateaux présents simultanément sur un même site ;</li> <li>- contrôler et sensibiliser chaque bateau par une gestion innovante et la proposition de services (collecte de déchets, vidange des eaux grises et noires).</li> </ul> <p>Les effets "reports" pour les pêcheurs, plaisanciers et la grande plaisance devront être pris en considération.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> L'objectif de cette action est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- établir un état des lieux des mouillages et balisages existants ;</li> <li>- proposer une harmonisation de tous les plans de mouillages et balisage existants, y compris sur les grandes unités</li> <li>- le suivis de l'application de la réglementation des navires de plus de 20m dans les eaux du Parc Marin</li> <li>- la coordination d'actions entre gestionnaires</li> <li>- la mise au point d'enquêtes auprès des usagers</li> <li>- La réalisation d'un bilan et si nécessaire des propositions d'actions à initier.</li> </ul> <p>A NOTER : action inscrite dans le Contrat de Baie. cette action y est pilotée par le PNC sur son territoire maritime. L'action présente ne sera engagée qu'après le définition d'une méthodologie définie par le PNC répliquable à l'échelle de l'ensemble du littoral métropolitain.</p>						
<b>Maitre d'ouvrage</b>								
Parc national des Calanques & Parc marin de la Côte Bleue								
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>								
Métropole AMP								
Communes du littoral								
GPMM								
Gestionnaires concernés (gestionnaires de ports privés par exemple)								
Parc national des Calanques								
<b>TERRITOIRE:</b>								
Littoral métropolitain - maritime et lagunaire								
<b>TYPE D'OPERATION:</b>								
Etude	X							
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>								
<b>COUT OPERATION HT</b>		<b>50 000 €</b>	<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Détail :</b>								
Etude	50 000 €	Groupe de Travail		x				
		Etude			x			
Métropole AMP	Communes membres	Agence de l'eau	Région	Département	Parc national des Calanques/ Parc marin de la Côte Bleue	Associations		
30%	0%	50%	0%	0%	20%	0%		
15 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €		





ACTION N°		FA 9	Protection des milieux					
<b>OPERATION n°</b>		<b>9_2 Bis</b>	<b>Mise en œuvre du schéma global de mouillage sur le périmètre du Parc national des calanques</b>					
<b>DEFI principal * :</b>		<b>2</b>	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>					
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)			<b>DIAGNOSTIC :</b>					
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Parc national des Calanques	La très forte fréquentation du Parc national des Calanques concerne autant les espaces marins que terrestres, en se concentrant sur des espaces naturels patrimoniaux, restreints, contraints mais fortement désirés.					
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>			Les petits fonds côtiers des Calanques, lieux de mouillages répétés, se caractérisent par ailleurs par une grande biodiversité et une grande fragilité.					
Métropole			Pour répondre à la fois à des enjeux de préservation des espaces marins, de gestion des zones de concentration de la fréquentation et de prévention des conflits d'usage dans un espace de ressourcement, le Parc national a initié une démarche d'élaboration d'un schéma global d'organisation des mouillages. Cette démarche repose sur une réflexion partagée et concertée pour parvenir à une organisation spatialisée et encadrée des pratiques de mouillages définies en lien avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales.					
CD 13			<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>					
Villes de Marseille, Cassis, La Ciotat			L'action consiste dans un premier en la co-élaboration d'un schéma global de mouillage : diagnostic, concertation, tableau de bord, scénarios, suivis scientifiques, évaluation, plan de communication - 2017-2019. Le projet devra permettre, d'ici début 2019, la définition d'une vision commune pour l'organisation du mouillage sur le territoire marin du Parc national des Calanques (zonage des vocations, propositions de réglementation et/ou services pour chaque zone...)					
Région Sud			Dans un 2° temps (à compter de 2019) ce schéma global de mouillage aura vocation à se traduire de manière concrète par la mise en place de règles d'utilisation du plan d'eau matérialisées sur le terrain et par certains aménagements de gestion des mouillages. Les actions d'organisation des mouillages définies dans le cadre du schéma seront mises en œuvre sous différentes maîtrises d'ouvrage portées par les partenaires du projet (installation de zones de mouillage organisée par exemple) pour une fréquentation apaisée des espaces maritimes du Parc national. La mise en place d'une surveillance efficace du dispositif et d'une évaluation seront également nécessaires.					
Services de l'Etat: préfecture maritime, DDTM			A NOTER : action inscrite dans le Contrat de Baie. cette action y est pilotée par le PNC sur son territoire maritime. L'action présente ne sera engagée qu'après le définition d'une méthodologie définie par le PNC répliquable à l'échelle de l'ensemble du littoral métropolitain.					
<b>TERRITOIRE:</b>								
Périmètre Parc national des Calanques								
<b>TYPE D'OPERATION:</b>								
Etude		X						
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>								
<b>COUT OPERATION HT</b>		<b>1 080 000 €</b>	<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<u>Détail :</u>								
Définition du schéma de mouillage		80 000 €	Concertation avec les act	X				
Réalisation d'aménagements		1 000 000 €	Elaboration et validation du schéma global des mouillage		X			
			Réalisation des aménagements			X	X	X
Métropole AMP	Communes membres	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	Parc national des Calanques		
0%	0%	30%	10%	10%	0%	50%		
0,00 €	0,00 €	324 000,00 €	108 000,00 €	108 000,00 €	0,00 €	540 000,00 €		



ACTION N° FA 9		Protection des milieux																
<b>OPERATION</b> n° 9_3		<b>Définition du programme d'investissement GEMAPI</b>																
<b>DEFI principal * :</b> 2 * ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>																
<b>Maitre d'ouvrage</b> Métropole AMP DIR MER		<b>DIAGNOSTIC :</b>  Depuis le 1er janvier 2018, la Métropole est compétente pour exercer la compétence GEMAPI. Cette compétence GEMAPI va nécessiter des travaux importants d'identification préalable, d'entretien, et parfois même des efforts de la part des maires sur la mise en place de réserves foncières pour permettre les zones d'expansion de crues. Il faudra peut-être une fiscalité dédiée, basé sur un programme de travaux et d'opérations consolidé et séquencé en fonction des urgences des territoires.																
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>  Métropole AMP																		
<b>TERRITOIRE:</b>  Toute la Métropole Aix-Marseille-Provence																		
<b>TYPE D'OPERATION:</b>																		
<table border="1"> <tr><td>Etude</td><td></td></tr> <tr><td>Gestion/Exploitation</td><td></td></tr> <tr><td>Travaux/prestation</td><td></td></tr> <tr><td>Expérimentation</td><td></td></tr> <tr><td>Animation</td><td>x</td></tr> <tr><td>Communication / sensibilisation</td><td></td></tr> </table>							Etude		Gestion/Exploitation		Travaux/prestation		Expérimentation		Animation	x	Communication / sensibilisation	
Etude																		
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation																		
Expérimentation																		
Animation	x																	
Communication / sensibilisation																		
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																		
<b>COUT OPERATION HT</b> 0 €		<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>											
<b>Détail :</b>																		
Etude 0 €		Cahier des charges																
Maîtrise d'œuvre		Réalisation de l'étude																
		Mise en œuvre																
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	GPMM	Associations												
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%												
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €											



ACTION N°		FA 9					Protection des milieux				
OPERATION n°		9_4						Prise en charge de la gestion des sites naturels «sans gestionnaires» (ex. site NATURA 2000 terrestre de la Côte Bleue)			
DEFI principal * :		2		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION							
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)											
Maitre d'ouvrage		Métropole AMP DIR SITES ET ESPACES NATURELS		<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>La Métropole se caractérise par une surface d'espaces naturels très importante (50 % de sa surface totale). Les sites naturels emblématiques sont concernés par des démarches de gestion et de protection : Parc National, Parcs Naturels Régionaux, Grand Site de France, Réserves Naturels.</p> <p>Cependant d'autres secteurs présentant des enjeux en matière de conservation et de valorisation de leur patrimoine naturel sont soit intégrés dans des démarches de protection mais sans bénéficier d'une animation, soit « orphelins » de toute prise en compte.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Cette action comprend deux volets. Il s'agit en effet dans un premier temps de permettre à la Métropole de prendre en charge l'animation des deux sites Natura 2000 suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Côte bleue et Falaises de Niolon »</li> <li>- « Chaîne de l'Etoile et massif du Garlaban »</li> </ul> <p>Cette prise en charge de cette mission d'animation se formalisera par la signature d'une convention triennale avec l'État.</p> <p>Par ailleurs, un diagnostic sera réalisé sur l'ensemble des espaces naturels métropolitains « sans gestion » afin d'identifier des sites à enjeux pour la conservation de la biodiversité et qui pourraient nécessiter un accompagnement dans leur gestion.</p>							
PARTENAIRES TECHNIQUES :											
Métropole AMP											
Conservatoire du littoral											
Conservatoire d'espaces naturels de PACA											
TERRITOIRE:		Aix -Marseille – Aubagne pour Natura 2000									
TYPE D'OPERATION:											
Etude		X									
Gestion/Exploitation											
Travaux/prestation											
Expérimentation											
Animation		x									
Communication / sensibilisation											
INDICATEUR DE SUIVI		Animation des sites Natura 2000 / Autres démarche d'animation de sites et d'espaces naturels									
COUT OPERATION HT		230 000 €		Planning		2018	2019	2020	2021	2022	
Détail :											
Animation Natura 2000		210 000 €		Animation sites Natura 2000		X	X	X	X	X	
Diagnostic		20 000 €		Réalisation diagnostic			X				
				Animation sites orphelins				X	X	X	
Métropole AMP		Communes		Agence de l'eau		Région		Département		Europe	
21%		0%		0%		0%		0%		48%	
48 300,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		110 400,00 €	
										71 300,00 €	



ACTION N°		FA 9		Protection des milieux					
<b>OPERATION n°</b>		9_5		<b>Bâtir un Volet mer et littoral dans le futur SCOT métropolitain</b>					
<b>DEFI principal * :</b>		2		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>					
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				UNE URBANISATION MAITRISEE POUR UN LITTORAL METROPOLITAIN DURABLE - Contribution FNE PACA					
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Métropole AMP DIR MER		<b>DIAGNOSTIC :</b>					
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>		Métropole AMP Métropole AMP DGA DUST		Le littoral jouit d'une très forte attractivité. La pression urbaine est particulièrement accrue sur la bande littorale qui fait l'objet de multiples pressions : artificialisation du littoral, du trait de côte aux petits fonds marins avec l'aménagement de terre-pleins portuaires, mitage du territoire, imperméabilisation des sols, perte de biodiversité et d'espaces naturels et agricoles, pressions sur les milieux avec les rejets des activités humaines, augmentation des risques naturels et technologiques, pollution de l'air, problèmes de santé-environnement... De plus, la mer et le littoral restent pour beaucoup un espace de liberté, mais aussi le synonyme de loisirs simples et accessibles aux différentes classes sociales. Mer et littoral sont d'ailleurs toujours aujourd'hui dans le domaine public. Ce caractère de simplicité et d'accessibilité doit perdurer, dans un objectif d'équité sociale. Aujourd'hui, il est parfois restreint en raison de «privatisation partielle» de plages par des restaurants ou bar de plage, par le non respect de servitudes de passage ou d'accès par certains propriétaires (par ex. dans les massifs littoraux)... La Métropole porte une vraie responsabilité dans la définition et l'encadrement de l'aménagement de son territoire littoral. En tant qu'autorité compétente pour l'élaboration de documents d'urbanisme, notamment du SCOT métropolitain et des PLU intercommunaux, elle se doit de mettre la durabilité au centre de la vision prospective d'aménagement.					
<b>TERRITOIRE:</b>				<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>					
<b>TYPE D'OPERATION:</b>				Elaborer des documents d'urbanisme (SCOT métropolitain et PLUi) ambitieux dans un respect strict de la loi littoral permettant notamment d'asseoir les principes de :					
Etude		X		- Inconstructibilité dans la bande des 100 mètres					
Gestion/Exploitation				- respect des servitudes de passage le long du littoral et d'accès au littoral issues de la loi littoral					
Travaux/prestation				- protection de la trame verte et bleue du littoral					
Expérimentation				- protection des espaces agricoles, naturels et forestiers					
Animation				- aménagement tourné vers une mobilité douce et accessible, ainsi qu'une véritable maîtrise du développement industriel polluant (maintien des lignes de transport fluvial en commun existantes, la mise à l'étude d'une ligne de transport fluvial reliant MUCEM/ Vieux Port/ Mairie, et le cabotage entre Fos sur Mer et Marseille)					
Communication / sensibilisation				- prise en compte les risques naturels et technologiques auxquels est soumis le littoral métropolitain dans les SCOT et PLUi					
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>									
<b>COUT OPERATION HT</b>		2 500 000 €		<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Détail :</b>									
Etude		2 500 000 €		Cahier des charges					X
Maitrise d'œuvre				Réalisation de l'étude					X
				Mise en œuvre					
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	Associations			
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%			
2 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		





ACTION N°		FA 9					Protection des milieux				
<b>OPERATION</b>		<b>n°</b>		<b>Développement de la filière de déconstruction/recyclage des épaves</b>							
DEFI principal * :		2		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION							
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<p><b>DIAGNOSTIC</b> : dans l'objectif de <b>STRUCTURER LES ACTIVITÉS NAVALES ET DÉVELOPPER LA GRANDE PLAISANCE</b>, il faut noter qu'à l'échelle des Bouches-du-Rhône, la réparation navale représente 600 emplois et 110 millions d'euros de chiffre d'affaires. Le territoire métropolitain dispose de deux atouts majeurs : la clientèle est captive puisque la Méditerranée est l'une des premières zones de navigation des yachts, et les destinations touristiques attractives sont toutes proches (ex. Côte d'Azur, Riviera italienne). L'activité se répartit sur deux sites à Marseille et La Ciotat.</p> <p>Les bassins Est du port de Marseille-Fos proposent de la réparation de grande plaisance (formes 1 à 7) et industrielle (forme 8 à 10). Les anciens chantiers navals de La Ciotat se sont quant à eux reconvertis avec succès sur la moyenne et grande plaisance. Le site, géré par la Semidep, est devenu leader dans la réparation et le refit des grands yachts à l'échelle du bassin euro-méditerranéen.</p> <p><b>Le développement de la filière recouvre plusieurs enjeux</b>, dont le développement des activités de déconstruction et de recyclage des navires de plaisance et de pêche. Un projet se dessine notamment sur le chenal de Caronte, qui pourrait accueillir un site de démantèlement des navires de la marine nationale et marchande et un site de formation dédié aux métiers de la déconstruction.</p> <p>outre le fait d'accompagner cette filière à se développer économiquement, le recyclage des épaves "nouvelles générations" nécessitent des techniques modernes de démantèlement, pour le respect des règles environnementales.</p>							
Maitre d'ouvrage		UPACA									
PARTENAIRES TECHNIQUES :											
Métropole AMP (Direction Mer, Littoral, Ports et Energie)											
TERRITOIRE:		Littoral métropolitain									
TYPE D'OPERATION:											
Etude		X									
Gestion/Exploitation											
Travaux/prestation											
Expérimentation											
Animation											
Communication / sensibilisation											
INDICATEUR DE SUIVI											
<b>COUT OPERATION HT</b>		<b>25 000 €</b>		<b>Planning</b>		<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	
Détail :				Cahier des charges							
Etude		25 000 €		Réalisation de l'étude							
Maitrise d'œuvre				Mise en œuvre							
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	Associations					
20%	0%	30%	50%	0%	0%	0%					
5 000,00 €	0,00 €	7 500,00 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					



ACTION N°		Protection des Milieux					
<b>OPERATION n°</b>		<b>9_7 Renforcement surveillance en mer coordination des moyens et améliorations</b>					
<b>DEFI principal * :</b>		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>					
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b>            Dans le cadre de la gestion des deux réserves marines de son territoire, le Parc Marin de la Côte Bleue a consacré 2 404 heures à la mission de surveillance, dont 675 heure en mer, en 2017. Le nombre d'infractions dans les deux AMP de Carry et Cap Couronne est stable.            Au-delà de cet effort indispensable à maintenir en faveur du respect de l'intégrité des réserves, il est nécessaire de renforcer le respect de la réglementation sur l'ensemble du territoire. Fin 2017 et début 2018, 20 rapports ont été envoyés aux services de l'Etat concernant des suspicions et actes de chalutage dans la bande des 3 milles.            Certains actes de braconnage, notamment sur les oursins, semblent revenir à l'occasion d'une amélioration du stock, et cela est confirmé par les professionnels.</p> <p><b>OBJECTIFS:</b>            Réduire les actes de braconnages :            - Améliorer la technicité des moyens de surveillance            - Informer sur la réglementation applicable aux professionnels et usagers            - Mutualiser les informations pour améliorer la transmission aux services de l'Etat compétents            - Améliorer les méthodes d'intervention.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>            Il est proposé :            - de relancer une étude juridique sur le statut de garde-juré maritime avec l'éclairage des textes nouveaux de la loi Biodiversité et du Code Rural et de la Pêche Maritime            - l'achat de matériel technologique pour la surveillance : jumelle à vision nocturne, outils de suivis embarqués, étude des possibilité et des avantages apportés par la vision aérienne par drone            - l'élaboration de plaquettes d'information sur la réglementation à destination des usagers et des professionnels            - la réalisation d'outils d'aide à la mesure des captures pour les usagers et les professionnels (ex: gabarit taille langouste)            - un travail de médiation auprès des professionnels de la mer pour définir les enjeux prioritaires avant saisons (espèces /zones) et améliorer la coordination des moyens et des cibles de surveillance avec les services de l'Etat            - la formation des agents du PMCB sur les missions et les prérogatives des gardes-jurés</p>					
<b>Maitre d'ouvrage</b>							
Parc Marin de la Côte Bleue							
<b>PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :</b>							
DDTM (ULAM), BSL, Marine Nationale (Sémaphore), BGMAR, Gendarmerie Police Municipale							
<b>PARTENAIRES PROFESSIONNELS :</b>							
CPMEM, Prud'homies							
<b>TERRITOIRE:</b>							
Côte Bleue							
<b>TYPE D'OPERATION:</b>							
Etude	X						
Gestion/Exploitation	X						
Travaux/prestation							
Expérimentation	X						
Animation	X						
Communication / sensibilisation							
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>							
<b>COUT OPERATION TTC</b>		<b>35 000 €</b>					
<u>Détail :</u>		<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Gestion	15 000 €	Etude / expérimentation	x	x			
Expérimentation	6 000 €	Gestion / animation	x	x	x	x	x
Animation	10 000 €						
Etude	4 000 €						
<b>Métropole AMP</b>	<b>Communes</b>	<b>Agence de l'eau</b>	<b>Région</b>	<b>Département</b>	<b>Privés</b>	<b>Parc marin de la Côte Bleue</b>	
20%	0%	0%	30%	30%	0%	20%	
7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	10 500,00 €	10 500,00 €	0,00 €	7 000,00 €	



ACTION N°		10		<b>Protéger contre les pollutions portuaires</b>	
<b>opérations associées n°</b>		10_1 Equipement des quais pour bateaux en escale 10_2 Transition énergétique des ports de plaisance 10_3 Création du label port à impact positif sur la biodiversité 10_4 Etude et chiffrage de la généralisation du label Port Propre excellence environnementale			
<b>DEFI principal * :</b>		2		<b>COUT de l'ACTION TTC</b> <b>50 000 €</b>	
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)					
<b><u>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</u></b>					
Métropole AMP		GPMM			
Communes du littoral		CD13, Région SUD			
UPACA, CCIMP		AIR PACA			
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>					
<p><b>Objectifs de l'action:</b></p> <p>Le littoral métropolitain concentre une activité industrielle historique et actuelle particulièrement importante. La rade sud de Marseille abrite l'ancienne zone industrielle de Montrose/Callelongue, la rade nord de Marseille et Golfe de Fos sont occupées par les installations et l'activité du Grand Port Maritime de Marseille. Il faut ajouter à cela le chantier naval de la rade de La Ciotat, les activités industrielles du pourtour de l'étang de Berre et les diverses installations comme la station d'épuration (STEP) de Marseille.</p> <p>Si ces activités sont une opportunité économique, elles représentent également un véritable enjeu en matière de protection des sols : le maintien de la qualité des sols et leur protection contre les pollutions diffuses et accidentelles.</p>					



ACTION N°		FA 10		Protéger contre les Pollutions Portuaires										
<b>OPERATION n°</b>		10_1		<b>Equipement des quais pour des bateau en escale</b>										
<b>DEFI principal * :</b>			2		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>									
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)			<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p><i>Contribution FNE PACA :</i> En matière de pollution de l'air, des études récentes montrent la part importante des émissions des transports maritimes, responsables dans les zones côtières de la moitié de la pollution de l'air liée aux particules. Cette pollution est due notamment à la teneur en soufre des carburants utilisés, ainsi qu'aux particules fines et ultrafines. A Marseille, la pollution atmosphérique relevée sur les quais peut être jusqu'à 20 fois supérieure que sur des lieux témoins sur des hauteurs de la ville (ex. Parc du Pharo). Les filtres actuellement utilisés pour limiter la pollution de l'air sont des filtres à eau. Leur utilisation transfère, d'une certaine façon, la pollution d'un compartiment à l'autre, de l'air vers l'eau ... D'autre part, la grande navigation pose la question des eaux de ballast et des «pollutions biologiques» entraînées par la gestion actuelle de ces eaux de ballast.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>En partenariat avec AIR PACA, le GPMM étudie l'électrification des quais, pour permettre l'alimentation en énergie indépendamment des moteurs embarqués.</p>											
<b>Maitre d'ouvrage</b>										GPMM				
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>														
Métropole AMP (Direction Mer, Littoral, Ports et Energie)														
AIR PACA														
CCI														
<b>TERRITOIRE:</b>										GPMM				
<b>TYPE D'OPERATION:</b>														
Etude										X				
Gestion/Exploitation														
Travaux/prestation														
Expérimentation														
Animation														
Communication / sensibilisation														
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>														
<b>COUT OPERATION HT</b>			0 €		<b>Planning</b>									
<b>Détail :</b>					<b>2018</b>									
Etude			0 €		<b>2019</b>									
Maîtrise d'œuvre					<b>2020</b>									
					<b>2021</b>									
					<b>2022</b>									
<b>Métropole AMP</b>			<b>Communes</b>		<b>Agence de l'eau</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>GPMM</b>		<b>Associations</b>	
20%			0%		0%		60%		0%		20%		0%	
0,00 €			0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	





ACTION N° FA 10		Protéger contre les pollutions portuaires					
OPERATION n° 10_2		Transition énergétique des ports de plaisance					
<b>DEFI principal * :</b> <b>2</b>  * ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>DIAGNOSTIC :</b>  Les ports de plaisance sont consommateurs d'énergie, dont la plus grande part est due à la consommation des bateaux accueillis et, entre autres ceux de grande plaisance. Les ports peuvent être un des vecteurs de la transition énergétique dans le cadre de la croissance verte et bleue  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>  Dans un premier temps, il s'agira d'apprécier la maîtrise et, éventuellement, la réduction des consommations énergétiques dans les ports de plaisance de la Métropole Aix Marseille Provence. Ceci peut être fait au travers de la démarche Ports Propres puis de la Certification Ports Propres dont c'est un des critères incontournables. Puis, il s'agira de voir si des procédés d'énergie renouvelable sont appropriés à l'exploitation portuaire. Une recherche auprès des sociétés spécialisées ainsi qu'un benchmark sur le sujet peuvent être envisagés.					
<b>Maitre d'ouvrage</b> UPACA							
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Métropole AMP (Direction Mer, Littoral, Ports et Energie)							
<b>TERRITOIRE:</b> Tout le littoral métropolitain							
<b>TYPE D'OPERATION:</b>							
Etude <span style="float: right;">X</span> Gestion/Exploitation Travaux/prestation Expérimentation Animation Communication / sensibilisation							
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>							
<b>COUT OPERATION HT</b> 10 000 €		<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<u>Détail :</u>							
Etude 10 000 €		Cahier des charges					
Maîtrise d'œuvre		Réalisation de l'étude					
		Mise en œuvre					
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	GPMM	Associations	
70%	0%	0%	0%	0%	10%	20%	
7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	



ACTION N°		FA 10					Protéger contre les Pollutions Portuaires											
<b>OPERATION n°</b>		10_3					<b>Accompagnement à la certification AFNOR « Ports Propres actifs en biodiversité »</b>											
<b>DEFI principal * :</b>		2					<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>											
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)							<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>Créée à l'initiative de l'UPACA et du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, la certification "Ports Propres actifs en biodiversité" est de portée nationale. Elle est à destination des ports de plaisance en eau ou à sec, déjà certifiés Ports Propres. Elle est une suite optionnelle de la Certification Ports Propres. C'est une démarche volontaire qui valorise l'engagement des gestionnaires de ports dans la protection des espèces vivantes marines ou terrestres autochtones, dans les ports et leur aire d'influence.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- inciter les ports de plaisance déjà certifiés Ports Propres à s'engager dans cette nouvelle certification, en la présentant aux gestionnaires des ports et aux autorités portuaires.</li> <li>- accompagner les ports dans sa mise en œuvre avant l'audit de certification.</li> </ul>											
<b>Maitre d'ouvrage</b>		UPACA																
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>		Métropole AMP (Direction Mer, Littoral, Ports et Energie) UPACA																
<b>TERRITOIRE:</b>		Tout le littoral métropolitain																
<b>TYPE D'OPERATION:</b>																		
Etude																		
Gestion/Exploitation																		
Travaux/prestation																		
Expérimentation																		
Animation							x											
Communication / sensibilisation							x											
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																		
<b>COUT OPERATION HT</b>		5 000 €					<b>Planning</b>		2018		2019		2020		2021		2022	
<u>Détail :</u>																		
Animation		5 000 €					Cahier des charges											
Accompagnement							Réalisation de l'étude											
							Mise en œuvre											
Métropole AMP		Communes		Agence de l'eau		Région		Département		Privés		Associations						
80%		0%		0%		0%		0%		0%		20%						
4 000,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		1 000,00 €						



ACTION N°		Protéger contre les Pollutions Portuaires					
OPERATION n°		Etude et chiffrage de la généralisation du label Port Propre (excellence environnementale)					
DEFI principal * : 2		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>DIAGNOSTIC :</b> L'UPACA incite les ports de plaisance à candidater à la certification Ports Propres. Elle les accompagne dans la mise en œuvre technique et administrative des 5 étapes de Ports Propres. Puis accompagnement à la candidature à la Certification européenne Ports Propres, audit blanc avant certification. L'UPACA gère le site internet PORTS PROPRES où sont présentés tous les ports dans la démarche Ports Propres et ceux certifiés avec toutes leurs installations.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> Une étude sera pilotée par l'UPACA visant à chiffrer le déploiement de ce label port propre sur la base de diagnostics préalable de chacun des ports de plaisance en gestion métropolitaine le cas échéant.					
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)							
Maitre d'ouvrage UPACA							
PARTENAIRES TECHNIQUES : Métropole AMP (Direction Mer, Littoral, Ports et Energie) Région SUD							
TERRITOIRE:							
TYPE D'OPERATION:							
Etude X							
Gestion/Exploitation							
Travaux/prestation							
Expérimentation							
Animation							
Communication / sensibilisation							
INDICATEUR DE SUIVI							
<b>COUT OPERATION HT 25 000 €</b>		<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Détail :							
Etude 25 000 €		Cahier des charges					
Maitrise d'œuvre		Réalisation de l'étude					
		Mise en œuvre					
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	GPMM	UPACA	
20%	0%	0%	60%	0%	0%	20%	
5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	



# GÉRER ET ENTRETENIR







ACTION N°		11		Améliorer les services	
<b>opérations associées n°</b>		<p>11_1 Groupe de Travail pour le développement et le déploiement de la video protection en lien avec les polices municipales</p> <p>11_2 Aménagement de cales de mise à l'eau exemplaire intégrant offre de services payants</p> <p>11_3 Implantation ponctuelle de mouillages en étoile</p> <p>11_4 Création d'une fourrière à bateaux</p> <p>11_5 Améliorer l'accès au littoral des personnes en situation de handicap</p> <p>11_6 Renforcement du réseau de transports en commun et modes actifs</p> <p>11_7 Amélioration des conditions de débarquement des pêcheurs dans les ports</p>			
<b>DEFI principal * :</b>		3		<b>COUT de l'ACTION TTC</b>	
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<b>150 000 €</b>	
<u>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</u>					
Métropole AMP (direction Mer, Littoral, Ports et Energie)		GPM			
Communes du littoral		CD13, Région Sud			
UPACA		DDTM, Parc national des Calanques			
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>					
<b>Objectifs de l'action:</b>					
<p>Le diagnostic du Livre Bleu (Tome 1) fait apparaître une carence en terme de services rendus aux plaisanciers et autres usagers des ports de plaisance.</p> <p>En premier plan, apparait une forte demande d'amélioration des services liés à la sécurité. Un groupe de travail pilote va étudier les potentialités de déploiement de la vidéo-surveillance dans les ports.</p> <p>Par ailleurs, une gestion des espaces littoraux et maritimes est aujourd'hui nécessaire, et la mise en place de cales de mise à l'eau payantes intégrant une offre de service, n'est pas exclue, au contraire (parking, conciergerie, livraisons, rafraichissements par exemple...)</p> <p>Sur les plans d'eau, le besoin de places supplémentaires a été rappelé. Aussi, la Métropole étudiera la création de places saisonnières (mouillages en étoile), mais parallèlement, lancera une opération forte contre les bateaux ventouses, en étudiant la possibilité de créer une fourrière à bateaux.</p> <p>Enfin, l'accessibilité est un service important sur lequel les partenaires du Livre Bleu souhaitent s'engager, tant en terme de transports en commun ou modes doux, ou encore pour l'aménagement d'espaces pour les personnes à mobilité réduite.</p>					



ACTION N°		Améliorer les services						
<b>OPERATION n°</b>	11_1	<b>Groupe de Travail pour le développement de la video protection en lien avec les polices municipales</b>						
<b>DEFI principal * :</b>	3	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>						
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>La modernisation des outils de gestion et de sécurisation fait partie intégrante des objectifs à atteindre pour tendre vers des ports 3.0 : interconnexion des ports, réservation de places de passage en ligne, vidéosurveillance des pannes, carte de plaisancier...</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Il est proposé de créer un groupe de travail dédié, qui serait piloté par la Métropole, afin d'améliorer les services des ports, notamment ceux liés à la sécurité.</p>						
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Métropole AMP DIR MER							
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>								
Métropole AMP (Direction Mer, Littoral, Ports et Energie)								
Communes								
<b>TERRITOIRE:</b>								
<b>TYPE D'OPERATION:</b>								
Etude	X							
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>								
<b>COUT OPERATION HT</b>		0 €	<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<u>Détail :</u>								
Groupe de travail	0 €	Groupe de travail		x				
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	Associations		
20%	20%	0%	40%	20%	0%	0%		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €



ACTION N°		FA 11						Améliorer les services						
<b>OPERATION</b>		11_2		<b>Aménagement de cale(s) de mise à l'eau exemplaire, intégrant offre de services payants</b>										
<b>DEFI principal * :</b>		3		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>										
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p><b>STRUCTURER LES ACTIVITÉS NAUTIQUES GRÂCE AUX CALES DE MISES À L'EAU</b></p> <p>Les cales et rampes de mise à l'eau permettent aux unités transportables –qui constituent les ¾ de la flotte française - d'accéder à un bassin de navigation. D'autre part, elles favorisent la pratique d'activités nautiques qui nécessitent des embarcations légères : semi-rigides, kayak de mer, jets skis, etc. Elles représentent une alternative intéressante pour favoriser l'accès aux sports et loisirs nautiques des métropolitains, dans un contexte de saturation des ports de plaisance. On estime qu'une cale de 1 couloir permet de traiter des flux équivalents à un port de 100 places. Pour autant, les 33 cales de mise à l'eau présentes sur le territoire métropolitain sont inégalement réparties et les conditions d'accès et de stationnement sont souvent difficiles. C'est ce qu'a révélé l'étude du Conseil Régional Paca réalisée en 2011, qui identifiait également deux sites potentiels pour accueillir une cale de mise à l'eau « exemplaire » à l'Ouest du golfe de Fos et dans le secteur des anciens chantiers navals de La Ciotat.</p> <p>Pour être fonctionnel, l'aménagement d'une cale doit être bien calibré en fonction des flux à accueillir : espace de préparation et de manœuvre, d'armement sur l'eau, de stationnement à terre... Il y a par ailleurs un véritable enjeu autour de la gestion de ces sites, auxquels il conviendrait d'associer une offre de services qualitative et payante (ex. stationnement adapté, eau de rinçage, service de réparation/entretien, restauration, ...).</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>En fonction de la stratégie de déploiement des activités nautiques sur le littoral, certaines cales de mises à l'eau pourront être soumises à concurrence dans le cadre d'une attribution d'une AOT saisonnière le cas échéant.</p>												
<b>Maître d'ouvrage</b>										Conseil régional PACA				
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>										Métropole AMP (Direction Mer, Littoral, Ports et Energie) UPACA				
<b>TERRITOIRE:</b>														
<b>TYPE D'OPERATION:</b>														
Etude		X												
Gestion/Exploitation														
Travaux/prestation														
Expérimentation														
Animation														
Communication / sensibilisation														
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>														
<b>COÛT OPERATION HT</b>		0 €		<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>					
Détail :		0 €		Cahier des charges		x								
				AOT			x							
<b>Métropole AMP</b>		<b>Communes</b>		<b>Agence de l'eau</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>Privés</b>		<b>Associations</b>		
20%		0%		0%		60%		0%		20%		0%		
0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		



ACTION N°		FA 11		Améliorer les services						
<b>OPERATION n°</b>		11_3		<b>Implantation ponctuelle de mouillages en étoile</b>						
<b>DEFI principal * :</b>		3		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>						
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>Cf. FA 2_1 Certains ports de la Métropole (partie cote bleue, Marseille, Baie de La Ciotat) connaissent une saturation en terme de places. celle-ci est parfois due à la configuration du port.</p> <p>Outre l'activité de plaisance populaire et locale propre à la Métropole, il convient de rappeler que les ports de plaisance constituent également une porte d'entrée touristique vers la Métropole et son hinterland.</p> <p>Actuellement, cette fonction est peu valorisée puisque le nombre de places de passage est très faible, de l'ordre de 3,5 % (environ 600 places). L'optimisation des plans d'eau couplée à la modernisation de la gestion des ports permettrait de libérer des potentiels et encourager le tourisme nautique.</p> <p>Parmi les outils modernes de gestion des places, notamment de passage (donc essentiellement saisonnières), le mouillage en étoile est un outil à expérimenter,</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Un déploiement expérimental pourrait être envisagé et étudié. Cette solution pourrait être également déployée dans le cadre d'évènements nautiques nécessitant une augmentation d'offre de place de façon temporaire.</p>						
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Métropole AMP DIR MER								
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>										
Métropole AMP										
Parc national des Calanques										
DDTM										
<b>TERRITOIRE:</b>										
<b>TYPE D'OPERATION:</b>										
Etude		X								
Gestion/Exploitation										
Travaux/prestation										
Expérimentation										
Animation										
Communication / sensibilisation										
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>										
<b>COUT OPERATION HT</b>		100 000 €		<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	
<u>Détail :</u>										
Etude		10 000 €		Cahier des charges		x				
Maitrise d'œuvre		90 000 €		Réalisation de l'étude		x				
				Mise en œuvre		x				
<b>Métropole AMP</b>	<b>Communes</b>	<b>Agence de l'eau</b>	<b>Région</b>	<b>Département</b>	<b>Privés</b>	<b>Associations</b>				
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	





ACTION N°		FA 11		Améliorer les services									
OPERATION n°		11_4		Etude pour la création d'une fourrière à bateaux									
<b>DEFI principal * :</b>		<b>3</b>		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>									
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<b>DIAGNOSTIC :</b>									
<b>Maitre d'ouvrage</b>		DDTM		Afin de faire face à la forte demande en place dans les ports de plaisance, la Métropole souhaite mener une action forte à destination des bateaux ventouses, La création d'une fourrière à bateaux, inexistante sur le territoire, constitue un levier d'actions.									
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>		Métropole AMP (Direction Mer, Littoral, Ports et Energie)		<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>									
<b>TERRITOIRE:</b>				Groupe de travail piloté par la DDTM à mettre en place, pour la rédaction 'un cahier des charges adapté.									
<b>TYPE D'OPERATION:</b>				Lancement de l'étude de faisabilité technique, juridique et financière par la Métropole AMP pour les implantations potentielles de ce (ou) ces sites.									
Etude		X											
Gestion/Exploitation													
Travaux/prestation													
Expérimentation													
Animation													
Communication / sensibilisation													
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>													
<b>COUT OPERATION HT</b>		<b>30 000 €</b>		<b>Planning</b>									
Détail :				<b>2018</b>		<b>2019</b>		<b>2020</b>		<b>2021</b>		<b>2022</b>	
Etude		30 000 €		Cahier des charges				x					
<b>Métropole AMP</b>		<b>Communes</b>		<b>Agence de l'eau</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>Privés</b>		<b>DDTM</b>	
80%		0%		0%		0%		0%		0%		20%	
24 000,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		6 000,00 €	



ACTION N°		FA 11					Améliorer les services									
<b>OPERATION n°</b>		11_5		<b>Améliorer l'accès à la mer des personnes en situation de handicap</b>												
<b>DEFI principal * :</b>			3		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>											
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)			<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>La Métropole offre une grande diversité de sites de baignade dont la qualité sanitaire des eaux est aujourd'hui globalement satisfaisante. 84 % des 70 sites surveillés sont en effet d'excellente qualité (2016), ce qui témoigne des importants efforts engagés par les collectivités. Malgré la grande diversité de sites, nombre de plages sont aujourd'hui hyperfréquentées. Certaines présentent par ailleurs des carences en matière d'offre de services associés et seulement cinq d'entre elles ont été rendues accessibles aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>Partir en vacances à la mer quand on est en fauteuil roulant nécessite une organisation particulière, notamment pour profiter des bains de mer.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>L'objectif de l'action est d'améliorer la qualité des aménagements et services offerts sur les plages pour les personnes en situation de handicap. Exemples : cheminements adaptés, douches et sanitaires, accessibilité des personnes à mobilité réduite à la mer...</p> <p>Le handicap relevant de la compétence du département, il est proposé qu'un Groupe de travail soit piloté par le CD13, l'objectif de ce groupe est de réaliser un benchmark et d'identifier des sites potentiels à aménager en partenariat avec les communes littorales.</p>													
<b>Maitre d'ouvrage</b>			Conseil départemental 13													
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>			Métropole AMP (Direction Mer, Littoral, Ports et Energie) Communes littorales UPACA Région SUD													
<b>TERRITOIRE:</b>																
<b>TYPE D'OPERATION:</b>																
Etude				X												
Gestion/Exploitation																
Travaux/prestation																
Expérimentation																
Animation																
Communication / sensibilisation																
<b>COUT OPERATION HT</b>			0 €		<b>Planning</b>		<b>2018</b>		<b>2019</b>		<b>2020</b>		<b>2021</b>		<b>2022</b>	
<b>Détail :</b>																
Groupe de travail			0 €		Groupe de travail				x							
Métropole AMP		Communes		Agence de l'eau		Région		Département		GPMM		Associations				
20%		0%		0%		60%		0%		20%		0%				
0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €				



ACTION N°		FA 11					Améliorer les services									
<b>OPERATION n°</b>		<b>11_6 Renforcement du réseau de transports en commun et modes actifs (vélo, marche à pied) reliant la ville aux espaces littoraux</b>														
<b>DEFI principal * :</b>		<b>3</b>		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>												
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>Les espaces littoraux sont des espaces éminemment attractifs. Les trois-quarts des habitants de la Métropole ont accès au littoral marin et/ou lacustre en une demi-heure ou moins de voiture dans des conditions de circulations normales de semaine. Cette situation favorable doit être nuancée. Le fonctionnement spécifique des périodes très attractives (week-end, ponts et jours fériés, vacances estivales) n'est pas intégré dans cette analyse. Par ailleurs l'analyse des bassins d'accessibilité fait ressortir des spécificités. Certains secteurs se démarquant par exemple par une accessibilité très limitée. D'autre part, les enjeux de transition énergétique, d'amélioration de la qualité de l'air (notamment la réduction des émissions de particules fines) et la saturation routière imposent de renforcer le réseau de transport en commun et des modes actifs (vélo et marche à pied) reliant la ville aux espaces littoraux.</p> <p>L'Agenda de la Mobilité métropolitaine (2016) introduit une rupture dans la stratégie publique de la mobilité, guidé par l'amélioration du fonctionnement d'ensemble et par la valorisation des diversités. L'Agenda s'articule notamment autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la mise en place d'un " réseau premium" destiné à faciliter les déplacements du quotidien. L'objectif étant de relier les pôles urbains principaux et les portes d'entrée en utilisant tous les transports à cette échelle (train, car express, tram périurbain).</li> <li>- de l'investissement en faveur des modes actifs, qui ne représente qu'une part minoritaire voire très faible des déplacements quotidiens (31% pour la marche à pied, 0,7% pour le vélo).</li> </ul> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>L'étude aura pour objectif de faire un diagnostic détaillé de l'accessibilité en transports en commun et en modes actifs (vélo et marche-à-pied) aux espaces littoraux depuis les espaces et polarités urbaines. Des propositions d'actions seront développées afin d'améliorer cette accessibilité. La plus grande cohérence sera recherchée avec les projets mis en œuvre dans le cadre de l'Agenda de la Mobilité métropolitaine et ses déclinaisons : projet métropolitain, SCOT, etc. Des passerelles devront également être faites avec l'étude sur la continuité des cheminements littoraux réalisée dans le cadre du Contrat de baie de la Métropole Marseillaise.</p>														
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Métropole AMP DIR TRANSPORT														
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>		Métropole AMP														
<b>TERRITOIRE:</b>		Tout le littoral métropolitain														
<b>TYPE D'OPERATION:</b>																
Etude		X														
Gestion/Exploitation																
Travaux/prestation																
Expérimentation																
Animation																
Communication / sensibilisation																
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																
<b>COUT OPERATION HT</b>		0 €		<b>Planning</b>			<b>2018</b>		<b>2019</b>		<b>2020</b>		<b>2021</b>		<b>2022</b>	
<b>Détail :</b>																
Etude		0 €		Cahier des charges												
Maîtrise d'œuvre				Réalisation de l'étude												
				Mise en œuvre												
Métropole AMP		Communes		Agence de l'eau		Région		Département		GPMM		Associations				
20%		0%		0%		60%		0%		20%		0%				
0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		



ACTION N°		Améliorer les services						
<b>OPERATION n°</b>	<b>11_7</b>	<b>Amélioration des conditions de débarquement des pêcheurs dans les ports</b>						
<b>DEFI principal * :</b>		<b>3</b>	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>					
* ( 1 : développer et aménager - 2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)			<b>DIAGNOSTIC :</b>					
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Conseil départemental 13	Il existe un grand nombre d'organisations professionnelles qui sont les représentantes des intérêts des activités et usages exercés en mer et sur l'étang de Berre. Quelques exemples : le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins, la Fédération des sociétés nautiques des Bouches-du-Rhône (FSN13), la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM), la Chambre Syndicale des Professionnels du Nautisme (CSPN), l'Union des ports de plaisance de Paca (UPaca).					
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>		Métropole AMP (Direction Mer, Littoral, Ports et Energie) UPACA Région SUD	la concertation autour des enjeux du Livre Bleu a fait apparaitre, à l'occasion de la rencontre de ces acteurs, la nécessité d'améliorer les conditions de débarquement des pêcheurs dans les ports, Si certains ports situés sur la Métropole sont dotés d'outils adaptés au besoin de ces professionnels, ce n'est pas le cas de tous les ports,					
<b>TERRITOIRE:</b>			Les ports de pêche (8) étant de compétence départementale, il est proposé que le Département étudie la possibilité d'améliorer les services des pêcheurs dans tous les ports de plaisance du littoral métropolitain, permettant ainsi d'aider une filière à se développer.					
<b>TYPE D'OPERATION:</b>			il est à noter que dans le cadre de la charte pour le développement durable des ports de plaisance et de pêche CR PACA/UPACA, le volet pêche préconise un certain nombre de pistes pour la modernisation du matériel de débarquement, pour points de vente et des locaux.					
Etude		X	<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>					
Gestion/Exploitation			Etude pilotée par le Département visant à déterminer les pistes d'action à déployer pour améliorer les conditions de débarquement des pêcheurs dans les ports.					
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>								
<b>COUT OPERATION HT</b>		<b>20 000 €</b>	<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Détail :								
Etude		20 000 €	Cahier des charges					
			Réalisation de l'étude					
			Mise en œuvre					
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	GPMM	Associations		
20%	0%	0%	0%	80%	0%	0%		
4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €		





ACTION N°		<b>12 Développer le réseau d'experts et la gouvernance</b>	
<b>opérations associées n°</b> 12_1 Assemblée maritime pour la croissance régionale et l'environnement 12_2 Elaboration et mise en œuvre de la Charte Métropole-Port 12_3 Partenariats et R&D avec FFESSM l'Université et la recherche le GREC PACA 12_4 Consolidation des relations internationales et de la coopération décentralisée 12_5 Fiche Action CCIMP Rencontre Eau 12_6 Partenariat avec la gouvernance du Plan Rhône			
<b>DEFI principal * :</b>		<b>3</b>	
* ( 1 : développer et aménager -2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<b>COUT de l'ACTION TTC</b>	<b>221 314 €</b>
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</b>			
Métropole AMP		GPMM, AERMC, pôles compétitivités	
communes du littoral, CCIMP		CD13, Région Sud	
UPACA, FFESSM, universités		EPA Euromed	
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>			
<b>Objectifs de l'action:</b>			
<p>L'espace littoral bénéficie de la présence d'une multiplicité d'acteurs qui interviennent à divers titres. Cette particularité rend plus difficile la gestion des pressions exercées sur les milieux et des conflits d'usage. La mise en œuvre d'une gestion intégrée du littoral est donc un axe de projet fort à l'échelle du territoire métropolitain. D'autant que certains d'entre eux possèdent une expertise et un savoir-faire non négligeable dans leur(s) domaine(s) de compétence sur lesquels l'action publique doit pouvoir s'appuyer.</p> <p>De nombreux acteurs sont compétents sur l'espace maritime français. Le Préfet Maritime, le Préfet de Région, le Préfet de Département et le Maire comptent parmi les principaux. Leurs compétences respectives s'imbriquent de manière complexe dans un espace en trois dimensions. Viennent s'ajouter les nombreux gestionnaires de l'espace, parmi lesquels : le Parc national des Calanques, le Parc Marin de la Côte Bleue, le Parc Naturel Régional de Camargue, le Conservatoire du Littoral, le Conservatoire des Espaces Naturels de la région Paca (CEN Paca), le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, etc.</p> <p>Il existe également un grand nombre d'organisations professionnelles qui sont les représentantes des intérêts des activités et usages exercés en mer et sur l'étang de Berre. Quelques exemples : le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins, la Fédération des sociétés nautiques des Bouches-du-Rhône (FSN13), la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM), la Chambre Syndicale des Professionnels du Nautisme (CSPN), l'Union des ports de plaisance de Paca (UPaca), le Pôle Mer qui fédère lui-même 400 acteurs économiques et scientifiques, etc.</p> <p>Les associations environnementales qui œuvrent sur le littoral sont également nombreuses. Elles proposent, notamment, des actions de veille environnementale, d'éducation, de sensibilisation voire de formation.</p> <p>Le territoire a également la chance de bénéficier de la présence d'acteurs du monde de l'université et de la recherche : Aix-Marseille-Université (AMU), organismes de recherche à statut d'établissements publics à caractère scientifique et technique (ex. CNRS, IRD...) et à caractère industriel et commercial (ex. Ifremer, BRGM...).</p> <p>Les réunions de concertation sur le Livre Bleu ont fait ressortir la nécessité de renforcer la gouvernance du littoral aux échelles locale, régionale et méditerranéenne. C'est pourquoi le programme d'actions propose d'agir dans ce sens.</p>			



ACTION N°		FA 12	Développer le réseau d'experts et la gouvernance					
<b>OPERATION n°</b>	<b>12_1</b>	<b>Assemblée maritime pour la croissance régionale et l'environnement (AMCRE)</b>						
<b>DEFI principal * :</b>		<b>3</b>	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>					
* ( 1 : développer et aménager -2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)			<b>DIAGNOSTIC :</b>  À l'échelle régionale, l'Assemblée maritime pour la croissance régionale et l'environnement (AMCRE), récemment installée et au sein de laquelle la Métropole a pris part, aura également un rôle important à jouer en matière de gouvernance littorale. Sa vocation est d'être un lieu de réflexion, de débats et de propositions concrètes autour des enjeux littoraux. L'objectif étant de faire émerger des projets dans quatre grands domaines : le génie écologique côtier, la pêche et l'aquaculture, la sensibilisation des publics et les énergies marines.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>  Participation de la Métropole (élus et techniciens) aux assemblées de l'AMCRE.					
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Conseil régional PACA							
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>								
Métropole AMP (direction Mer, Littoral, Ports et Energie)								
<b>TERRITOIRE:</b>								
<b>TYPE D'OPERATION:</b>								
Etude								
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>								
<b>COUT OPERATION HT</b>		<b>0 €</b>	<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<u>Détail :</u>								
réunions		0 €	participation aux réunions					
<b>Métropole AMP</b>	<b>communes</b>	<b>Agence de l'eau</b>	<b>Région</b>	<b>Département</b>	<b>GPMM</b>	<b>associations</b>		
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €



ACTION N°		FA 12					Développer le réseau d'experts et la gouvernance																																								
OPERATION n°		12_2					Elaboration et Mise en œuvre de la Charte Métropole-Port																																								
<b>DEFI principal * :</b>		<b>3</b>					<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>																																								
* ( 1 : développer et aménager -2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)							<p>DIAGNOSTIC :</p> <p>Dans la poursuite des travaux engagés en 2011 par la ville de Marseille dans le cadre d'une charte Ville-Port, dont le but est d'instaurer un processus de travail collectif entre les institutions signataires, ayant permis de déboucher sur une vision commune et intégrée du devenir des bassins Est du port de Marseille-Fos. Elle organise les vocations préférentielles du site.</p> <p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>A l'heure de la création de la Métropole, une charte est en cours d'élaboration pour étendre les engagements de développement des activités industrielles à l'échelle des bassins Ouest pour le GPMM et à l'échelle des 180 km de linéaire côtier en façade littorale pour la Métropole.</p>																																								
<b>Maitre d'ouvrage</b>		AMP & GPMM																																													
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>																																															
Métropole AMP (direction Mer, Littoral, Ports et Energie)																																															
GPMM																																															
Ville de Marseille																																															
EPA Euromed																																															
CCIMP																																															
CD13, CR PACA																																															
<b>TERRITOIRE:</b>																																															
<b>TYPE D'OPERATION:</b>																																															
Etude							X																																								
Gestion/Exploitation																																															
Travaux/prestation																																															
Expérimentation																																															
Animation																																															
Communication / sensibilisation																																															
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																																															
<b>COUT OPERATION HT</b>		0 €																																													
<u>Détail :</u>																																															
Charte		0 €					<table border="1"> <thead> <tr> <th>Planning</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>charte</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	2018	2019	2020	2021	2022	charte	x	x	x	x	x																								
Planning	2018	2019	2020	2021	2022																																										
charte	x	x	x	x	x																																										
<b>Métropole AMP</b>																																															
<b>communes</b>																																															
<b>Agence de l'eau</b>																																															
<b>Région</b>																																															
<b>Département</b>																																															
<b>GPMM</b>																																															
<b>associations</b>																																															
0%		0%					0%																																								
0,00 €		0,00 €					0,00 €																																								



ACTION N°		FA 12					Développer le réseau d'experts et la gouvernance										
<b>OPERATION</b>		<b>n°</b>		<b>12_3 Partenariat et R&amp;D : avec la FFISSM, l'Université et la recherche, le GREC PACA</b>													
<b>DEFI principal * :</b>				<b>3</b>													
* ( 1 : développer et aménager -2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>													
<b>Maitre d'ouvrage</b>				AMP DIR MER													
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>				<p>DIAGNOSTIC :</p> <p>Le territoire métropolitain a la chance de bénéficier de la présence d'acteurs du monde de l'université et de la recherche : Aix-Marseille-Université (AMU), organismes de recherche à statut d'établissements publics à caractère scientifique et technique (ex. CNRS, IRD...) et à caractère industriel et commercial (ex. Ifremer, BRGM...). Localement, plusieurs laboratoires de recherche travaillent sur le littoral. Quelques exemples : l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie marine et continentale (IMBE), l'Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO), l'Observatoire Hommes-Milieus « Littoral méditerranéen ». Le développement de partenariats avec ces acteurs permettrait d'améliorer les connaissances sur certains thèmes émergents et donc leur prise en compte dans l'action publique locale. Le territoire pourrait, par ailleurs, servir de démonstrateur dans de nombreux domaines.</p> <p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>L'intention forte des acteurs publics du littoral est d'associer tous les acteurs de la recherche et du développement dans la mise en œuvre des actions du Livre Bleu, au travers de partenariats, de conventions ou tout autre forme. Le financements d'actions spécifique pourra être envisagés dans ce cadre.</p>													
Métropole AMP (direction Mer, Littoral, Ports et Energie)																	
<b>TERRITOIRE:</b>																	
tout le littoral métropolitain																	
<b>TYPE D'OPERATION:</b>																	
Etude				X													
Gestion/Exploitation																	
Travaux/prestation																	
Expérimentation																	
Animation																	
Communication / sensibilisation																	
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																	
<b>COUT OPERATION HT</b>				100 000 €		<b>Planning</b>		2018		2019		2020		2021		2022	
<b>Détail :</b>																	
partenariat		0 €		contractualisation partenariat				x									
aide au développement		100 000 €		aide au développement				x		x		x		x			
<b>Métropole AMP</b>		<b>communes</b>		<b>Agence de l'eau</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>GPMM</b>		<b>associations</b>					
40%		0%		0%		30%		30%		0%		0%					
40 000,00 €		0,00 €		0,00 €		30 000,00 €		30 000,00 €		0,00 €		0,00 €					





ACTION N°		FA 12					Développer le réseau d'experts et la gouvernance																																								
<b>OPERATION n°</b>		12_4					<b>Consolidation des relations internationales et de la coopération décentralisée avec les pays des deux rives de la Méditerranée</b>																																								
<b>DEFI principal * :</b>		3					<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>																																								
* ( 1 : développer et aménager -2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)							<p>DIAGNOSTIC :</p> <p>Le littoral est un élément fort du rayonnement national et international de la Métropole : tourisme, accueil d'évènements sportifs, support de R&amp;D, etc.</p> <p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Parmi les objectifs du Livre Bleu, figure le rayonnement de la Métropole AMP, au travers de son littoral exceptionnel, de ses activités nautiques mondialement reconnues.</p> <p>La Métropole AMP est aujourd'hui une échelle pertinente pour s'impliquer dans les projets européens liés à la mer et au littoral et ainsi, en faire un hub au cœur de la Méditerranée.</p> <p>des accords de partenariat seront étudiés en ce sens.</p>																																								
<b>Maitre d'ouvrage</b>		AMP DDEAI																																													
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>		Métropole AMP (direction Mer, Littoral, Ports et Energie)																																													
<b>TERRITOIRE:</b>																																															
<b>TYPE D'OPERATION:</b>																																															
Etude							X																																								
Gestion/Exploitation																																															
Travaux/prestation																																															
Expérimentation																																															
Animation																																															
Communication / sensibilisation																																															
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																																															
<b>COUT OPERATION HT</b>		0 €																																													
<b>Détail :</b>																																															
accord de partenariat		0 €					<table border="1"> <thead> <tr> <th>Planning</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>redaction accords de partenariat</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Planning	2018	2019	2020	2021	2022	redaction accords de partenariat	x	x	x	x	x																								
Planning	2018	2019	2020	2021	2022																																										
redaction accords de partenariat	x	x	x	x	x																																										
<b>Métropole AMP</b>																																															
communes		Agence de l'eau					Région																																								
							Département																																								
							GPMM																																								
							associations																																								
100%		0%					0%																																								
0,00 €		0,00 €					0,00 €																																								



ACTION N°		DÉVELOPPER LE RÉSEAU D'EXPERTS ET LA GOUVERNANCE																																														
OPERATION n°		Cycle de rencontres économiques - filière eau-environnement																																														
DEFI principal * : 1		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>																																														
* ( 1 : développer et aménager -2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b> Opportunité d'accélérer le développement économique dans les écofiliales, de positionner AMP comme un territoire-vitrine en matière d'innovation environnementale et d'en faire un levier de rayonnement international.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> Capitalisant sur la 1ère édition de la rencontre "filiale eau" organisée en 2017 par la CCIMP, et sur la dynamique des groupes de travail régionaux "eau (petit cycle)" et "génie écologique" mis en place par l'Etat en 2018, cette action d'animation économique portée par la CCIMP poursuit 3 objectifs : (1) fédérer l'ensemble des acteurs de la métropole intéressés par la dimension économique de l'eau et des milieux aquatiques, (2) accélérer le développement des innovations environnementales et la structuration des écofiliales, et (3) promouvoir les expertises locales (domaines d'activités stratégiques et compétences différenciantes) au niveau international.</p> <p>Ces rencontres aborderont à la fois les enjeux liés au petit cycle et au grand cycle de l'eau, en mettant en lumière les problématiques spécifiques de la métropole en matière d'interface terre-mer (gestion intégrée des rejets dans les milieux naturels, intégration des enjeux eau-biodiversité dans les opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain, prévention des inondations et particularités locales liées aux affluents à sec, etc.).</p> <p>L'action vise particulièrement à appuyer le développement économique et l'innovation dans les filiales du traitement de l'eau et du génie écologique/côtier.</p> <p>Sur le volet promotion internationale, un focus sera fait sur la zone Méditerranée et Afrique où la CCIMP dispose de solides réseaux économiques et développe actuellement une communauté d'entrepreneurs exportateurs.</p> <p>Il est prévu d'organiser 1 rencontre économique par an, autour de thématiques co-construites avec les partenaires. Le projet proposé porte sur un cycle de 3 rencontres entre 2018 et 2020.</p>																																														
Maitre d'ouvrage		CCI Marseille Provence																																														
PARTENAIRES TECHNIQUES :		<p>Métropole AMP</p> <p>Agence de l'Eau RMC</p> <p>Pôle de compétitivité Aquavalley</p> <p>Cluster Ea éco-entreprises</p>																																														
TERRITOIRE:		Métropole AMP																																														
TYPE D'OPERATION:																																																
Etude																																																
Gestion/Exploitation																																																
Travaux/prestation																																																
Expérimentation																																																
Animation		X																																														
Communication / sensibilisation		X																																														
INDICATEUR DE SUIVI		<p>Nombre d'entreprises innovantes cartographiées</p> <p>Evolution de leur CA annuel</p>																																														
COUT OPERATION HT		121 314 €																																														
Détail : base 3 rencontres (1/an)		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Planning</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Sous-traitance (communication, honoraires)</td> <td>20 700 €</td> <td colspan="4">Constitution comité de pilotage et groupe d'experts</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Frais réceptifs</td> <td>12 000 €</td> <td colspan="4">AMI solutions innovantes / écofiliales</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Aménagement salles</td> <td>6 000 €</td> <td colspan="4">Rencontre économique (1/an)</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Déplacements</td> <td>1 800 €</td> <td colspan="4">Promotion internationale</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Valorisation temps-hommes</td> <td>80 814 €</td> <td colspan="4"></td> </tr> </tbody> </table>					Planning		2018	2019	2020	2021	2022	Sous-traitance (communication, honoraires)		20 700 €	Constitution comité de pilotage et groupe d'experts				Frais réceptifs		12 000 €	AMI solutions innovantes / écofiliales				Aménagement salles		6 000 €	Rencontre économique (1/an)				Déplacements		1 800 €	Promotion internationale				Valorisation temps-hommes		80 814 €				
Planning		2018	2019	2020	2021	2022																																										
Sous-traitance (communication, honoraires)		20 700 €	Constitution comité de pilotage et groupe d'experts																																													
Frais réceptifs		12 000 €	AMI solutions innovantes / écofiliales																																													
Aménagement salles		6 000 €	Rencontre économique (1/an)																																													
Déplacements		1 800 €	Promotion internationale																																													
Valorisation temps-hommes		80 814 €																																														
Métropole AMP	Communes	Agence de l'eau	Région	Département	privés	associations																																										
20%	0%	0%	0%	0%	80%	0%																																										
24 262,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	97 051,20 €	0,00 €																																										



ACTION N°		FA 12		Développer le réseau d'experts et la gouvernance																																										
<b>OPERATION</b>		<b>12_6</b>		<b>Partenariat avec la gouvernance du Plan Rhône</b>																																										
<b>DEFI principal * :</b>		<b>3</b>		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>																																										
* ( 1 : développer et aménager -2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<p>DIAGNOSTIC - des échelles de gouvernance à renforcer</p> <p>L'échelle métropolitaine nouvelle ouvre des perspectives pour élargir localement les processus de gouvernance. Parmi eux, l'élargissement des partenariats à l'échelle du fleuve Rhône, qui marque la limite Ouest du territoire métropolitain. Cette entité territoriale fait aujourd'hui l'objet d'un « Plan Rhône », dont le projet stratégique (2005-2025) est porté par un solide partenariat associant une dizaine d'acteurs publics : État, Conseils Régionaux, Comité de bassin Rhône Méditerranée, etc.</p> <p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Au regard de l'impact de la qualité du Rhône sur la qualité des eaux en mer sur la façade du golfe de Fos, le Comité de Baie étendu se rapprochera de la gouvernance du Plan Rhône pour y être associé.</p>																																										
<b>Maitre d'ouvrage</b>		AMP DIR MER																																												
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>		Métropole AMP (direction Mer, Littoral, Ports et Energie)																																												
<b>TERRITOIRE:</b>																																														
<b>TYPE D'OPERATION:</b>																																														
Etude																																														
Gestion/Exploitation																																														
Travaux/prestation																																														
Expérimentation																																														
Animation																																														
Communication / sensibilisation																																														
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>																																														
<b>COUT OPERATION HT</b>		<b>0 €</b>																																												
<u>Détail :</u>																																														
participation gouvernance		0 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Planning</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>saisine des acteurs plan Rhône</td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>							Planning	2018	2019	2020	2021	2022	saisine des acteurs plan Rhône		x																											
Planning	2018	2019	2020	2021	2022																																									
saisine des acteurs plan Rhône		x																																												
Métropole AMP	communes	Agence de l'eau	Région	Département	GPMM	associations																																								
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%																																								
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €																																								



ACTION N°		13		<b>Communication/Evènements/sensibilisation</b>	
<b>opérations associées n°</b>		13_1 Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication nature et mer 13_1 Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication nature et mer 13_3 Création de la maison de la mer 13_4 Aide à la promotion des produits de la mer locaux 13_4bis Aide à la promotion des produits de la mer PMCB 13_5 Création et vente d'objets promotionnels 13_6 Salon Euromaritime 13_7 Dépliant natura 2000 sites terrestre et marin de la Côte Bleue			
<b>DEFI principal * :</b>		3		<b>COUT de l'ACTION TTC</b>	
* ( 1 : développer et aménager -2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<b>325 000 €</b>	
<b><u>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</u></b>					
Métropole AMP , Parc marin de la Côte Bleue		GPMM, CRPMEM, MEDPAN			
communes du littoral		CD13, DRASSM,			
UPACA, CEN PACA, DREAL, DDTM 13		Conservatoire du littoral			
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>					
<b>Objectifs de l'action:</b>					
<p>L'espace littoral d'Aix-Marseille-Provence est un terrain de jeu pour nombre d'usagers et pratiquants, notamment les sports et loisirs nautique). Ces nombreux usages sont un atout en termes de cadre de vie et de développement touristique. En mer, la plaisance et la plongée sous-marine font partie des activités les plus plébiscitées. Le territoire métropolitain offre en effet un cadre naturel de choix pour la pratique de ces activités : fonds marins exceptionnel, paysages littoraux contrastés et puissants, vastes fenêtres de nature au contact d'espaces urbanisés, ensoleillement et conditions de navigation optimales, etc.</p> <p>Cette "métropole de la nature et de la mer" se doit d'être valorisée à sa juste valeur, notamment par des actions de communication et l'organisation d'évènements sur le thème du littoral.</p> <p>Compte tenu des pressions exercées sur le milieu par ces pratiques, cette stratégie de communication doit être couplée à des actions de sensibilisation auprès des pratiquants et en particulier des pratiquants occasionnels, qui représentent une proportion de plus en plus importante des usagers de la mer.</p>					





ACTION N°		FA 13		Communication/Évènements/Sensibilisation							
OPERATION n°		13_1		Elaboration d'une stratégie de communication positionnant AMP comme « une métropole de la nature et de la mer »							
DEFI principal * :		3		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>							
* ( 1 : développer et aménager -2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<p>DIAGNOSTIC :</p> <p>Entre terre et mer, la Métropole dispose d'atouts naturels exceptionnels.</p> <p>Le périmètre de la Métropole se caractérise par la cohabitation de grands ensembles urbains et industriels avec la présence d'espaces naturels, agricoles et forestiers remarquables comme le Massif des Calanques, la Crau, les Alpilles, la Sainte- Victoire, la Sainte-Baume, la Camargue... Cet ensemble d'espaces naturels participe à l'attractivité du territoire, et attire chaque année plus de 5 millions de visiteurs. Par ailleurs, l'agriculture extensive constatée dans nombre de ces sites contribue au maintien d'espaces ouverts, avec le pastoralisme notamment. Les espaces de biodiversité, qu'ils soient agricoles ou forestiers, recèlent des caractères touristiques ou encore économiques qui constituent la base de leur pérennité. Au-delà de ces aspects économiques, il convient de garder en mémoire que ces espaces ont aussi une vocation alimentaire qui doit intéresser le territoire métropolitain.</p> <p>Il apparaît clairement que cette thématique transversale possède des liens avec plusieurs politiques publiques portées par la Métropole, comme l'aménagement du territoire, les parcs, la mer, le littoral, l'agriculture et la forêt ou encore à la stratégie environnementale.</p> <p>De plus, ces grands ensembles naturels, agricoles et forestiers se retrouvent isolés les uns des autres. Le facteur majeur de cette fragmentation est le cumul de nombreuses infrastructures de transports en continuité des axes de développement urbain. Ces grands ensembles représentent néanmoins des réservoirs de biodiversité grâce à leur taille et l'intégrité écologique encore existante au cœur de ces massifs. Aujourd'hui, un point de vigilance doit être souligné vis-à-vis des marges ou interfaces de ces ensembles, car les pressions de fréquentation sont telles que cette qualité écologique diminue fortement. Par ailleurs, la poussée démographique est devenue un facteur supplémentaire de fragmentation des espaces naturels. Cette partition du territoire est également perceptible au travers des organismes de gestion des espaces naturels et forestiers. Ainsi, de nombreux gestionnaires coexistent avec des actions très localisées et adaptées aux pressions que leur territoire subit au quotidien.</p> <p>Enfin, il est important de rappeler que le territoire de la Métropole est également connecté avec d'autres territoires adjacents que sont la Sainte-Baume, le Luberon, les Alpilles, la Camargue et la Crau.</p> <p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Une étude sera lancée pour permettre de définir une stratégie adaptée à cette Métropole naturelle, maritime et provençale.</p>							
Maitre d'ouvrage		AMP DIR COM									
PARTENAIRES TECHNIQUES :											
Métropole AMP (direction Mer, Littoral, Ports et Energie)											
TERRITOIRE:											
TYPE D'OPERATION:											
Etude		X									
Gestion/Exploitation											
Travaux/prestation											
Expérimentation											
Animation											
Communication / sensibilisation											
INDICATEUR DE SUIVI											
COÛT OPERATION HT		60 000 €		Planning			2018	2019	2020	2021	2022
Détail :				Cahier des charges				x			
Etude		40 000 €		réalisation de l'étude					x		
mise en œuvre		20 000 €		mise en œuvre						x	x
Métropole AMP		communes	Agence de l'eau	Région	Département	privés	associations				
100%		0%	0%	0%	0%	0%	0%				
60 000,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €



ACTION N°		FA 13		Communication/Événements/Sensibilisation						
OPERATION n°		13_2		Promotion et participation aux événements maritimes et littoraux						
<b>DEFI principal * :</b>		<b>3</b>		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>						
* ( 1 : développer et aménager -2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<p>DIAGNOSTIC :</p> <p>Les espaces littoraux d'Aix-Marseille-Provence sont des lieux de vie, des espaces de convivialité. De nombreuses manifestations de différentes natures s'y déroulent, à la fois populaires et ouvertes au grand public, culturelles, festives, sportives... Ainsi, les compétitions nationales et internationales, les sardinades et oursinades, la manifestation "Septembre en mer", l'organisation de concerts ou la retransmission d'événements sportifs... contribuent au "vivre ensemble" tout en faisant rayonner le territoire à différentes échelles (régionale, nationale, voire internationale). Les ports de plaisance, éléments d'attractivité touristique, ont vocation à contribuer à ce dynamisme. Ainsi, les infrastructures portuaires de la Métropole pourraient être davantage valorisées. Certains sites pourraient même devenir de véritables moteurs de l'animation urbaine, à l'image des darses du Mucem ou des consignes sanitaires aujourd'hui peu ou pas valorisées</p> <p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Lancement d'une étude pour une stratégie événementielle à l'échelle du littoral de la Métropole (y compris l'Étang de Berre)</p>						
<b>Maitre d'ouvrage</b>		AMP DIR COM								
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>										
Métropole AMP (direction Mer, Littoral, Ports et Energie)										
<b>TERRITOIRE:</b>										
<b>TYPE D'OPERATION:</b>										
Etude		X								
Gestion/Exploitation										
Travaux/prestation										
Expérimentation										
Animation										
Communication / sensibilisation										
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>										
<b>COUT OPERATION HT</b>		40 000 €								
<b>Détail :</b>										
Etude		40 000 €								
				<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	
				Cahier des charges		x				
				réalisation de l'étude		x	x			
				mise en œuvre				x		
Métropole AMP	communes	Agence de l'eau	Région	Département	privés	associations				
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	



ACTION N°		FA 13		Communication/Événements/Sensibilisation						
<b>OPERATION</b>		<b>13_3</b>		<b>Création de la maison de la mer</b>						
<b>DEFI principal * :</b>		<b>3</b>		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>						
* ( 1 : développer et aménager -2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<b>DIAGNOSTIC :</b> Marseille, ville de 2 600 ans d'Histoire, est la capitale historique de la plongée. Elle est également le berceau mondial de l'archéologie sous-marine, expérimentée pour la première fois par Cousteau sur le site du Grand Congloué dans l'actuel Parc national des Calanques. La ville accueille d'ailleurs le siège national du Département de Recherche Archéologique Aquatique et Sous-Marine (DRASSM). En lien avec cette histoire et la tradition maritime et commerciale, le littoral métropolitain possède un patrimoine archéologique, historique, culturel, industriel... très riche de Port-Saint-Louis-du-Rhône à La Ciotat. En voici quelques exemples emblématiques : - La grotte Cosquer, équivalent de la grotte de Lascaux sous la mer, dont les peintures date de 28 000 ans (Sormiou), - Le patrimoine antique : présence de nombreuses amphores romaines dont certaines ont été réimmergées à proximité de l'archipel du Frioul, le "Fos englouti" (lié à un affaissement géologique)..., - de nombreuses épaves de la période antique à l'époque moderne, à l'image du Grand Saint-Antoine qui apporta la peste en 1720 à Marseille, du Chaouen et du Dalton à proximité de Planier... - du patrimoine industriel et naval, dont certains constituent de véritables points de repères dans le paysage : grues et portiques des anciens chantiers navals de La Ciotat, cheminées de la centrale EDF de Ponteau (Martigues). - Le Saga, le plus grand sous-marin civil du monde construit par l'Ifrermer et la Comex, aujourd'hui entreposé en cale sèche à l'Estaque, Ce patrimoine est ponctuellement mis à l'honneur, à l'occasion de manifestations grand public telles que "Septembre en mer". Il gagnerait à être davantage valorisé, par exemple au sein d'un parcours touristique thématique ou regroupé au sein d'une "Maison de la Mer"						
<b>Maitre d'ouvrage</b>		AMP DIR MER								
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>										
Métropole AMP (direction Mer, Littoral, Ports et Énergie) et DCOM										
DRASSM										
<b>TERRITOIRE:</b>										
<b>TYPE D'OPERATION:</b>										
Étude		X								
Gestion/Exploitation										
Travaux/prestation										
Expérimentation										
Animation										
Communication / sensibilisation										
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>				<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>						
				Lancement d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la conception, financement, réalisation et exploitation d'une maison de la Mer de la Métropole						
<b>COÛT OPERATION HT</b>		<b>100 000 €</b>		<b>Planning</b>		<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<u>Détail :</u>										
Étude		100 000 €		Cahier des charges						
				réalisation de l'étude						
				mise en œuvre						
Métropole AMP	communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	associations				
40%	0%	20%	20%	20%	0%	0%				
40 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €				



ACTION N°		FA 13		Communication/Événements/Sensibilisation										
<b>OPERATION n°</b>		13_4		<b>Aide à la promotion des produits de la mer locaux</b>										
<b>DEFI principal * :</b>				<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>										
* ( 1 : développer et aménager -2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>La Métropole souhaite mettre à l'honneur les produits locaux issus de l'agriculture, viticulture, conchyliculture, pêche, mareyage... de son territoire.</p> <p>Par exemple, à l'occasion d'événements liés à la mer, la Métropole pourrait faire découvrir à la dégustation les huîtres de Camargue. en ce sens, la Métropole soutiendra les initiatives associatives permettant de promouvoir ces produits de la mer locaux.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Une étude juridique spécifique permettra d'éclairer la collectivité sur les différentes possibilités offerte dans les lois et règlements applicables.</p>										
<b>Maitre d'ouvrage</b>		AMP DIR MER												
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>														
Métropole AMP (direction Mer, Littoral, Ports et Energie)														
UPACA														
<b>TERRITOIRE:</b>														
<b>TYPE D'OPERATION:</b>														
Etude		X												
Gestion/Exploitation														
Travaux/prestation														
Expérimentation														
Animation														
Communication / sensibilisation														
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>														
<b>COUT OPERATION HT</b>				<b>40 000 €</b>										
<b>Détail :</b>				<b>Planning</b>										
Etude				2018										
soutien annuel				2019										
				2020										
				2021										
				2022										
10 000 €				Cahier des charges										
30 000 €				réalisation de l'étude										
				mise en œuvre										
Métropole AMP			communes		Agence de l'eau		Région		Département		Privés		associations	
75%			0%		0%		13%		13%		0%		0%	
30 000,00 €			0,00 €		0,00 €		5 000,00 €		5 000,00 €		0,00 €		0,00 €	





ACTION N°		Communication/Événements/Sensibilisation						
<b>OPERATION n°</b>	<b>13_4 Bis</b>	<b>Aide à la promotion des produits de la mer de la Côte Bleue</b>						
<b>DEFI principal * :</b>		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>						
* ( 1 : développer et aménager -2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<p><b>DIAGNOSTIC :</b>            Sur la Côte Bleue 122 espèces dont 109 de poissons sont exploitées par la pêche aux petits métiers. Seulement 1/3 peuvent être qualifiées de très recherchées par les pêcheurs et les consommateurs. Les pêcheurs de la Côte Bleue utilisent des techniques de pêche sélectives dans le respect de la saisonnalité des espèces. D'un autre côté on constate depuis plusieurs années une prise de conscience des consommateurs par rapport à leur choix alimentaire pour leur santé et l'environnement. Cependant, la méconnaissance de cette diversité des espèces exploitées, de leur saisonnalité et des techniques employées pour leurs captures reste importante.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Il est proposé de réaliser plusieurs actions pour valoriser l'activité des pêcheurs de la Côte Bleue et pour valoriser les produits de la pêche sur la Côte Bleue. Il s'agit aussi d'aider le public dans les choix concernant les produits de la mer afin de favoriser les circuits courts et valoriser les initiatives locales et les bonnes pratiques de pêches mises en place sur la Côte Bleue.</p> <p>Voici quelques outils qui pourraient être développés :</p> <p>Homogénéisation des affichages des pêcheurs partenaires du PMCB :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Panneaux de présentation des espèces nom local/latin/vernaculaire avec le logo du Parc Marin</li> <li>- Plaquettes/ardoises des prix mention pêche locale durable</li> </ul> <p>Communication sur les pratiques et la valorisation des produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaquettes d'information sur la pêche locale: types de filets utilisés, les saisons, les espèces</li> <li>- Fiches recettes "espèces méconnues"</li> <li>- Organisation de dégustation dans les ports de produits locaux</li> <li>- ...</li> </ul>						
<b>Maitre d'ouvrage</b>								
Parc Marin de la Côte Bleue								
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>								
CRPMEM, Prudhomies								
Comité des fêtes de Carro								
Medpan								
<b>TERRITOIRE:</b>								
Côte Bleue								
<b>TYPE D'OPERATION:</b>								
Etude								
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation	X							
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>								
<b>COUT OPERATION TTC</b>		<b>30 000 €</b>	<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Détail :</b>								
Conception	15 000 €	Constitution d'un groupe de travail	X					
Réalisation	12 000 €	Cahier des charges	X	X				
Diffusion	3 000 €	mise en œuvre		X	X	X	X	
<b>Métropole AMP</b>	<b>communes</b>	<b>Agence de l'eau</b>	<b>Région</b>	<b>Département</b>	<b>Privés</b>	<b>associations</b>		
30%	0%	0%	30%	30%	10%	0%		
9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €		







ACTION N°		FA 13		Communication, évènements, sensibilisation						
OPERATION n°		13_6		Salon Euromaritime 2020 - 2022- 2024 à Marseille						
<b>DEFI principal * :</b>				<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>						
* ( 1 : développer et aménager -2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>la Ville de Marseille a été choisie pour accueillir le salon Euromaritime. Depuis 2013, ce salon se tient à Paris tous les 2 ans, Il s'est progressivement imposé comme un rendez-vous important pour le monde européen du maritime, en B to B. Les prochaines éditions 2020, 2022, 2024 auront lieu à Marseille.</p> <p>En 2020, elle se tiendra au Parc Chanot sur 3 jours, (du 4 au 6 février).</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>La Métropole se réserve la possibilité d'intervenir sur les 3 éditions de cet évènement, à hauteur de ses compétences.</p>						
<b>Maitre d'ouvrage</b>		AMP DIR MER								
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>										
Métropole AMP (direction Mer, Littoral, Ports et Energie)										
Ville de Marseille										
<b>TERRITOIRE:</b>										
<b>TYPE D'OPERATION:</b>										
Etude		X								
Gestion/Exploitation										
Travaux/prestation										
Expérimentation										
Animation										
Communication / sensibilisation										
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>										
<b>COUT OPERATION HT</b>				<b>15 000 €</b>						
<u>Détail :</u>				<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	
location mobiliere		15 000 €		Cahier des charges						
frais de bouche				réalisation de l'étude						
				mise en œuvre						
Métropole AMP	communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	associations				
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%				
15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				



ACTION N°		FA 13	Communication/Èvènements/Sensibilisation					
<b>OPERATION n°</b>		<b>13_7</b>	<b>Dépliant Natura 2000 sites terrestre et marin de la Côte Bleue</b>					
<b>DEFI principal * :</b>		<b>3</b>	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>					
* ( 1 : développer et aménager -2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)			<p><b>DIAGNOSTIC :</b>            Les dispositifs de protection de l'environnement mis en place sur la Côte Bleue à terre et en mer sont multiples, peu connus, et difficiles à comprendre pour le public qui fréquente de plus en plus ces grands espaces naturels aux portes de Marseille.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>            Il est proposé un document grand public de découverte, basé sur une représentation cartographique des différents dispositifs de protection et de gestion des espaces naturels à terre et en mer sur la Côte Bleue. La nature et les objectifs de ces dispositifs pourraient être explicités et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrains du Conservatoire du Littoral</li> <li>- Sites Natura 2000 Chaîne de l'Estaque et Côte Bleue Marine (ZSC)</li> <li>- ZPS Aigle de Bonelli du Rove</li> <li>- Site classé du Massif de la Nerthe</li> <li>- Réserves marines de Carry -le-Rouet et de Martigues</li> <li>- Dispositifs de récifs artificiels du PMCB</li> <li>- Arrêté de Protection de Biotope de Ponteau</li> <li>- Zone humide de Boumandariel</li> <li>- Espaces remarquables loi littoral</li> </ul> <p>La présentation de ces dispositifs pourrait être complétée avec des focus sur les habitats et les espèces remarquable de ce grand ensemble à vocation naturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Herbière de Posidonie et zones coralligènes,</li> <li>- habitats rocheux des collines et zone halophytes littorales</li> <li>- zone humide et marres temporaires</li> <li>- Grand dauphin et tortue</li> <li>- gorgones géantes de la Catchoffe</li> <li>- Corb et mérout brun</li> <li>- aigle de Bonelli</li> <li>- Colchique Merendera filifolia</li> <li>- ...</li> </ul>					
<b>Maitre d'ouvrage</b>		Parc Marin de la Côte Bleue						
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>		Métropole - DDTM13 - DREAL Conservatoire du Littoral - CEN PACA Communes de la Côte Bleue						
<b>TERRITOIRE:</b>		littoral métropolitain - maritime et lagunaire						
<b>TYPE D'OPERATION:</b>								
Etude								
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation		X						
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>								
<b>COÛT OPERATION TTC</b>		<b>25 000 €</b>	<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Détail :</b>								
Conception	15 000 €	Constitution d'un groupe de travail	x					
Réalisation	8 000 €	Cahier des charges	x	x				
Diffusion	2 000 €	réalisation		x	x			
<b>Métropole AMP</b>	<b>Communes</b>	<b>Agence de l'eau</b>	<b>Région</b>	<b>Département</b>	<b>privés</b>	<b>associations</b>		
50%	10%	0%	20%	20%	0%	0%		
12 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €		





ACTION N°		14		Mise en œuvre du programme annuel	
<b>opérations associées n°</b>		14_1 Secrétariat animation logistique 14_2 Indicateurs 14_3 Constitution et mise en ligne d'une base de données sur le littoral métropolitain en ligne 14_4 Marchés transversaux			
<b>DEFI principal * :</b>		3		<b>COUT de l'ACTION TTC</b>	
* ( 1 : développer et aménager -2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)				120 000 €	
<u>PARTENAIRES TECHNIQUES ou FINANCIERS :</u>					
Métropole AMP					
communes du littoral		CD13, Région Sud, AERMC			
UPACA, FNE PACA		GPMM Parc national des Calanques			
<b>ENJEUX et objectifs de l'action</b>					
<b>Objectifs de l'action:</b>					
Afin de piloter et d'animer la démarche du Livre Bleu, des moyens humains, techniques et financiers sont nécessaires à la définition et la mise en œuvre de la politique globale de sensibilisation sur les enjeux de la mer et du littoral (maritime et lagunaire).					
<u>Le secrétariat du Livre Bleu aura pour mission :</u>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- de faire le lien entre les différents intervenants du Livre Bleu ;</li> <li>- de lancer et de suivre les procédures de marchés publics des opérations pilotées par la Métropole ;</li> <li>- d'élaborer les dossiers de demande de subventions nécessaires ;</li> <li>- d'organiser et d'animer les réunions spécifiques nécessaires au bon déroulement des différentes opérations ;</li> <li>- d'élaborer les outils de suivis des actions du Livre Bleu ;</li> <li>- de rédiger et de diffuser les rapports et bilans annuels, à mi-parcours et à échéance.</li> <li>- d'assurer la coordination avec les équipes chargées des Contrats de Milieux.</li> </ul>					



ACTION N° FA 14		Mettre en œuvre le programme annuel					
OPERATION n° 14_1		secrétariat animation logistique					
<b>DEFI principal * :</b> 3		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>					
* ( 1 : développer et aménager -2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<b>CONTEXTE ET OBJECTIFS :</b>					
<b>Maitre d'ouvrage</b> AMP DIR MER		Afin d'animer la démarche du Livre Bleu, tant dans la phase d'élaboration que de suivi, un certain nombre de moyens humains, techniques et financiers sont nécessaires à la définition et la mise en œuvre de la politique globale maritime, Littoral et Stratégie portuaire de la Métropole.					
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>		<b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b>  la Direction de la Mer, du Littoral, des Ports et de l'Energie assurera, en partenariat avec tous les acteurs du Livre Bleu : - le secrétariat du Livre Bleu. objectif : suivre la mise en œuvre du plan d'action et rendre compte, annuellement, aux partenaires. • Moyens humains : - un chargé de projet dédié dont le rôle est d'animer la démarche, de coordonner l'ensemble des actions à mettre en œuvre et la mise en place de la gestion concertée à l'échelle du littoral métropolitain. Il pilote les actions à maîtrise d'ouvrage DIR MER de la métropole et assure l'interface avec les services de la Métropole, des territoires, des communes concernés, et de tous les acteurs opérationnels concernés. • Logistique (frais de reprographie, frais de réservation de salle, véhicule dédié pour les déplacements sur les 255 km de littoral), ... ; • Supports informatiques et outils de communication (plateforme internet, webmestre, graphiste, smartphones etc...)					
Tous les partenaires Livre Bleu							
<b>TERRITOIRE:</b>							
<b>TYPE D'OPERATION:</b>							
Etude	X						
Gestion/Exploitation							
Travaux/prestation							
Expérimentation							
Animation							
Communication / sensibilisation							
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>		- l'animation du Livre Bleu: animation réseau, organisation des réunions, des journées dédiées • défraiement des intervenants experts le cas échéant • moyens financiers pour prestations de bouche (frais de représentation ou traiteur) • Logistique (frais de reprographie, frais de réservation de salle, véhicule dédié pour les déplacements sur le littoral métropolitain), ... ; • Supports informatiques et outils de communication (plateforme internet, webmestre, graphiste, etc...)					
<b>COUT OPERATION HT</b> 40 000 €		<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<u>Détail :</u>							
Logistique	20 000 €						
réception	20 000 €						
Métropole AMP	communes	Agence de l'eau	Région	Département	GPMM	associations	
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €







ACTION N° 14		Mettre en œuvre le programme d'action					
OPERATION n° 14_3		Constitution et mise en ligne d'une base de données sur le littoral métropolitain					
<b>DEFI principal * :</b> 3 * ( 1 : développer et aménager -2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)		<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>  <b>DIAGNOSTIC :</b> Les ateliers de la concertation autour du Livre Bleu ont montré une multitude d'acteurs, publics, privés, associatifs...  La récente prise de compétence de la Métropole Aix-Marseille-Provence fait qu'elle ne dispose pas, aujourd'hui, des bases de données de ces acteurs, sur l'ensemble du littoral.  Par ailleurs, il convient également de recenser les espaces protégés, à protéger, dresser le profils de Gestion intégrée des Zones Côtières du littoral métropolitain.  <b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> La constitution de la base de données sera externalisée. La mise en ligne, sur la base d'un outil adapté, préalablement défini, sera réalisée par la Direction des services informatiques de la Métropole.					
<b>Maitre d'ouvrage</b> AMP DSI							
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b> Métropole AMP (direction Mer, Littoral, Ports et Energie) GPMM CD13 Conseil régional SUD FNE PACA Direction Foret et Paysages AMP							
<b>TERRITOIRE:</b>							
<b>TYPE D'OPERATION:</b>							
Etude	X						
Gestion/Exploitation							
Travaux/prestation							
Expérimentation							
Animation							
Communication / sensibilisation							
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>							
<b>COUT OPERATION HT</b> 30 000 €		<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Détail :</b> Constitution de la Base de données 20 000 € définition de l'outil et mise en ligne 10 000 €							
Métropole AMP	communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	associations	
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	





ACTION N°		FA 14	Mise en œuvre du programme annuel					
<b>OPERATION</b> n°		14_4	<b>Marchés transversaux</b>					
<b>DEFI principal * :</b>		3	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>					
* ( 1 : développer et aménager -2 : protéger et sécuriser - 3 : gérer et entretenir)			<p><b>DIAGNOSTIC :</b></p> <p>Afin de mettre en œuvre le programme d'action du Livre Bleu, un certain nombre d'actions feront l'objets de questions techniques, juridiques ou financières à l'occasion de leur mise en œuvre.</p> <p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>A ce stade, l'objectif de cette action est, pour la Métropole, de pouvoir s'adjoindre les services et compétences d'une assistance à Maitrise d'ouvrage pour la rédaction du ou des marchés transversaux qui seront nécessaires à la mise en œuvre des actions du Livre Bleu, lorsqu'elles sont en maitrise d'ouvrage directe.</p>					
<b>Maitre d'ouvrage</b>		AMP DIR MER						
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES :</b>								
Métropole AMP (direction Mer, Littoral, Ports et Energie)								
<b>TERRITOIRE:</b>								
<b>TYPE D'OPERATION:</b>								
Etude		X						
Gestion/Exploitation								
Travaux/prestation								
Expérimentation								
Animation								
Communication / sensibilisation								
<b>INDICATEUR DE SUIVI</b>								
<b>COUT OPERATION HT</b>		20 000 €	<b>Planning</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Détail :								
Etude		20 000 €						
Métropole AMP	communes	Agence de l'eau	Région	Département	Privés	associations		
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		
20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		







# LE LIVRE BLEU

de la Métropole Aix-Marseille-Provence

TOME 2 : PROGRAMME D' ACTIONS

MÉTROPOLÉ  
AIX  
MARSEILLE  
PROVENCE

58 Boulevard Charles Livon,  
13007 Marseille

Téléphone: 04 91 99 99 00

agAM  
AGENCE D'URBANISME  
DE L'AGGLOMÉRATION  
MARSEILLAISE

49 La Canebière, Louvre et Paix  
13001 Marseille

Téléphone: 04 88 91 92 90

  
aupa  
Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance

Le Mansard - Bât C - 4<sup>e</sup> étage  
Place Martin Luther King  
Avenue du 8 mai 1945  
13090 Aix-en-Provence

Téléphone: 04 42 23 12 17